2017-2018

Master 1 Sciences de l'Information et des bibliothèques

Publics et usages des réseaux de bibliothèques en milieu rural

Etude de cas : le réseau de bibliothèques Chinon, Vienne et Loire

Granel Claire

Sous la direction de Mme
Neveu Valérie

Membres du jury
Neveu Valérie | Maître de conférence
Sarrazin Véronique | Maître de conférence

Soutenu publiquement le :

19 Juin 2018

FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creativecommons complète en français : http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Valérie Neveu pour m'avoir conseillée et guidée tout au long de la rédaction de ce mémoire. Elle s'est montrée disponible, a répondu à mes nombreuses questions et ses diverses recommandations m'ont beaucoup aidée.

Je remercie également Julie Godard-Leboffe qui a bien voulu me rencontrer et m'a beaucoup appris sur son réseau, ainsi que toutes les personnes ayant accepté de répondre à mes nombreuses interrogations : Marie-Laurence Bernt, Marie-Aline Godot et les lecteurs des bibliothèques chinonaises.

Je remercie tout particulièrement Alice Charon qui me soutient et croit en moi depuis plus d'un an. Ses indications et ses explications me sont précieuses et me confortent dans mon désir de travailler en lecture publique.

Je souhaite remercier les membres de ma famille, mes amis et plus particulièrement mon compagnon pour leur soutien et leur aide de chaque jour ces six derniers mois.

Enfin je remercie chaleureusement Isabelle de m'avoir accordé de son temps pour relire et corriger l'intégralité de ce mémoire.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : L'INTERCOMMUNALITE, LES BIBLIOTHEQUES ET LEURS PUBLICS

1. Etat des lieux du maillage territorial français : l'intercommunalité
1.1. Aspects administratifs et juridiques - la décentralisation territoriale
1.2. Politique culturelle et intercommunalité
2. Les bibliothèques en réseaux
2.1. L'intercommunalité et la lecture publique
2.2. Les réseaux de bibliothèques, une nouvelle organisation qui engendre des bouleversements internes
2.3. La "doctrine professionnelle" en faveur des réseaux
3. Publics et pratiques de la lecture
3.1. Les services à destination des lecteurs
3.2. Les usagers des bibliothèques de lecture publique
3.3. Enquête : les réseaux, quels changements pour les publics ?

CHAPITRE 2 : SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Bibliographie et sitographie
1.1. Politique culturelle et intercommunalité
1.2. La lecture publique et l'intercommunalité
1.3. Les usagers des bibliothèques de lecture publique
2. Les sources
2.1. Sites web sur l'intercommunalité et les réseaux de bibliothèques
2.2. Entretiens, enquêtes et étude de cas

CHAPITRE 3 : ETUDE DES LECTEURS DE RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES – LE CAS DU RESEAU CHINON, VIENNE ET LOIRE

1. Présentation du réseau des bibliothèques chinonaises
1.1. La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire
1.2. Les bibliothèques chinonaises
1.3. Organisation interne du réseau
2. Enquête auprès des publics et de leurs usages
2.1. Méthodologie de l'enquête
2.2. Analyse et conclusion du questionnaire

CONCLUSION

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABF : Association des Bibliothécaires de France

ATR : Administration Territoriale de la République

BCP : Bibliothèque Centrale de Prêt

BD : Bibliothèque Départementale

BMA : Bibliothèque municipale associée

BnF : Bibliothèque nationale de France

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

CC CVL : Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

DBLP : Direction des Bibliothèques de France et de la Lecture Publique

DdLLP : Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales

DGMIC : Direction générale des médias et des industries culturelles

DLL : Direction du Livre et de la Lecture

DRAC : Direction régionale des affaires culturelle

ENSSIB : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

EPCI : Etablissement Public de coopération intercommunale

IABD : Interassociation Archives, Bibliothèques, Documentation

INET : Institut National des Etudes Territoriales

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OLP : Observatoire de la Lecture Publique

OPC : Observatoire des Politiques Culturelles

RCT : Réforme des Collectivités Territoriales

SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque

SLL : Service du Livre et de la Lecture

INTRODUCTION

"Les bibliothèques ne sont pas que des réservoirs de documents ou d'informations : elles sont aussi des lieux où l'on apprend, débat, discute, admire, se souvient, recherche, travaille _ au milieu des autres, avec les autres. Elles sont _ tous les analystes le disent _ des lieux rares, et donc précieux, de sociabilité et de partage. Des lieux de culture par excellence[1]."

Anne-Marie Bertrand.

Les bibliothèques ont aujourd'hui et plus que jamais un rôle important dans les politiques de développement des collectivités territoriales. Non seulement, elles participent à la politique d'image de la ville mais elles sont également considérées comme un lieu social de rassemblement de la population. Espace public ouvert à tous, au cœur des bassins de vie, la bibliothèque occupe une place privilégiée dans les politiques culturelles des communes et bien que la lecture publique fasse partie des compétences optionnelles des collectivités territoriales, elle est bien souvent le premier domaine de compétence culturelle choisi. La pratique de la lecture est en effet considérée par les municipalités comme la voie royale vers l'accès à la culture et les bibliothèques comme lieu de vie et de convivialité pour la population.

Cette attirance pour les bibliothèques n'empêche cependant pas les disparités. La lecture publique est, aujourd'hui encore, inégalement répartie sur le territoire. Les zones rurales en souffrent le plus et les plus petites communes sont peu nombreuses à posséder une bibliothèque. Les nombreuses réformes visant à organiser et simplifier l'aménagement du territoire français ont aidé à réduire le nombre de communes, qui se sont alors regroupées pour former des villes nouvelles et des intercommunalités. Sans surprise, l'intercommunalité a, dès lors, trouvé sa place dans les nombreux débats, colloques et séminaires organisés par les professionnels des bibliothèques ces vingt dernières années. La communautarisation est devenue une des solutions au développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire, notamment en zone rurale. Travailler en réseau, c'est pouvoir mutualiser les ressources et ainsi combler les déficits des bibliothèques les plus précaires dans le but, toujours, de satisfaire les publics.

Les professionnels des bibliothèques n'ont bien souvent pas le temps de réaliser une étude sociologique de leurs usagers, particulièrement dans ce contexte de mise en réseau. Là où l'historiographie sur l'intercommunalité et la lecture publique est foisonnante (études scientifiques, articles professionnels, guides, résumés de conférences, mémoires de diplôme de conservateur du patrimoine et mémoires de master...), les sources documentaires concernant les publics des réseaux de bibliothèques, leurs usages et leurs degrés de satisfaction sont faibles, parfois inexistantes. En tant que lectrice abonnée à trois réseaux de bibliothèques

[1] Guy Saez (dir.), *Institutions et vie culturelles*, Paris, La documentation Française, 2004, p. 92

différents, je me suis rapidement fait mon propre avis sur le sujet et j'ai voulu en apprendre davantage. Si j'ai également souhaité travailler sur la notion d'intercommunalité c'est grâce à Dominique Lahary, ancien directeur de la bibliothèque départementale du Val-d'Oise, vice président de l'ABF et auteur de nombreux articles professionnels, que j'ai eu la chance de pouvoir rencontrer lors de la Journée du Livre et de la Lecture Publique, organisée par la Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique de Touraine à Ballan-Miré, le 7 juin 2017. Passionné par la notion d'intercommunalité et de coopération, il nous a présenté les nombreux avantages de la mise en réseau des bibliothèques.

La présente étude porte donc sur l'intercommunalité en matière de lecture publique et plus particulièrement, sur les publics et les usages des réseaux de bibliothèques en milieu rural. Plusieurs interrogations apparaissent alors. Tout d'abord, il est intéressant de savoir si les profils des usagers des réseaux sont les mêmes que ceux en bibliothèques communales. Je souhaite également identifier les pratiques des lecteurs et voir si elles ont évolué face à la mutualisation des différents services proposés. Enfin je me suis demandé si les usagers ont connaissance des changements liés à la mise en réseau de leurs bibliothèques et s'ils en sont globalement satisfaits.

Pour parler des réseaux de bibliothèques rurales et de leurs publics, il est important de les replacer dans leur contexte et donc de comprendre la notion d'intercommunalité. Par conséquent, je ferai dans un premier temps un état des lieux général et synthétique des nombreuses réformes territoriales et j'évoquerai ensuite la place de la culture dans le paysage intercommunal. Je m'intéresserai ensuite aux réseaux de bibliothèques à proprement parler, à leur fonctionnement interne, aux motifs justifiant leur création et aux différentes actions à destination des usagers. Je tenterai également une première approche des publics des bibliothèques municipales que je pourrai ensuite comparer avec les résultats de mon étude de cas.

La deuxième partie de mon étude sera essentiellement consacrée aux publics des réseaux. L'étude des usagers du réseau des bibliothèques de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire me permettra alors d'identifier les profils des lecteurs, leurs habitudes et leurs besoins.

CHAPITRE 1 : L'INTERCOMMUNALITE, LES BIBLIOTHEQUES ET LEURS PUBLICS

1. Etat des lieux du maillage territorial français : l'intercommunalité

1.1. Aspects administratifs et juridiques - la décentralisation territoriale

Depuis les années 1950, la notion de décentralisation est au cœur des réflexions portant sur l'aménagement et le réaménagement du territoire français. La décentralisation permet en effet à l'Etat de transférer ses compétences administratives aux collectivités territoriales. Dès 1789, le territoire français est découpé en plusieurs échelons administratifs, juridiques et politiques : les régions, les départements et les communes[2]. Ces subdivisions locales ont rôle de collectivités territoriales et exercent les compétences que l'Etat leur attribue. A partir des années 1890, un nouvel échelon a pris place dans l'enchevêtrement territorial : l'intercommunalité. Cette organisation du territoire en quatre échelons administratifs est compliquée, voir illisible et l'expression "millefeuille territorial" est souvent employée pour la résumer. Les récentes lois portant sur l'aménagement du territoire essaient de simplifier cet enchevêtrement territorial. L'intercommunalité est au cœur de ces nombreuses réflexions.

1.1.1. Les premières réformes territoriales : vers une nouvelle organisation du territoire

La loi du 22 mars 1890 pose les premiers jalons du concept d'intercommunalité avec la création des premiers syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), permettant ainsi aux communes de s'associer et de pouvoir assumer certaines charges trop lourdes à porter seules. Les communes, se regroupant au sein d'un établissement public, peuvent ainsi gérer des équipements ou des services publics en commun et mettre en place des projets de développement économique ou d'aménagement du territoire. C'était avant tout une question de budget et ces "intercommunalités de gestion" primitives ont surtout permis l'exercice de services publics et d'activités à l'échelle d'un territoire plus vaste que le simple territoire communal.

A partir de 1959, le concept d'intercommunalité prend de l'envergure et se veut plus ambitieux. L'ordonnance du 5 janvier 1959 permet la création de districts urbains, ancienne forme de coopération intercommunale dans les grandes agglomérations. La notion de compétences obligatoires, qui apparaît au même moment, permet alors d'envisager des

[2] Les départements et les communes ont été créés en décembre 1789. Les régions sont apparues, quant à elles, en 1956.

structures plus abouties que les anciens syndicats de gestion. La loi du 31 décembre 1966 instaure les communautés urbaines, nouveaux établissements de coopération intercommunale (EPCI). Cette intercommunalité dite "à fiscalité propre" permet ainsi de réduire le nombre de structures communales, de mutualiser l'exercice des compétences imposées et de favoriser la gestion des communes pour un aménagement du territoire plus intelligible. Si le projet fondamental de cette nouvelle forme d'intercommunalité est de rationaliser la dépense publique en allant au delà du territoire communal, on ne peut passer sous silence l'apparition d'un nouveau but, plus complexe et antithétique, celui de créer un projet commun pour développer le territoire, en abrogeant les différences et en renforçant la solidarité entre communes. Cette nouvelle forme d'intercommunalité remplace le projet de fusion des communes qui a échoué avec la loi du 16 juillet 1971. Elle se développe ensuite avec l'apparition des syndicats d'agglomération nouvelle (loi du 13 juillet 1983, dite *Rocard*). Ces nouvelles structures de coopération intercommunale ont été mises en place pour gérer l'administration des villes nouvelles[3].

1.1.2. Apparition des communautés de communes

Suite à de nombreuses réflexions autours des compétences pour le développement économique et l'aménagement du territoire, la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République (loi dite ATR) fait naître les premières communautés de communes et les premières communautés de villes. Ces deux compétences sont, dès lors, allouées à ces nouveaux établissements publics de coopération intercommunale à titre obligatoire, permettant ainsi de mettre en marche une véritable politique d'aménagement du territoire. La mise en place d'une taxe professionnelle unique (TPU), pour les communautés de villes en agglomération, avait pour objectif de mettre fin à la compétition entre communes relevant d'un même territoire, grâce à une mise en commun de l'impôt. Suite au bilan effectué en 1997 par l'Assemblée des Communautés de France, puis au rapport d'information, réalisé en 2012 par le président de la commission des lois du Sénat de l'époque, Jean-Pierre Sueur, il s'est avéré que cette TPU s'est majoritairement développée en zone rurale, là où on ne l'attendait pas[4]. Les zones urbaines ont, quant à elles et pour la plupart, préféré opter pour la communauté de communes, choix qui rendait facultatif la TPU en milieu urbain, ce qui eu pour conséquence l'échec de la communauté de villes. Mis à part quelques obstacles, la loi ATR fut un réel tremplin pour l'intercommunalité en France. Daniel Hoeffel, ministre chargé de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales de 1993 à 1995, explique que cette loi

[3] La politique d'aménagement du territoire français, mise en place dans les années 1960, a eu pour conséquence la création de villes nouvelles, destinées à désengorger les grandes métropoles, notamment la ville de Paris.

[4] Jean-Pierre Sueur, "Vingt ans de communautés de communes : bilan et perspectives". In : Commission des lois du Sénat, *La Révolution de l'Intercommunalité* : colloque à l'occasion du vingtième anniversaire de la loi ATR, 6 février 2012, Paris? Rapport d'information n° 379, *sénat.fr,* 15 février 2012.

a été "*un formidable accélérateur de l'intercommunalité*" qui a maintenant "*acquis un caractère irréversible*[5]". Et pour reprendre les mots de l'ancien président de la commissions des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur : "[...] *dix ans après la promulgation de la loi, près de 90 % des communes appartenaient à une communauté et vingt ans après, on assistera au « bouclage » de la carte de l'intercommunalité et chacune des 36 700 communes françaises appartiendra bientôt à une communauté*[6]". Profitant donc essentiellement aux zones rurales, la loi a permis la création de plus de mille communautés de communes en l'espace des cinq premières années de sa mise en valeur, témoignant ainsi d'un franc succès.

1.1.3. Renforcement et simplification de la coopération intercommunale

La loi pour le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, loi dite "Chevènement", va permettre aux EPCI à fiscalité propre de se développer au détriment de l'intercommunalité de gestion. Pour simplifier le maillage territorial, les communautés de villes, les districts et les syndicats d'agglomération nouvelle vont peu à peu disparaître, réduisant ainsi le nombre de structures intercommunales à trois : la communauté urbaine, la communauté de communes et la communauté d'agglomération[7]. Cent soixante dix structures intercommunales sont alors créées, beaucoup à partir d'une structure déjà existante. Ces établissement sont désormais régis par des règles communes pour un fonctionnement plus cohérent et transparent en ce qui concerne leur création et leur démantèlement, leur transformation, leurs représentants ou encore leurs compétences.

1.1.4. Répartition des compétences entres collectivités : la nouvelle carte intercommunale

Le troisième volet de la réforme territoriale concerne la loi du 7 août 2015, dite NOTRe : la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Les réflexions faites en amont reposaient sur un souci de clarification des compétences des collectivités territoriales. A ce titre, la loi NOTRe a supprimé la clause de compétence générale pour les régions et les départements. Cette clause avait déjà été supprimée en décembre 2010 avec la loi de réforme des collectivités territoriales (loi RCT) pour être ensuite réintégrée par la loi Maptam du 28 janvier 2014. En outre, les compétences des régions sont renforcées, notamment la compétence "économie". La loi a, en effet, réorganisé le partage des différentes compétences des collectivités territoriales, entre régions, départements et intercommunalités. La plupart des compétences sont alors partagées entre les différents échelons territoriaux. Pour les EPCI, la loi NOTRe a permis de relever le seuil démographique de 5 000 à 15 000 habitants[8]. Lorsque la loi a été promulguée, 50 % des EPCI avaient une population inférieure à ce taux et avaient

---

[5] Jean-Pierre Sueur, *Vingt ans de communautés de communes : bilan et perspectives*, (Paris, 6 février 2012). *Sénat.fr,* 15 février 2012. Rapport d'information, n° 379, p. 36.
[6] Ibid, préface p. 5
[7] Soit en étant dissous, soit en se fondant aux trois nouveaux types d'EPCI.
[8] Le seuil démographique des EPCI avait été établi à 5 000 habitants par la loi Chevènement.

CC BY NC ND

jusqu'au 31 décembre 2015 pour s'agrandir. Avec la loi NOTRe c'est tout un programme de réforme territoriale qui voit le jour, s'étendant sur les prochaines décennies pour transformer le paysage territorial français. Au 1er janvier 2018, la France compte 13 régions, 101 départements, 1 263 coopérations intercommunales et 35 357 communes[9].

1.2. Politique culturelle et intercommunalité

1.2.1. Bref état des lieux de la politique culturelle française

Traditionnellement centralisateur, l'Etat français a longtemps eu le rôle de protecteur et de conservateur du patrimoine culturel français. C'est avec la Révolution française que la première forme de "politique culturelle" est née, lorsque le patrimoine, autrefois à la charge des monarques et des aristocrates, fut confié à l'Etat et perdit son statut de patrimoine "privé". En cette période troublée et face aux nombreux vandalismes, une réflexion sur la dilapidation du patrimoine émergea, suivie par une prise de conscience de l'intérêt patrimonial. A terme, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale et le Muséum central des arts de la République[10] furent créés, témoignant ainsi d'une volonté de pérennisation et d'ouverture au plus grand nombre des biens meubles et immeubles, matériels et immatériels, de la France. Sous la Monarchie de Juillet, une politique patrimoniale se met en place avec la création de l'administration des monuments historiques par le ministre de l'Intérieur François Guizot, en 1830. Le classement des monuments publics comme biens "d'intérêt national" est instauré par la loi du 30 mars 1887. Sous la Troisième République, l'Etat soutient les beaux-arts et favorise la conservation du patrimoine et sa diffusion auprès du public, notamment grâce à la création de nombreuses bibliothèques et de musées. A cette même période, la Bibliothèque Nationale manque cruellement de place du fait de l'entrée en nombre des confiscations révolutionnaires. Suite à un rapport rédigé par Prosper Mérimée présentant les modifications envisageables pour agrandir les bâtiments, Napoléon III lance un chantier de reconstruction.

L'idée d'une véritable politique culturelle d'ensemble mit du temps à se frayer un chemin. Elle est véritablement née de la création d'un ministère de la culture à part entière. C'est sous la présidence de Charles de Gaulle que le ministère des Affaires Culturelles fut créé et confié à André Malraux, permettant ainsi de constituer un cadre administratif cohérent et de faire rayonner la France à l'étranger par le biais de la culture. André Malraux, figure emblématique de la culture française, érigea une politique de démocratisation et d'institutionnalisation en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine.

A sa suite, les présidents Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing ont également aidé à faire progresser la culture en la soutenant et en la valorisant, notamment avec l'ouverture du Centre Pompidou en 1977 et du musée d'Orsay en 1986. En 1976 le ministère de la Culture prit en charge les bibliothèques et en réorganisa l'administration centrale avec la

[9] Et 5 régions Outre-mer, pour un total de 18 régions françaises.
[10] Rebaptisé ensuite musée du Louvre.

création de la Direction du Livre et de la Lecture le 1er janvier[11]. Elle exerce sa tutelle sur la Bibliothèque publique d'Information, créée le 27 janvier 1976 et sur la BnF, qui ne lui sera confiée qu'en 1982 et assure le suivi des politiques publiques de la lecture et des bibliothèques. Le projet des Grands Travaux[12] lancé par François Mitterrand en 1981 permit, entre autre, la construction de la Bibliothèque nationale de France, inaugurée le 30 mars 1995. François Mitterrand déclara le 14 juillet 1988, lors d'une interview télévisée avec Yves Mourousi : "*Je veux que soient entrepris la construction et l'aménagement de l'une des ou de la plus grande et de la plus moderne bibliothèque du monde. [...] Je veux une bibliothèque qui puisse prendre en compte toutes les données du savoir dans toutes les disciplines et surtout, qui puisse communiquer ce savoir à l'ensemble de ceux qui cherchent, ceux qui étudient, ceux qui ont besoin d'apprendre, toutes les universités, les lycées, tous les chercheurs qui doivent trouver un appareil modernisé, informatisé et avoir immédiatement le renseignement qu'ils cherchent*[13]."

Aujourd'hui encore les débats sont nombreux. L'Etat a toujours eu une place prépondérante en matière culturelle et dans l'esprit de tous, il en est le pilier. A l'heure de la décentralisation, de l'affirmation du rôle des collectivités territoriales et de l'intercommunalité, cette place est aujourd'hui de plus en plus contestée.

1.2.2. Déconcentration et décentralisation en faveur du développement culturel

Durant les années "Malraux", on a commencé à contester l'autorité de l'Etat au profit d'une politique culturelle plus locale, indépendante du pouvoir central. Ce fut par exemple, le cas à Bordeaux lorsque le maire, Jacques Chaban-Delmas, comprit que la culture pourrait servir son mandat. Il octroie alors plus de 20 % du budget municipal à l'action culturelle dès 1950 et inaugure deux festivals : le Mai musical et le festival Sigma. Mais ce genre d'initiatives était cependant rare.

Le terme de décentralisation a été pour la première fois associé à la culture par Jacques Duhamel, ministre de la Culture entre 1971 et 1973, lorsqu'il déclara : "*La politique culturelle ne peut être le fait de l'État seul ; un rôle capital revient aux collectivités locales*[14]". Dans cette démarche de rationalisation, l'Etat a mis en marche un processus de déconcentration de ses pouvoirs par la création d'autorités administratives le représentant, tels que les préfets et les recteurs par exemple. Ces autorités sont alors dépourvues d'autonomie. A la même époque, des chartes culturelles ont été signées entre l'Etat et les villes. Dans les années 1970, des villes comme Bordeaux, Grenoble, Annecy ou encore Rennes, ont développé de nombreuses

[11] La DLL remplace l'ancienne Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique (DBLP) créée le 18 août 1945 au sein du ministère de l'Education et ayant disparu en juillet 1975 par décision du conseil des ministres.
[12] Grandes opérations d'architecture et d'urbanisme.
[13] Frédéric Roussel, "BnF, les racines d'une bibliothèque", *Libération*, 27 avril 2015.
[14] Xavier Greffe, Sylvie Pflieger, *La politique culturelle en France,* Paris, La documentation française, 2009, p.34

actions culturelles financées par l'Etat. En 1970, la ville de Besançon est une des municipalités les plus actives en termes de culture. Elle consacre 7 % de son budget au développement de la culture. Entre soutien aux associations culturelles, encouragement au recrutement d'animateurs, d'agents et d'enseignants et projets de création d'équipements culturels (le centre culturel Pierre Bayle et la Maison des Jeunes et de la Culture), la ville de Besançon a su mettre en place une véritable politique culturelle à l'échelle locale.

En 1974 la première charte culturelle pour un partenariat entre régions et municipalités est signée, encourageant de plus belle la création et le développement culturel au niveau local. Mais c'est le secrétaire d'Etat à la Culture, Michel Guy (1974-1976), qui lança la politique des chartes culturelles, adoptant ainsi une approche plus globale de l'action culturelle territoriale. Sous la présidence de François Mitterrand et avec Jack Lang comme ministre de la culture, les budgets alloués à la culture doublèrent et permirent de lancer des chantiers en faveurs de la déconcentration. En 1977, ce sont les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui sont généralisées et dont le réseau sera achevé en 1982[15]. Services déconcentrés du ministère de la Culture, créés dans chaque région de France, les DRAC sont chargées de conduire la politique culturelle définie par l'Etat. Elles ont également un rôle de soutien, de conseil et d'expertise auprès des collectivités territoriales.

La politique de déconcentration culturelle va énormément s'accélérer avec les lois Defferre de 1982 et 1983. Si le terme de déconcentration a été choisi, plutôt que celui de décentralisation, c'est bien parce que l'Etat, souhaitant soutenir les collectivités locales, tient toutefois à conserver son rôle central dans les affaires culturelles. Il s'agit davantage d'un partenariat entre les collectivités locales et l'Etat, ce dernier conservant l'intégrité de son pouvoir central. C'est ce que les lois Defferre ont permis de démontrer. Le transfert de compétences prévu a été limité et concernait surtout les départements. Les bibliothèques centrales de prêt (BCP), autrefois gérées par l'Etat, sont désormais à la charge des départements et deviennent des Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP). Ces bibliothèques jouent un rôle majeur dans la déconcentration culturelle car elles ont pour mission de soutenir les petites villes et les zones rurales en assurant des dépôts de documents réguliers par bibliobus. Les pouvoirs de l'Etat ont réellement été décentralisés avec la loi du 6 février 1992. L'administration territoriale de la République est désormais assurée par les collectivités locales qui doivent mettre en œuvre l'aménagement du territoire et encourager la modernisation du service public.

A partir des années 2000, le terme de décentralisation a refait surface lorsque le premier ministre, Lionel Jospin, entama une nouvelle phase de répartition des compétences. La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de l'Etat prévoit,

[15] Les DRAC sont les successeurs des CRAC (Comités Régionales des Affaires Culturelles) instaurés par André Malraux le 23 février 1963. En 1968 les cinq premières DRAC sont créées.

entre autres, des changements en ce qui concerne l'organisation décentralisée de la République et l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Elle fut également à l'origine de la création d'établissements publics de coopération culturelle, structures constituées par les collectivités territoriales ou les EPCI dans le but de gérer un service public culturel. Ces établissements permettent une organisation et un financement mutualisés des équipements culturels d'un territoire. Les collectivités territoriales vont ensuite se voir confier de nouvelles compétences dans les domaines de l'enseignement et de la culture, du patrimoine, des enseignements artistiques et du spectacle vivant, ce qu'a établi la loi du 13 août 2004. Enfin depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 la culture fait partie des compétences partagées entre les différentes collectivités et demeure une compétence optionnelle.

Face à vingt ans de déconcentration et de décentralisation des pouvoirs de l'Etat en matière culturelle, le rôle des collectivités territoriales a énormément évolué et s'est affirmé. Bien que optionnelle, la compétence culturelle semble très convoitée. Les dépenses culturelles des collectivités territoriales ont énormément augmenté ces dernières années. Elles sont passées de 7,6 milliards d'euros en 2010 à 9,3 milliards d'euros en 2014.

1.2.3. La compétence culturelle en zone rurale

Les communautés de communes, créées par la loi ATR comme vu précédemment, sont des EPCI à fiscalité propre. Les communes membres s'associent pour élaborer un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. Elles appartiennent à un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Les communautés de communes concernent les zones rurales et ont pour objectif de faciliter la gestion locale d'un territoire d'au moins 15 000 habitants. La population moyenne d'une communauté de communes est de 11 000 habitants; la moitié des communautés de communes comptent entre 4 400 et 14 000 habitants.

Il est intéressant de souligner que sur les 1 263 EPCI à fiscalité propre recensées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) au 1er janvier 2018, 1 009 sont des communautés de communes. L'intercommunalité concerne aujourd'hui 88 % des communes et touche 84 % de la population. Elle semble avoir largement réveillé les territoires, particulièrement en milieu rural.

Les communautés de communes ne sont pas soumises à la clause de compétence générale mais exercent, à la place des communes membres, les compétences qu'elles lui ont déléguées, soit en y étant obligées par la loi, soit en en faisant le choix. La compétence culturelle n'est obligatoire que pour les communautés d'agglomération. Les communautés de communes n'ont donc pas d'obligation à prendre cette compétence mais y sont fortement encouragées. Bon nombre d'EPCI ont d'ailleurs fait le choix de l'exercer. Les élus locaux ont en effet rapidement compris que la culture est un élément essentiel dans une politique de dynamisation et de développement d'un territoire et notamment en milieu rural. Elle permet d'attirer les publics, d'améliorer l'accès à leurs pratiques culturelles et de répondre aux besoins en équipements et en services culturels. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de

développement local. Pour les plus petites structures, l'action culturelle contribue à la dynamisation des zones rurales et à la valorisation de leur image culturelle.

En 2001, 72 % des EPCI revendiquent leurs initiatives dans le domaine culturel, 59,7 % des EPCI aimeraient développer une politique culturelle mais déplorent un manque de moyens financiers évident, contre 33 % pour un manque de moyens humains[16]. Selon les données recensées par l'Observatoire des Politiques Culturelles en 2005, les dépenses pour l'action culturelle intercommunale ont atteint près de 12 millions d'euros en investissement et plus de 17 millions en fonctionnement. Parmi les nombreux équipements qu'ont choisi de gérer les communautés de communes, 18 % représentent les bibliothèques et les médiathèques. L'émergence d'une intercommunalité culturelle est liée à plusieurs facteurs politiques, conceptuels et contextuels, notamment au rôle joué par les élus et ce quel que soit le niveau de développement des équipements et des activités culturelles sur le territoire concerné. L'apparition d'un nouvel échelon d'intervention publique profite aux politiques culturelles locales qui font désormais partie d'une stratégie de développement du territoire.

[16] Jean-Cédric Delvainquière, Bruno Dietsh, « L'intercommunalité culturelle : un état des lieux », *Ministère de la Culture, Etude et statistiques – Culture étude,* 2008, n° 5, 12 p.

2. Les bibliothèques en réseaux

« Depuis longtemps, les bibliothèques _ c'est-à-dire les bibliothécaires _ se sont montrées intéressées par l'intercommunalité. Toute forme d'organisation territoriale permettant de dépasser les seules frontières de la commune et, par là, de mieux répondre aux besoins d'une population a trouvé écho auprès des professionnels » expliquent Alain Caraco[17] et Didier Guilbaud[18] dans leur préface pour l'ouvrage de Alain Faure et Emmanuel Négrier, *La lecture publique à l'heure intercommunale*[19]. Face à des publics de plus en plus exigeants, à l'apparition d'une offre culturelle numérique plus facile et rapide d'accès et aux nombreuses réformes territoriales, la lecture publique s'est naturellement positionnée au cœur des réflexions concernant l'intercommunalité. C'est en s'intéressant à une coopération en réseau que les bibliothèques participent de plus en plus au rayonnement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire.

2.1. L'intercommunalité et la lecture publique

2.1.1. La lecture publique comme transfert choisi

La notion de « lecture publique » englobe l'ensemble des actions et des pratiques proposées par les bibliothèques à tout type de publics au sein du territoire dans lequel elles sont situées. C'est le rôle des médiathèques et des bibliothèques municipales, intercommunales et des bibliothèques départementales. L'expression « lecture publique » telle que nous la connaissons aujourd'hui, apparaît pour la première fois à titre réglementaire dans le décret du 19 août 1945 instituant la Direction des bibliothèques de France et de la Lecture publique (DBLP)[20].

Il n'existe à ce jour pas de loi sur les bibliothèques en France. Celles-ci s'organisent autour de décrets, d'arrêtés, de circulaires ou encore de chartes, permettant alors aux municipalités qui les gèrent de faire des choix en ce qui concerne leur fonctionnement et leurs missions. L'absence de loi sur les bibliothèques implique donc que la lecture publique n'est pas une compétence à proprement parler et que les missions obligatoires des bibliothèques ne sont pas définies. Les communes ont donc le choix de créer ou non des équipements culturels, d'agir ou non en matière de lecture publique sur leur territoire.

Les nombreux débats autour de la législation des bibliothèques sont apparus dans les années 1970 lorsque, face à la décentralisation, les bibliothèques ont souhaité clarifier les liens

---

[17] Alain Caraco est le président de l'ADBGV : l'association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France.
[18] Didier Guilbaud est le président de l'ADBDP : l'association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt.
[19] Alain Faure, Emmanuel Négrier (dir.), *La lecture publique à l'heure intercommunale - Enquête sur l'intercommunalité et la lecture publique en France,* La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, 2005, p. 5.
[20] Le terme de « lecture publique » était employé dans les années 1850 pour désigner les lectures collectives organisées par les bibliothèques populaires.

qu'elles entretiennent avec l'Etat. En 1990, l'Association des Bibliothécaires de France se penche sur la question de l'engagement de l'Etat qui ne deviendrait légitime que grâce à « *l'adoption d'une loi sur les bibliothèques*[21] ». En 2016 Xavier Galaup, président de l'ABF, parle d'un « *schéma de lecture publique* » qui deviendrait obligatoire par l'affirmation d'une possible future loi. Les collectivités resteraient tout de même libres d'en faire ce qu'elles veulent. Cette idée de schéma « *éviterait le risque de déshérence de la lecture publique lors des recompositions intercommunales opérées dans le cadre de la réforme territoriale*[22] » explique-t-il. Mais cette hypothétique loi portant sur les obligations des collectivités territoriales en matière de lecture publique a fait peur, certains professionnels pensant qu'elle allait dissuader les collectivités à choisir la lecture publique. Depuis 2017, l'ABF a décidé de rouvrir le dossier et a nettement précisé les éléments du débat lors de son 63° congrès *Bibliothèques : inégalités territoriales et égalité des chances* qui s'est déroulé du 15 au 17 juin 2017 à Paris. Le débat « Faut-il une loi sur les bibliothèques ? », coorganisé par l'ENSSIB et l'INET le samedi 16 juin, a permis de délimiter les différents enjeux, les avantages et les limites que pourraient apporter un texte légiférant. Bien qu'aucune loi ne permette à ce jour de définir clairement les missions des collectivités territoriales et qu'il n'y ait aucune obligation en matière de lecture publique, il est évident que, depuis la loi NOTRe, les compétences culturelles des communes ont évolué et encouragent à la création de bibliothèques et de réseaux de lecture publique. Si l'on se rapporte aux statistiques menées par le Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture en 2016, il apparaît clairement que, bien qu'un bon nombre de communes aient fait le choix de s'équiper en bibliothèque, la lecture publique ne dessert pas encore l'ensemble du territoire[23]. Les réseaux intercommunaux sont, quant à eux, peu nombreux[24].

2.1.2. Les BDP, premiers établissements à incarner la mutualisation en matière de lecture publique - le cas de la DdLLP[25].

Une véritable politique de lecture publique pour l'ensemble de la population est apparue avec la création des Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP) le 2 novembre 1945. Transférées aux départements en 1986, les BCP sont ensuite nommées Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP). Les bibliothèques départementales de prêt étaient initialement chargées de ravitailler en livres les communes de moins de 10 000 habitants. Aujourd'hui, le rôle des BDP a évolué. Désormais appelées Bibliothèques Départementales (BD), elles fournissent les

[21] Danielle Oppetit et Matthieu Rochelle, "Une loi sur les bibliothèques", *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 2, p. 6-12.
[22] Hélène Girard, « Débat sur une loi « bibliothèques » : l'ABF ouvre à son tour le dossier », *La Gazette,* 03/10/2016, consulté le 6/04/2018.
[23] Annexe 1 – Figure 1 : Exposition des bibliothèques sur le territoire français, 2016, p.87.
[24] Annexe 1 – Figure 2 : Exposition des bibliothèques intercommunales sur le territoire français, 2016, p. 88.
[25] Le cas de la Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique de Touraine, suite à un entretien réalisé le 20 avril avec Marie-Aline Godot, responsable de la BMA de Neuvy-le-Roi et Marie-Laurence Berndt, animatrice inter-réseau à la DdLLP

bibliothèques en équipements, outils, documents et en formations, afin d'assurer un service de lecture publique sur l'ensemble du territoire et ainsi répondre aux besoins des publics. Le terme de « prêt » a été supprimé du sigle pour montrer à quel point les missions des bibliothèques départementales se sont développées et ne se résument plus au simple ravitaillement en livres des plus petites communes. Les agents des BD sont chargés de soutenir les bibliothèques, de les aider dans leurs projets et de former les bibliothécaires. Ils organisent des actions de formation pour les salariés et les bénévoles, conseillent les élus et les responsables en ce qui concerne la construction, la gestion et le développement des équipements, des animations, des actions auprès des partenariats. Chargées de la mise en œuvre de projets départementaux pour le développement de la lecture publique en zones rurales, les bibliothèques départementales encouragent et participent à la création de réseaux de bibliothèques.

Elles sont indéniablement liées au concept d'intercommunalité. Les bibliothèques départementales ont organisé de véritables réseaux départementaux en permettant aux bibliothèques de proximité de profiter de ressources documentaires complémentaires. Il existe des cas où les actions des BD ont conduit à la création de réseaux de bibliothèques. Depuis 2006 et suite à l'abandon du bibliobus[26], la BD de Touraine a décidé de créer des bibliothèques municipales associées (BMA), dispositifs départementaux spécifiques à l'Indre-et-Loire[27]. L'objectif de ces BMA est de créer du lien entre professionnels, de tirer les autres bibliothèques vers le haut et de dynamiser la lecture publique en Touraine. Les BMA _ à ne pas confondre avec les bibliothèques « têtes de réseau », équipements intercommunaux n'appartenant pas aux départements _ sont des bibliothèques dont la mission est de rendre les mêmes services que ceux de la BD. Pour motiver les communes à créer des bibliothèques municipales associées, la bibliothèque départementale leur octroie des financements supplémentaires. Grâce à ce soutien financier, les BMA possèdent un fonds important de documents qu'elles mettent à disposition des plus petites bibliothèques. Les bibliothécaires n'ont alors plus besoin de se déplacer dans les locaux de la BD situés à Tours. Les BMA doivent également posséder un espace spécifique pour accueillir l'agent départemental en charge du territoire. Lorsque je suis allée à la BMA de Neuvy-le-Roi, j'ai pu rencontrer Marie-Laurence Berndt, animatrice du réseau de la communauté de commune Gâtine, Choisilles, Pays de Racan. Elle m'a alors expliqué que les BMA avaient largement contribué au développement et au rayonnement de la lecture publique dans ces zones extrêmement rurales, autrefois dépourvues de véritables bibliothèques. Bien que le taux d'emprunt soit en baisse à la BMA de Neuvy-le-Roi depuis sa création, Marie-Aline Godot, bibliothécaire professionnelle à Neuvy-le-Roi, m'a expliqué qu'à

[26] En 2000 le conseil général d'Indre-et-Loire a pris la décision de mettre un terme au service du bibliobus car il ne touchait que 1,87 % de la population contre environ 15 % avec une bibliothèque moyenne.

[27] D'autres départements ont mis en place des initiatives similaires mais le terme « BMA » est spécifique à l'Indre-et-Loire.

l'échelle de la communauté de communes, ce taux est largement en hausse. Là où normalement une bibliothèque rurale propose environ 1 500 documents, la BMA, grâce au soutien de la bibliothèque de prêt, possède un fonds de plus de 8 000 documents qu'elle met à disposition des autres bibliothèques. Alice Charon, ancienne bibliothécaire responsable de la BMA de Neuvy-le-Roi, aujourd'hui animatrice de réseaux à la BD d'Indre-et-Loire, explique : « *Cela nous a permis d'avoir des bâtiments qu'une bibliothèque classique n'aurait jamais eus : 300 m2 pour environ 10 000 habitants et une commune de 1 000 habitants ! Cela signifie aussi davantage de personnel départemental sur place et de proximité : les autres bibliothèques du canton n'ont plus besoin d'aller jusqu'à Tours pour se réapprovisionner*[28] ». Le rôle des BD dans le développement de la lecture publique en zone rurale est indéniable. Cependant il ne suffit pas à le faire rayonner sur l'ensemble du territoire[29].

2.1.3. De la nécessité de passer à l'intercommunalité : la lecture publique depuis 1945

L'organisation territoriale des bibliothèques va longtemps être structurée par le couple commune / département qui correspond au couple BM / BCP puis BM / BDP, schéma référent depuis 1945. Les communes étaient alors considérées comme le noyau de la vie collective. Mais aujourd'hui, les gens se déplacent beaucoup et ne se cantonnent plus seulement à la commune dans laquelle ils habitent. Le bassin de vie s'élargit et le territoire politique n'est plus obligatoirement le même que le territoire humain. La lecture publique française est inégalement répartie à cause du morcellement du territoire en un très grand nombre de communes qui ne sont pas à pied d'égalité en termes de budgets et de ressources. Pour dynamiser et développer la lecture publique, un nouveau modèle voit le jour. C'est dans les années 1960 qu'une réflexion autour de la coopération de bibliothèques apparaît pour la première fois. Un groupe de bibliothécaires, composé entre autres de directeurs de bibliothèques municipales, Michel Bouvy (Cambrai) et Albert Roncin (Saint-Dié-des-Vosges) ont l'idée de couvrir l'ensemble du territoire grâce à des réseaux de bibliothèques. Ces groupements comprendraient « une *bibliothèque publique centrale* [...], *des bibliothèques publiques annexes* [...], *deux bibliobus ou plus…*[30] ». Bien qu'ils aient été passionnés et convaincus, cette idée de sectorisation des bibliothèques ne fut pas adoptée.

A partir des années 1970 la notion de « coopération entre bibliothèques » se fait de plus en plus ressentir. La décentralisation ne règle pas le problème de l'émiettement des communes qui, pour la plupart, n'ont pas les moyens de gérer leurs propres services. Les bibliothèques rurales ne peuvent plus répondre seules aux besoins d'un public varié et exigeant. La mutualisation des bibliothèques est un impératif pour le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire français. La lecture publique doit désormais être

[28] Aurélien Hélias, « Indre-et-Loire : la lecture publique de proximité », *Prisme*, 2 mai 2011.
[29] Annexe 1 – Figure 1 : Exposition des bibliothèques sur le territoire français, 2016, p. 87.
[30] Dominique Lahary, « Les Bibliothèques en pleine réforme territoriale », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2017, n° 12, p. 52-59.

considérée comme un enchevêtrement de pratiques et de services pensés à l'échelle des bassins de vie et mis à disposition des usagers. Il s'agit d'acquérir une conscience du territoire, de ne plus concevoir la bibliothèque comme un service public municipal mais comme un outil politique étendu sur l'ensemble d'un territoire. La population se déplace, elle fait réseau et crée des liens, elle est moins attachée à une seule et même commune qu'autrefois. L'apparition des villes nouvelles en 1970 va permettre la création de différents réseaux, soit intercommunaux comme le réseau Ouest-Provence (transfert au SAN et mise en réseau), soit municipal comme celui de Cergy-Pontoise (mise en réseau sans transfert).

A partir des années 1990 les communes rurales vont se sentir davantage concernées. Dans un article du Bulletin des Bibliothèques de France rédigé par Bertrand Calenge, conservateur des bibliothèques et rédacteur en chef du BBF de 1998 à 2001 et Olivier Doubroffe, ancien élève de l'ENSSIB, le rôle des intercommunalités en matière de réseaux de bibliothèques est clairement défini[31]. Selon eux, l'intercommunalité doit construire une bibliothèque intercommunale dans la commune la plus grande qui sera en charge des bibliothèques annexes des différentes communes membres. Avec la loi Chevènement de 1999, l'intercommunalité se répand et profite énormément aux bibliothèques avec la création des communautés de communes à compétences multiples. Il n'y a alors pas d'obligation, l'intercommunalité est progressive et chaque modèle est unique.

Les différentes lois portant sur l'aménagement du territoire et la réduction du nombre d'EPCI de 2010 à 2015 ont permis de simplifier le maillage territorial et les compétences des collectivités, d'encourager à la fusion des communes et à la prise de compétence intercommunale en matière de bibliothèque. Cependant il est encore trop tôt pour estimer les changements qu'elles engendrent. Certains s'inquiètent au sujet des réseaux, ne sachant pas si la loi sera bénéfique ou non. L'IABD explique dans un communiqué portant sur les conséquences de la loi NOTRe sur la lecture publique que : *« La loi NOTRe crée plusieurs incertitudes concernant l'exercice des compétences culturelles malgré leur maintien comme compétence partagée par chaque niveau de collectivité :*

- *L'élargissement et le redécoupage des intercommunalités risque de mettre à mal des dynamiques de réseaux existantes, en particulier dans le domaine de la Lecture Publique. Par ailleurs, le manque d'incitation à la prise de la compétence lecture publique et sans nécessairement en définir les contours, ne sera pas favorable à la constitution progressive de réseaux permettant de mutualiser, pour les habitants, les moyens et les services des bibliothèques existantes.*
- *la suppression de la clause de compétence générale provoque une ambiguïté quant à la capacité pour les bibliothèques départementales de prêt à aider les bibliothèques municipales ou les réseaux intercommunaux de bibliothèques.*

[31] Bertrand Calenge, Olivier Doubroff, « Du dépôt à la bibliothèque intercommunale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, n°1, p.33-44

Leurs expériences en la matière permettraient d'ailleurs de faciliter la création des nouveaux réseaux issus de la réforme territoriale[32]*. »*

Bien que les bibliothèques n'aient pas attendu la loi NOTRe pour se regrouper en réseau, il apparaît clairement que depuis 2015 les élus semblent de plus en plus concernés et se positionnent davantage pour la lecture publique. Alain Faure et Emmanuel Négrier expliquent que les élus municipaux considèrent la lecture publique comme un service culturel indispensable à un territoire (après l'école de musique)[33]. Deux raisons peuvent expliquer que la lecture publique soit la première compétence culturelle transférée aux intercommunalités. Tout d'abord elles sont nombreuses; la bibliothèque est l'équipement culturel le plus nombreux sur un territoire donné. Ensuite elles sont attractives, elles attirent la population au delà des frontières de la commune. Le public ne réfléchit pas aux limites communales lorsqu'il se déplace et c'est en cela que les bibliothèques sont des structures très appropriées à l'intercommunalité. Les réseaux participent donc à un maillage fin du territoire et de la population. La loi NOTRe révèle également la grande hétérogénéité des réseaux. Ces différences découlent sûrement du fait qu'en matière de bibliothèques le champ des possibles est considérable.

2.2. Les réseaux de bibliothèques, une nouvelle organisation qui engendre des bouleversements internes

Si l'on se réfère à l'enquête nationale sur les bibliothèques portant sur l'année 2015 menée par le ministère de la Culture, une bibliothèque est considérée comme intercommunale si elle respecte les conditions suivantes : « *prise de compétences sur l'équipement par l'EPCI, transfert du personnel à l'EPCI, budget de fonctionnement intercommunal, même conditions d'accès à toutes les bibliothèques du réseau intercommunal pour tous les habitants des communes de l'intercommunalité*[34] ». Au vu des statistiques de 2015 sur le transfert des bibliothèques à l'intercommunalité, il apparaît clairement que la majorité des bibliothèques françaises ne sont pas intercommunales[35]. Il devient donc difficile d'associer l'intercommunalité aux réseaux de bibliothèques puisque, la plupart du temps, les bibliothèques en réseau ne sont pas intercommunales, elles restent de compétence communale. Mais le réseau est bien intercommunal, il dépend de la communauté de communes qui l'a créé et l'agent responsable

[32] Xavier Galaup, « L'IABD interpelle le gouvernement et l'Assemblée nationale afin que les archives, les bibliothèques et les services de documentation soient pris en compte dans les lois NOTRe », *Interassociation Archives Bibliothèques Documentations*, 16 juillet 2015.
[33] Alain Faure et Emmanuel Négrier, *La lecture publique à l'heure…,* op. cit. p. 21.
[34] Ministère de la Culture, *Bibliothèques municipales et intercommunales : synthèse nationale des données d'activité 2015,* Ministère de la Culture, Service du Livre et de la Lecture - Observatoire de la lecture publique, 16 octobre 2017.
[35] Annexe 1 – Figure 2 : Exposition des bibliothèques intercommunales sur le territoire, 2016, p. 88.

du réseau est bien souvent intercommunal. Les statistiques de 2015 ne reflètent donc pas la réalité et ne concernent pas l'ensemble des coopérations intercommunales qui existent en matière de lecture publique. Si on se limite aux conditions évoquées ci-dessus, l'intercommunalité des bibliothèques ne concernerait que 5 % des bibliothèques françaises, soit un peu moins de 460 établissements en 2015. Il s'agit donc dans cette étude de considérer les réseaux de bibliothèques dans leur ensemble et de souligner le fait qu'en termes d'intercommunalité et de lecture publique, il n'existe pas de modèle type. Dominique Lahary parle de « *la grande diversité dans les choix d'organisation* » des bibliothèques. Responsable de la commission Bibliothèques en réseau de l'ABF, il explique également : « *Le rapport Orsenna précise que sur 16 500 lieux de lecture, 7 700 sont de véritables bibliothèques et que 5 % d'entre elles sont gérées par des intercommunalités. Or, ce chiffre de 5 % est beaucoup trop réducteur, ne reflétant pas la réalité. De nombreuses bibliothèques travaillent en réseau à l'échelle d'un territoire, avec une direction intercommunale ou pas*[36] ».

2.2.1. Simple collaboration ou réseau intercommunal ? Une liberté des choix au profit des bibliothèques

Un bon maillage territorial en termes de lecture publique, c'est pouvoir offrir à la population un accès à une bibliothèque publique à moins de 15 minutes. En milieu rural les bibliothèques sont de plus en plus nombreuses à se regrouper en réseau, autour d'un bassin de vie. Généralement il existe une commune centre qui regroupe la plupart des équipements et des services et qui accueille donc la grande majorité de la population. Les communes alentours souffrent alors d'un manque d'attractivité et les bibliothèques de proximité en sont fortement pénalisées. La mutualisation des services est une solution pour pallier au manque de moyens des plus petites bibliothèques et pour leur permettre de profiter de l'attractivité de la commune centrale. Elle permet également d'éviter la concentration massive des lecteurs dans la bibliothèque la plus importante en redonnant aux bibliothèques une place centrale (notamment grâce aux déplacements des lecteurs, à la circulation des documents et à la complémentarité des services).

« *La coopération intercommunale en matière de bibliothèques conduit à terme à une meilleure efficience avec des économies d'échelle et une mutualisation des compétences. Elle repose sur un maillage dynamique du territoire avec des équipements complémentaires garantissant à chacun un service de proximité. Elle contribue à l'image de la communauté tout en valorisant chaque équipement qu'il soit communal ou intercommunal. La diversité des*

[36] « La lecture publique consolide sa percée à l'échelle intercommunale », *Maire-Info,* 8 mars 2018.

formules possibles permet à chaque territoire de choisir son propre chemin et de trouver des solutions adaptées aux réalités du terrain et à la volonté des différents acteurs[37] *».*

Le rôle d'une bibliothèque de proximité n'est pas d'attirer l'ensemble de la population résidant alentour. En collaborant avec une bibliothèque à rayonnement large et avec d'autres bibliothèques de proximité, elle peut néanmoins étendre ses services. Ces deux types de bibliothèques sont complémentaires et leur mise en réseau a permis aux professionnels de s'en rendre compte. Les concurrences qui pouvaient exister entre bibliothèques tendent à disparaître grâce à la coopération. La crainte d'être évincé par la bibliothèque centrale ou inversement la crainte de se voir dépouiller de ses collections n'ont plus lieu d'être à l'échelle d'un réseau. Une bibliothèque peut désormais proposer les mêmes services, au moins les mêmes collections, que la bibliothèque voisine et n'a plus de raisons d'être en concurrence. L'intercommunalité et les réseaux de bibliothèques permettent de développer un nouveau type de solidarité territoriale.

Il existe plusieurs formes de collaboration entre bibliothèques Elles ont le choix de prendre une option plutôt qu'une autre. Les bibliothèques peuvent travailler en collaboration informelle et ponctuelle, c'est-à-dire par le prêt de documents et de supports d'animation, par de nombreux échanges d'informations, de compétences et de savoir-faire ou encore par le partage de divers frais (déplacements, hébergements…). Elles peuvent également mettre en place une collaboration formelle. Cette collaboration entre deux ou plusieurs bibliothèques se fait via une convention délibérée en conseil municipal. Elle est plus exigeante et implique la création d'un comité de pilotage ou d'un comité de suivi. Les bibliothécaires professionnels et bénévoles doivent alors penser à l'échelle du territoire et non plus de la commune.

Les réseaux de bibliothèques intercommunales sont différents et peuvent être créés seulement si l'EPCI prend une compétence totale ou partielle dans le domaine de la lecture publique et s'ils répondent aux conditions évoquées plus haut. Les réseaux résultent de choix politiques d'aménagement et de développement du territoire, ils sont liés à un bassin de vie et sont directement concernés par les réformes territoriales. Comme pour les collaborations formelles et informelles entre bibliothèques, il existe plusieurs modèles de réseau intercommunal, résultant des choix adoptés par l'intercommunalité. La communauté de communes souhaitant créer un réseau peut choisir si les bibliothèques restent communales ou non. Il est possible de mettre en place un réseau de bibliothèques communales, qui demeurent liées à leur commune et non à l'intercommunalité. Il est également possible de créer un réseau avec seulement une seule bibliothèque intercommunale, qui deviendra donc tête de réseau et coordonnera les actions du réseau. Enfin les bibliothèques peuvent toutes devenir intercommunales, un schéma de réseau plus rare car plus complexe et plus intégré. Comme l'a

[37] Association des Bibliothécaires de France, « Bibliothèques en réseau : L'ABF attire l'attention sur la nécessité de s'appuyer sur les acquis dans les nouveaux périmètres intercommunaux », *Association des Bibliothécaires de France,* 27 novembre 2017.

dit Dominique Lahary lors de son intervention à la Journée de la Lecture Publique, organisée par la Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique de Touraine le 8 août 2017 à Ballan-Miré, *« (presque) tout est possible*, [...] *il n'y a pas de modèle ».* Tout est une question « *d'adaptation au contexte local* » et de « *liberté des choix des acteurs*[38] ».

La médiathèque des Mureaux et le projet de mise en réseau des bibliothèques du Syndicat intercommunal du Val-de-Seine reflètent bien cette hétérogénéité des choix en matière de lecture publique. Lorsque le projet a commencé en 1994 il s'agissait d'une intercommunalité de projet, d'un réseau « par étape » qui ne représentait en rien la forme la plus intégrée de réseaux intercommunaux. Les acteurs locaux voulaient créer un réseau de lecture publique avec des bibliothèques communales se gérant seules. Dans ce projet de réseau, la médiathèque des Mureaux n'allait pas se transformer en tête de réseau, chargée de dynamiser et de développer des bibliothèques annexes. Un projet autour de la petite enfance fut alors mis en place en 1997. L'action « Petite Enfance » permit de créer du lien entre bibliothèques et professionnels, de développer un réseau de lecture publique sur les six communes du territoire Val-de-Seine et de s'inscrire dans une démarche allant au delà du cadre communal[39].

Le cas du réseau de bibliothèques de l'intercommunalité Syrenor au nord-ouest de Rennes est également particulier[40]. Les bibliothèques qui le composent sont indépendantes et ne sont pas gérées par une structure tête de réseau. Elles ont conservé leur statut municipal et ne dépendent pas de l'intercommunalité. Pourtant un coordinateur a été recruté pour mener à bien le projet et faire fonctionner le réseau. Généralement placé à la direction de la structure tête de réseau située dans la commune la plus peuplée, le responsable du réseau est un agent intercommunal. A Syrenor, l'agent est polyvalent et travaille sur l'ensemble du réseau. Il n'évolue pas dans une bibliothèque précise. Du fait de la proximité particulière entre les différentes communes membres, les acteurs du réseau souhaitaient voir se déplacer les lecteurs. La création d'une bibliothèque tête de réseau aurait pu être un frein dans ce projet car elle aurait accueilli la majorité des lecteurs de par sa taille et le volume de ses collections.

Il existe également des fonctionnements hybrides, comme c'est le cas pour le réseau de bibliothèques de la communauté de communes Saône - Beaujolais, département du Rhône. Constitué de neuf bibliothèques (il en existe quinze sur le territoire), seulement trois sont devenues intercommunales. Voulant conserver leur identité locale les autres établissements ont choisi de préserver leur statut associatif ou municipal.

---

[38] Dominique Lahary, *Les réseaux de bibliothèques et l'intercommunalité* : Journée de la lecture publique, Ballan-Miré, 7 juin 2017, Direction du Livre et de la lecture publique. Powerpoint publié sur Slideshare - Dominique Lahary le 8 juin 2017, slide 56.

[39] Leslie Thomas, « Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 56-59.

[40] Sylvain Urvoy, « Le réseau du Syrenor, des bibliothèques « minimales » au service de l'intercommunalité », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2012, n°2, p. 45-48.

Alain Faure et Emmanuel Négrier expliquent que l'intercommunalité est bénéfique à la lecture publique dans le sens ou elle participe à diversifier les publics[41]. L'intercommunalité permet d'augmenter les budgets d'investissements et donc de diversifier et moderniser les services et les équipements, de rapprocher et de conquérir les publics les plus éloignés des bibliothèques (qu'ils soient physiquement éloignés ou simplement non intéressés par la lecture) et ainsi de développer et dynamiser l'action culturelle d'un territoire.

2.2.2. Les nouveaux métiers de la lecture publique ? La place des professionnels et des bénévoles

Un réseau de bibliothèques ne se crée pas ex-nihilo. Mutualiser les services des bibliothèques suppose de mutualiser également les équipes déjà existantes dans les différentes structures. Pour faire fonctionner le réseau et le développer il est donc nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des équipes qualifiées et, à fortiori, de former les agents et les bénévoles à l'intercommunalité. La plupart des bibliothécaires n'ont pas l'habitude de travailler en transversalité et ne connaissent pas toujours les agents des communes voisines. Il n'est pourtant pas rare qu'en zone rurale les bibliothécaires des différentes communes d'un territoire se soient déjà côtoyés ou aient déjà coopéré dans le cadre d'une action culturelle ponctuelle. Néanmoins ce genre d'initiatives occasionnelles ne prépare que très peu les agents à la réalité d'un réseau intercommunal. Il existe même des cas de conflits et de concurrences entre différentes communes nouvellement membres d'une intercommunalité. Il est fréquent que lors d'un projet de réseau de bibliothèques, les professionnels et les bénévoles aient des appréhensions, qu'ils ne soient pas enclin à modifier leur façon de travailler. Cet aspect représente souvent un frein au bon développement du réseau.

La plupart du temps le réseau intercommunal n'opte pas pour le transfert du personnel qui reste de compétence communale. C'est souvent le cas en milieu rural car la majorité du personnel de bibliothèques est bénévole. Demander aux bénévoles de basculer vers la compétence intercommunale serait compliqué et peu productif. Néanmoins un poste de coordinateur ou de responsable intercommunal est fréquemment créé pour animer et gérer le réseau et les équipes. Le bibliothécaire intercommunal a pour missions de coordonner, fédérer et conseiller son équipe.

Les bénévoles représentent l'essentiel du personnel de bibliothèques en milieu rural. Le plus souvent déjà en place lors de la mise en réseau des bibliothèques d'un territoire, il est donc important qu'ils soient sensibilisés au projet. Le rôle du responsable du réseau est de les informer et de les former, de les impliquer aux changements. Il s'agit alors de conforter leur motivation et leur engagement et de leur inculquer une nouvelle façon de travailler. Au vu des enquêtes menées dans le cadre de l'ouvrage *La lecture publique à l'heure intercommunale* d'Alain Faure et Emmanuel Négrier, il apparaît clairement que les pratiques professionnelles en bibliothèques de lecture publique évoluent et se modernisent. Le regroupement intercommunal

[41] Alain Faure, Emmanuel Négrier, *La lecture publique à l'heure …,* op. cit.

des bibliothèques entraîne inévitablement des changements : professionnalisation, compétences et savoir-faire nouveaux liés au numérique et à l'informatisation par exemple et méthodes de travail différentes, pour en citer quelques uns. Les bibliothécaires ont conscience des bouleversements dans leurs pratiques. Avec l'apparition d'un nouveau cadre réglementaire ils sont moins autonomes et sont interdépendants dans le réseau.

2.2.3. Mutualiser les moyens financiers, les équipements et les méthodes de travail

a) Mutualiser les budgets

Mettre en réseau c'est mutualiser les moyens des bibliothèques, tant financiers qu'humains. L'un des premiers avantages revendiqué par les élus locaux est l'économie réalisée grâce à la mutualisation des services. Et cette mise en commun des budgets est un réel point fort pour les bibliothèques rurales ne disposant pas de moyens importants. En réseau, les bibliothèques peuvent effectuer des achats groupés et peuvent faire passer un risque ou une dépense à la charge du réseau. Julie Godard-Leboffe explique que dans la notion d'intercommunalité « *il y a une notion de rationalisation des coûts*[42] ». Cela signifie donc, pour les plus petites bibliothèques, de pouvoir s'équiper correctement (mobiliers, postes informatiques...), de pouvoir être informatisées, de développer les budgets d'acquisition et d'animation. L'uniformisation du budget global d'une intercommunalité pour la lecture publique permet à l'ensemble des bibliothèques membres de proposer aux publics des services adéquats et pertinents, d'aménager les locaux en mobiliers modernes et confortables, de construire de nouveaux équipements là où le public en a besoin et de diversifier l'offre documentaire (achat de nouveaux supports, constitution de fonds spécialisés etc.…).

b) … les moyens de travail

Pour travailler à l'échelle d'un réseau intercommunal, les bibliothécaires peuvent également mettre en place des outils de travail communs. Certains réseaux ont choisi de créer des services collectifs pour faciliter le travail et partager les compétences. Ces services bénéficient à l'ensemble des bibliothèques du réseau et sont un bon moyen d'apprendre à travailler à plusieurs. Ils permettent également d'avoir accès à de nouveaux équipements qui coûteraient trop cher à une seule bibliothèque. Cela peut être des ateliers d'équipement et de réparation des livres, de reliure avec l'achat de fournitures spéciales (presse, cousoir etc.…).

La création d'espace de travail partagés (Google drive, Google agenda) et la mutualisation des salles de formations et des réunions sont essentielles pour le personnel. Ces initiatives permettent en effet aux bibliothécaires d'un réseau d'échanger, d'organiser le travail commun et de se concerter lors de la réalisation de projet en équipe. « *Je dirais que la difficulté c'est […] de faire travailler ensemble des gens, soit qui ne se connaissaient pas du tout, soit qui avaient des appréhensions et des aprioris les uns sur les autres, parce qu'il y a*

[42] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, ligne 138, page 114.

des méthodes de travail très différentes[43] », explique Julie Godard-Leboffe. La communication au sein d'un réseau est primordiale. Les réunions se font désormais à l'échelle de l'intercommunalité et sont dirigées par le responsable du réseau. C'est lors de ces réunions que l'équipe se réunit pour discuter du réseau, partager les savoirs et les idées et informer de l'avancement de telle ou telle action.

c) Partager les outils et les équipements

Pour travailler en collaboration et proposer aux lecteurs des services en réseau il est indispensable d'équiper toutes les bibliothèques du même logiciel de gestion. L'achat d'un SIGB commun permet aux équipes de communiquer et de travailler ensemble, de réaliser un catalogue unique pour les lecteurs et, selon les choix techniques, de gérer les prêts et les réservations à l'échelle du réseau. La plupart du temps, lorsque les bibliothèques d'un territoire se regroupent en réseau, le responsable intercommunal doit ré-informatiser l'ensemble des structures qui ne fonctionnent pas toutes avec le même SIGB. Il est souvent nécessaire d'informatiser certaines bibliothèques qui n'avaient pas encore les moyens de le faire. Le plus efficace pour gérer le réseau consiste à utiliser un seul logiciel pour toutes les bibliothèques. Le choix de ce logiciel dépend du contexte local (SIGB déjà en place, mode de connexion à Internet, serveur central, hébergement du serveur). En général le réseau a besoin d'un administrateur pour créer et gérer le nouveau réseau informatique. Les bibliothécaires sont ensuite formés à l'utilisation du logiciel pour pouvoir cataloguer et gérer les prêts et les réservations.

La création d'une identité commune est également l'une des premières actions à mettre en place, non seulement pour informer le public mais aussi pour asseoir la légitimité du réseau. Pour cela la constitution d'une page web commune à toutes les bibliothèques est importante. Ce site dédié au réseau permet aux habitants de l'intercommunalité d'avoir accès à toutes les informations nécessaires sur le réseau et d'accéder au catalogue en ligne commun. Il est également possible de créer une page Facebook et une adresse e-mail identiques à toutes les bibliothèques. Ces outils sont un bon moyen pour véhiculer la politique du réseau et ils facilitent beaucoup les recherches des usagers et le travail des bibliothécaires. Partager les différents outils ou acheter de nouveaux équipements en commun (lecteur DVD, vidéoprojecteur, rétroprojecteur, etc.…) facilitent les interventions régulières des bibliothécaires en direction des publics. C'est également une façon de faire des économies à l'échelle d'un territoire et d'équiper les petites bibliothèques d'outils modernes.

---

[43] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 88-91, page 113.

d) Harmoniser les politiques documentaires

Comme pour les équipements et les outils de travail, les bibliothèques en réseau mettent en commun leur charte documentaire afin de constituer une politique documentaire unique. Après avoir procédé à une évaluation complète de toutes les collections (état quantitatif et qualitatif des documents, désherbage et pilon …) les bibliothécaires constituent un fonds de base. Chaque bibliothèque doit être en mesure d'offrir des collections encyclopédiques et pertinentes et la création d'un réseau n'y change rien. Il est néanmoins important de rédiger une charte documentaire commune à tous les établissements afin de pouvoir proposer aux publics des collections cohérentes et un fonctionnement identique.

2.3. La "doctrine professionnelle" en faveur des réseaux

2.3.1. Volonté politique : le rôle majeur des élus municipaux

L'impulsion politique semble être un des premiers moteurs de l'intercommunalité et, à fortiori, de la création de réseaux de bibliothèques. Le rôle des élus et du maire est déterminant et indispensable à l'élaboration d'un projet de réseau puisque les bibliothèques relèvent des communes dans lesquelles elles sont implantées. Dès qu'il s'agit de lancer un projet, de recruter un bibliothécaire ou d'élaborer des partenariats, les bibliothèques doivent en référer à l'élu chargé de la culture. La mise en œuvre de tels projets est souvent déterminée par les attaches que les élus ont avec les bibliothèques et leurs équipes. Mais les objectifs de projets culturels à l'échelle intercommunale ne sont pas forcément liés à la culture. Bien que le développement de la lecture publique soit pris en compte lors de la création de réseau, ce sont souvent des causes extrinsèques qui sont invoquées. Les objectifs sont bien souvent économiques et sociaux (mutualisation des budgets, économie globale à l'échelle du territoire, gestion du personnel …). La mise en œuvre de projet de réseau peut également être liée à un retard du développement de la culture d'un territoire, caractérisé par l'absence totale d'équipements culturels (ce qui est plutôt rare) ou par la présence d'équipements désuets, non conformes aux normes actuelles. La lecture publique est aujourd'hui un des services culturels les plus reconnus et les collectivités territoriales en ont pleinement conscience. Elle est considérée, auprès de l'Etat, des départements et des communes, comme une politique de l'offre qui fonctionne bien. Son franc succès est lié au fait qu'elle s'adresse à tout type de publics, sans être élitiste, qu'elle est utile et rentable. Pourtant les bibliothèques municipales ont de plus en plus de difficultés à étendre leurs actions et à toucher un public large. L'intercommunalité devient alors une voie de secours dans l'esprit des élus. Didier Guilbaud, directeur de la bibliothèque départementale de Touraine, explique dans un article publié sur son blog personnel « Ruralement vôtre » que les bibliothèques « tête de réseaux » sont considérées comme des forces attractives dans un territoire, qu'elles participent à l'évolution

des pratiques professionnelles et à la dynamisation des actions culturelles[44]. Il explique également que les raisons qui poussent à la mise en réseau des bibliothèques sont souvent d'ordre économique. En mutualisant les budgets des bibliothèques l'intercommunalité peut faire des économies globales sur le territoire.

Alain Faure et Emmanuel Négrier ont réalisé une enquête afin d'illustrer leur étude *La lecture publique à l'heure intercommunale* de 2004[45]. Les questionnaires, qu'ils ont diffusés en ligne auprès de professionnels de BD, ont permis d'en apprendre davantage sur l'intercommunalité et les réseaux de bibliothèques et notamment sur le point de vue des professionnels quant aux raisons qui ont conduit à la mise en réseau de leurs bibliothèques. Il apparaît clairement que les changements liés à la mise en réseau des bibliothèques sont la plupart du temps attribués aux élus. C'est principalement leur conviction personnelle qui entraîne des transformations en bibliothèques, plutôt que le souci de développer la lecture publique. Selon les professionnels de BD qui ont répondu aux questionnaires, les élus veulent essentiellement construire une dynamique territoriale plutôt qu'attirer de nouveaux publics. A la question portant sur les priorités des élus qui conduisent au changement, 32 % des répondants parlent de conviction, 28 % de réseau et 16 % de territorialisation. La professionnalisation est considérée comme facteur de changement pour seulement 4 % des répondants et le besoin de nouveaux publics pour 8 %. Les professionnels sont majoritairement d'accord : les projets concernant la lecture publique sont principalement portés par les élus municipaux qui souhaitent surtout dynamiser leur territoire et en légitimer l'identité.

Toutes ces raisons "internes" n'excluent cependant pas le souci du service public. Construire l'identité d'un territoire, développer des projets économiques et professionnaliser le monde des bibliothèques participent à faire évoluer les bibliothèques et à satisfaire les besoins des publics. « *L'intérêt politique il est là aussi : dès lors que vous rendez un meilleur service à l'usager, d'un point de vue électoral ou politique vous remplissez votre mission et donc il y a aussi la satisfaction de votre population que vous desservez*[46] » explique Julie Godard-Leboffe.

2.3.2. Faire des économies, oui, mais au profit des publics !

Alain Faure et Emmanuel Négrier se sont également intéressés aux motifs avancés par les professionnels sur les bénéfices attendus par la mise en réseau intercommunal[47]. Ces motifs s'opposent largement à ceux invoqués par les élus. La territorialisation des bibliothèques ne semble pas être une priorité pour les professionnels. Là où les élus municipaux s'intéressent beaucoup à la dimension territoriale de la mise en réseau des bibliothèques, les professionnels se questionnent davantage sur une approche sectorielle. Dans

[44] Didier Guilbaud, « La BDP au coeur du réseau », *Ruralement vôtre*, 3 juillet 2010.
[45] Alain Faure et Emmanuel Négrier, *La lecture publique à l'heure…,* op. cit. p. 237-262.
[46] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 135-136, page 114.
[47] Alain Faure et Emmanuel Négrier, *La lecture publique à l'heure …,* op. cit. p. 243 -244.

cette logique, la hausse de la qualité des services arrive en tête des sondages. Dominique Lahary explique que la mutualisation des moyens permet de développer et d'améliorer les services rendus à l'usager[48]. L'intercommunalité est alors perçue comme une façon de rendre service au lecteur, une solution pour diversifier les publics et en attirer de nouveaux. Au vu de la question concernant les nouvelles pratiques liées à l'intercommunalité, ceux-ci semblent très intéressés par les nouvelles activités sociales et culturelles (23,6 % des répondants contre 14,5 % pour la professionnalisation ou encore 9,1 % pour la territorialisation). L'intercommunalité favorise la mise en place d'actions culturelles étendues, de nouvelles approches des publics. La mutualisation des pratiques professionnelles vient après (catalogage, acquisitions …), ainsi que la professionnalisation. Cette enquête montre donc que les professionnels, qui souhaitent adopter _ ou qui ont déjà adopté _ l'intercommunalité en matière de lecture publique, invoquent principalement des motifs en faveur des publics. Certes le côté financier pragmatique entre en compte mais parce qu'il est vu comme un moyen de développer les services et les équipements à destination des publics.

Lors de notre entretien, Alice Charon m'a expliqué que les raisons qui poussent les BD à entreprendre des projets de mise en réseau étaient souvent partagées en deux. D'un côté le besoin de mutualiser les moyens est très présent, de l'autre la possibilité de développer, moderniser et diversifier l'offre au public est systématique. Lorsque la DdLLP a essayé de convaincre les bibliothèques de Gâtines / Choisilles ou encore de Bléré Val-de-Cher (encore en projet) de se regrouper en réseau, la volonté de rendre un meilleur service aux usagers était au cœur des considérations. Selon elle, réaliser des économies à l'échelle d'un territoire, travailler ensemble et mutualiser les équipements et les services sont indispensables pour pouvoir satisfaire les lecteurs. En parcourant divers blogs de professionnels de bibliothèques, je me suis rendue compte à quel point le motif politique est indissociable de l'attention portée au public. L'un ne va pas sans l'autre, comme le rappelle le président de l'ABF Xavier Galaup, lorsqu'il déclare que « *la coopération intercommunale peut améliorer les services rendus par les bibliothèques à la population dans un contexte de maîtrise des coûts*[49] ».

Dominique Lahary consacre la majorité de ses articles à l'intercommunalité dans son blog professionnel "DLog". Convaincu que la coopération entre bibliothèques est une solution pérenne face à la pauvreté des petites communes rurales en matière culturelle, il va à la rencontre des professionnels pour leur présenter les nombreux avantages de la mise en réseau des bibliothèques. Il explique notamment que les réseaux permettent « *de maintenir et même d'étendre le nombre et la qualité des services dans un contexte financier contraint pour les*

[48] Dominique Lahary, « La lecture publique et les territoires : modèles et enjeux », *Lahary.fr,* 2007.
[49] Xavier Galaup, « La mise en réseau des bibliothèques : tout le monde y gagne », *Commission Bibliothèque en réseau - ABF*, 2016 [Plaquette].

collectivités, en améliorant efficience de l'organisation[50] *».* Didier Guilbaud, quant à lui, considère que la coopération intercommunale est essentielle pour maintenir les plus petites bibliothèques dans une dynamique de lecture publique et pour leur permettre de rester pertinentes aux yeux des publics. « *J'ai depuis longtemps plaidé pour que la compétence lecture publique de proximité soit intercommunale : que peut-on faire au dessous d'un seuil de population de 5000 habitants, où il est difficile d'envisager des recrutements professionnels, des vrais bâtiments adaptés à tous les publics, une politique de développement du numérique et des budgets d'acquisition corrects* ? » dit-il dans l'article Réforme territoriale en plein été ! paru le 22 juillet 2009 sur son blog "Ruralement vôtre". L'intercommunalité représente une valeur ajoutée à la lecture publique dans le sens où elle améliore le contexte économique des bibliothèques, leur permettant ainsi de moderniser leurs équipements, d'augmenter leur offre documentaire et d'organiser des actions pertinentes et régulières dans le but, toujours, de rendre un meilleur service à la population.

[50] Dominique Lahary, « Une nouvelle donne territoriale pour les bibliothèques ? », "Les bibliothèques dans la recomposition territoriale", *DLog*, 9 février 2018.

3. Publics et pratiques de la lecture

Les bibliothèques ont désormais un caractère social fort. De plus en plus considérées comme troisième lieu, elles ont évolué et ne sont plus de simples lieux d'étude. Les lecteurs peuvent se rencontrer et se retrouver, discuter, interagir. L'intercommunalité est au cœur de cette notion et participe davantage à augmenter l'accessibilité des bibliothèques à tout type d'usagers. Dominique Lahary conçoit l'intercommunalité comme *« l'égalité d'accès aux mêmes services pour toute la population*[51] *».*

3.1. Les services à destination des lecteurs

3.1.1. Faciliter l'accès au public

Pouvoir offrir aux lecteurs un accès aux documents de toutes les bibliothèques de l'intercommunalité est un des atouts majeurs des réseaux. Les bibliothèques tentent de faciliter la mobilité des lecteurs, elles les encouragent à se déplacer. Services de proximité, les bibliothèques souhaitent se rapprocher des lecteurs. Faciliter l'accès des équipements est une des actions indispensables au développement de la lecture publique en zone rurale. Les réseaux de bibliothèques font partie de ces réflexions autour des publics. Ils permettent de mettre au point des services qui participent à cette dynamique.

a) La mutualisation des horaires

L'harmonisation des horaires d'ouverture des bibliothèques offre la possibilité aux lecteurs d'avoir accès à au moins un équipement tous les jours de la semaine. Une mise en réseau des bibliothèques suppose une réflexion globale sur les horaires d'ouverture, qui sont réfléchis pour correspondre au mieux à tout type de public : jeune et adulte, salarié, étudiant et retraité. Les bibliothèques en réseau sont de plus en plus nombreuses à ouvrir jusqu'à 19h en semaine, le samedi et entre midi et deux, s'adaptant ainsi aux besoins et aux disponibilités des lecteurs. En mutualisant les budgets, les réseaux offrent aux plus petites bibliothèques rurales la possibilité financière d'élargir les temps d'ouverture. Pourtant de nombreuses bibliothèques rurales en réseau ne sont ouvertes que deux ou trois jours par semaines et ferment souvent leurs portes à 18h maximum. Erik Orsenna, académicien et ambassadeur de la Lecture chargé par le président Emmanuel Macron de faire le tour des bibliothèques de France, aborde dans son rapport la question de l'extension des horaires d'ouverture. *« De façon schématique nous pouvons dire que dans beaucoup de lieux, [les horaires d'ouverture] coïncident avec les horaires de travail : les bibliothèques sont le plus souvent ouvertes en journée, fermées lors de la pause méridienne, fermées tôt le soir, fermées le dimanche. On*

[51] Dominique Lahary, *Les bibliothèques et l'intercommunalité, comment ça marche ?* : Mise en réseau des bibliothèques : l'union fait la force, Gap, 6 octobre 2016, Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes. Powerpoint publié sur Slideshare - Dominique Lahary le 7 octobre 2016, p. 64.

ajoutera qu'elles sont généralement aussi fermées le lundi, jour de repos pour les commerçants. Les actifs et les familles sont ainsi les premiers pénalisés[52] », explique-t-il.

Anne Morel, chargée par le Ministère de la Culture du bilan de l'enquête sur l'extension des horaires d'ouverture de 2016, explique que la question des horaires d'ouverture préoccupe les bibliothécaires mais que de nombreux éléments décisifs (volonté des élus, aides de l'Etat…) peuvent être un frein à la réalisation d'un projet d'extension[53]. Bien que ce ne soit pas la solution la plus radicale et que de nombreux autres facteurs entrent en compte, il semblerait tout de même que, grâce aux réseaux, les horaires d'ouverture des bibliothèques soient plus optimisés sur l'ensemble de la semaine et correspondent mieux aux attentes des usagers. *« Quand on est un service public on répond au public et on offre un service à la population. Et donc pour ça il faut être cohérent avec les rythmes de vie de la population*[54] ».

La simplification des horaires est également un point essentiel pour faciliter l'accès aux publics. Les lecteurs auront tendance à moins se déplacer si les horaires d'ouverture sont trop compliqués. Il vaut effectivement mieux ouvrir tous les jours sur les mêmes plages horaires que découper la semaine en quarts d'heure difficiles à retenir pour les abonnés. Enfin les boîtes de retour permettent également aux lecteurs de se déplacer et de rendre leurs documents lorsque les bibliothèques sont fermées.

b) La carte unique

Non seulement le lecteur peut se déplacer dans toutes les bibliothèques du réseau, selon les heures qui lui conviennent le plus, mais il peut également emprunter partout. Lorsqu'un réseau naît, des services liés à la notion de coopération sont pensés. Il s'agit avant tout de satisfaire les publics. Pour pouvoir emprunter et rendre les documents dans n'importe quelle bibliothèque, le lecteur possède une carte unique d'abonnement qui lui permet d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du territoire, sans être obligé de s'inscrire (et de payer) à chaque fois. Les bibliothécaires ont donc voté en amont pour une harmonisation des tarifs d'inscription. Ils sont communs à toutes les bibliothèques. Une seule inscription est nécessaire, le but étant d'attirer les lecteurs avec un fonctionnement simple et des prix avantageux. Les bibliothèques peuvent choisir ce qui leur convient le mieux. Soit le lecteur se déplace dans la bibliothèque où se trouve le document qui l'intéresse et le rapport ensuite au même endroit, soit le document est transféré à la bibliothèque de son choix. Il peut ensuite le rendre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. La deuxième option nécessite l'utilisation de navettes (véhicules de service par exemple) pour que les bibliothécaires puissent transporter les documents.

---

[52] Erik Orsenna et Noel Corbin, *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain…,* Ministère de la Culture, février 2018, p. 39

[53] Anne Morel, *Le dispositif d'accompagnement de l'État pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales : Bilan d'étape et présentation des résultats de l'enquête par questionnaire,* Ministère de la Culture, DGMIC - SLL, 2016.

[54] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 663-665, page 123.

c) Le catalogue commun

Le catalogue commun permet aux usagers de faire des recherches et de trouver n'importe quel document de toutes les bibliothèques du réseau. A partir du moment où le lecteur a la possibilité d'emprunter dans toutes les bibliothèques, la création d'un catalogue commun est indispensable. Pour cela les bibliothécaires cataloguent et indexent de la même manière et entrent les informations des documents acquis sur le même logiciel. En harmonisant leurs pratiques bibliothéconomiques, les bibliothécaires s'assurent que les lecteurs puissent facilement comprendre et utiliser le nouveau système de fonctionnement et identifier rapidement l'offre documentaire du territoire. Le système de cotation fait l'objet des mêmes réflexions. Puisque les lecteurs peuvent se déplacer dans n'importe quelle bibliothèque, il est important de faciliter le repérage des documents en adoptant la même façon de procéder dans toutes les structures. Selon les choix adoptés lors de la mise en place d'un SIGB commun et de la création du catalogue collectif, le lecteur a la possibilité d'avoir un compte personnel. Il peut ainsi gérer ses emprunts et ses réservations, prolonger un document et s'informer des nouvelles acquisitions, des coups de cœur ou encore des différentes animations organisées par le réseau. La constitution d'un catalogue commun entraîne inévitablement des changements dans la manière de travailler des bibliothécaires. Grâce à des formations et au soutien du responsable de réseau, professionnels et bénévoles apprennent à modifier leurs techniques de travail et à utiliser de nouveaux outils pour cataloguer et indexer les documents. La Commission *Bibliothèques en réseau* met à disposition des professionnels et des bénévoles des fiches techniques, des retours d'expériences et des outils sur la mise en réseau des bibliothèques afin d'encourager et de faciliter la coopération entre bibliothèques.

3.1.2. Enrichir l'offre documentaire

Les bibliothèques rurales, bien que bénéficiant de l'apport des documents des bibliothèques départementales, n'ont pas, bien souvent, les capacités à constituer des fonds pertinents ni les moyens pour renouveler régulièrement et correctement leurs collections. En travaillant en réseau, ces bibliothèques peuvent constituer un fonds de base et mettre en place une politique d'acquisition concertée. Ces bibliothèques ont toutefois dû faire face à de nouvelles problématiques. Lorsqu'une telle politique est mise en place, il est nécessaire d'entretenir l'identité propre de chaque bibliothèque en développant des spécialisations, garantissant ainsi la diversification et la complémentarité des collections. Il est essentiel, lors de la mise en place d'une politique documentaire commune, de veiller à la complémentarité des collections. Ainsi le réseau est en mesure de proposer aux usagers des collections cohérentes, qui ne se répètent pas d'une bibliothèque à une autre. Les fonds spécialisés sont constitués en fonction du contexte local de la bibliothèque et des choix des bibliothécaires. Il s'agit alors de comprendre les lecteurs et de s'adapter à leurs besoins pour proposer un service qui leur plaira et leur donnera envie de revenir. Lorsque la communauté de communes Océan-Marais de Monts a créé un réseau de bibliothèques, la commune Notre Dame des Monts en a profité pour accroître les services de sa bibliothèque en créant notamment un fonds spécialisé

en environnement (constitué de plus de 900 documents). Implantée à côté du Jardin du Vent, la bibliothèque et son fonds spécialisé participent à l'identité unique et particulière de la commune en ayant su exploiter le contexte géographique[55]. Chaque bibliothèque peut également développer une section plutôt qu'une autre, pour favoriser son attractivité sur le territoire, être complémentaire avec les autres bibliothèques et ne pas se faire "manger" par la bibliothèque tête de réseau.

3.1.3. Animer et promouvoir

François Rouyer-Gayette explique que la bibliothèque « [...] *n'est pas simplement le lieu de l'accumulation du savoir, elle est ouverture proposant de multiples entrées, de multiples parcours, de multiples usages prenant en compte la singularité de chacun de ses utilisateurs*[56] ».

Comme pour une bibliothèque municipale, l'animation et la médiation sont des éléments essentiels pour dynamiser un réseau et attirer les publics. Lieux de débats, de rencontres et de valorisation de la culture, les bibliothèques ont plus que jamais vocation à promouvoir et à diffuser la culture. L'enjeu repose principalement sur la médiation de ces actions culturelles auprès des publics et la mise en réseau y participe. La programmation culturelle favorise la mise en place d'une lecture publique intercommunale et dessine les premier pas de la coopération. De plus, elle peut être établie rapidement et avant même la création d'un réseau car elle ne dépend pas de l'installation d'outils techniques contraignants et coûteux, comme c'est le cas pour le SIGB commun par exemple. L'action culturelle à l'échelle intercommunale contribue à dynamiser et à rendre visible le réseau. Les animations s'adressent à un public plus étendu, sur un territoire plus important. Les plus petites structures, qui ne possédaient pas de programmation culturelle ont largement bénéficié de la mise en réseau. Elles peuvent alors travailler avec des partenaires plus nombreux et diversifiés, elles ont les moyens financiers de faire venir un auteur, d'organiser une animation sur telle ou telle thématique ou encore de profiter d'une exposition planifiée à l'échelle du réseau. Grâce à la mutualisation des budgets, les bibliothèques ont la possibilité de développer l'action culturelle, de mener à bien des projets plus importants. Il est évident que les frais pour faire venir un auteur, pour mettre à sa disposition des équipements convenables et modernes (vidéoprojecteurs, panneaux d'affichage, tables de présentation etc…) ne sont pas à la portée de toutes les bibliothèques en milieu rural. Pour les animations ponctuelles à l'échelle intercommunale, soit l'évènement se déplace de bibliothèque en bibliothèque selon un planning (animation itinérante), soit l'action globale a lieu dans toutes les structures en même temps (exposition, nuit de la lecture etc…). Dans ce cas là, il s'agit de répartir l'action en fonction des capacités de chaque

[55] Le Jardin du Vent de Notre Dame des Monts est un jardin thématique surplombant l'océan Atlantique qui propose aux visiteurs un parcours à la découverte de la météo et, plus particulièrement, du vent.
[56] François Rouyer-Gayette, « Les « Ruches » », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2004, n° 2, p. 24-29.

établissement. En Touraine par exemple, la Quinzaine du Livre Jeunesse est un évènement se déroulant sur l'ensemble du département, pour la promotion d'une littérature jeunesse de qualité. Les bibliothèques qui font le choix de représenter l'événement doivent installer les albums sélectionnés dans leurs locaux et les présenter au public. Dans le cadre d'un réseau, les livres sélectionnés peuvent être répartis dans une ou plusieurs bibliothèques, en fonction de la taille des locaux, des disponibilités du personnel et des publics. En général la bibliothèque tête de réseau prend en charge l'évènement. Comme pour les collections, il est important de préserver l'identité propre à chaque bibliothèque. Les animations régulières (heure du conte, partage de lecture, accueils des classes) se font à l'échelle communale. Chaque bibliothèque est alors libre de décider ce qu'elle souhaite mettre en place pour ses lecteurs.

La programmation culturelle participe également à légitimer l'identité de l'intercommunalité grâce aux plaquettes communes diffusées sur la page web du réseau et de l'intercommunalité, sur la page Facebook et en version papier dans toutes les bibliothèques. Elles permettent aux bibliothécaires de parler du réseau à leur public, en leur proposant une animation dans une autre structure. L'action culturelle incite les usagers à se déplacer, à aller à la rencontre des différents services que propose le réseau. Et le lecteur a accès à une offre diversifiée et pertinente. Les animations sont réfléchies pour répondre aux attentes des lecteurs et pour correspondre à un bassin de vie. L'intercommunalité permet de créer des réseaux de bibliothèques mais également des réseaux entre bibliothèques et partenaires culturels, sociaux, éducatifs ... sur un même territoire. C'est ainsi que le réseau entre dans une véritable politique intercommunale. Il ne s'agit pas simplement d'un réseau de bibliothèques, mais d'un réseau évoluant dans un bassin de vie, en lien avec différents acteurs du territoire (écoles, associations, artistes …) et ce pour rendre un service public à la population. C'est en comprenant les habitudes de vie des usagers que les bibliothèques se sont mises à collaborer, entre elles et avec les autres acteurs locaux. Les usagers se déplacent, ils créent des liens et font réseau, comme l'explique Dominique Lahary lors de ses nombreuses conférences sur l'intercommunalité.

3.2. Les usagers des bibliothèques de lecture publique

En 2016, le ministère de la Culture a lancé une étude sur les publics et les usages en bibliothèques municipales grâce, entre autre, à un questionnaire en ligne qui a suscité 4 000 réponses et a ainsi permis de faire état des différents publics des bibliothèques et de leurs pratiques[57]. Depuis 2005, les bibliothèques se sont énormément adaptées aux besoins de la population et ont beaucoup évolué. De plus, la prise de conscience de l'impact que la lecture publique peut avoir sur les politiques de développement des territoires par l'État et les collectivités territoriales a conduit à la création de plus d'un millier de bibliothèques. La

[57] Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelle - Service du Livre et de la Lecture - Observatoire de la lecture publique, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016,* 16 juin 2017, 62 p.

conséquence de l'essor de la lecture publique en France a été une hausse de 23 % (plus de 4 millions) d'usagers en l'espace d'une décennie. Les statistiques réalisées par le ministère de la Culture assimilent les bibliothèques intercommunales à la catégorie des bibliothèques et médiathèques municipales.

Elles me permettront d'identifier les publics des réseaux, de voir s'ils sont les mêmes que ceux des bibliothèques municipales et de comprendre en quoi les réseaux participent à l'évolution et au changement des usagers des bibliothèques.

3.2.1. La fréquentation des bibliothèques

40 % de la population a fréquenté une bibliothèque municipale au moins une fois au cours de l'année 2016, soit 25,7 % de plus qu'en 1997. Parallèlement le taux d'inscrits a nettement baissé au cours des dix dernières années. 21 % de la population étaient inscrits en 2015 contre 16 % en 2016. Ce phénomène est clairement dû au fait que le rôle des bibliothèques a largement évolué. L'emprunt n'est plus au centre de l'activité des bibliothèques. Désormais considérées comme troisième lieu (lieu de rencontre et d'échange) elles diversifient l'offre au public et ne se cantonnent plus seulement au prêt de documents. En 1997, 69 % des usagers étaient inscrits alors qu'en 2005 seulement 39 % l'étaient, montrant ainsi que l'activité des bibliothèques s'est énormément transformée. Le taux d'inscrits est dès lors moins intéressant et ne reflète pas la réalité. Il ne prend pas en compte les usagers qui se déplacent aux animations, ceux qui viennent pour consulter internet ou profiter des jeux vidéo par exemple.

a) Présence des bibliothèques sur le territoire

En 2015 la France compte 7 000 bibliothèques de lecture publique, dont 500 structures intercommunales. Comme je l'ai déjà précisé, les réseaux de bibliothèques ne relèvent pas obligatoirement d'intercommunalité et ces 500 établissements ne reflètent pas la réalité. C'est donc pour cette raison que j'ai choisi de m'intéresser autant aux bibliothèques municipales qu'aux bibliothèques intercommunales. 61 % des communes possèdent un établissement de lecture publique. Cela équivaut à 89 % de la population ayant accès à un équipement de lecture publique. Les communes concernées couvrent 76 % de la population, ce qui est extrêmement intéressant puisque l'enquête révèle que 76 % des personnes interrogées déclarent avoir connaissance de la présence d'une bibliothèque municipale dans leur commune de résidence. Les bibliothèques de lecture publique représentent le premier réseau culturel en France et la population en a bien conscience. D'ailleurs 44 % des personnes enquêtées résidant dans une commune ne disposant pas de bibliothèque pensent tout de même qu'il y en a une. « *Les bibliothèques semblent donc considérées par une part substantielle des personnes*

CC BY NC ND

qui ne les fréquentent pourtant pas comme une forme d'évidence, qui n'est pas sans relation avec leur dimension de premier réseau culturel dans les territoires[58] *».*

b) Un public majoritairement jeune - enquête auprès des jeunes actifs

L'enquête menée par le Ministère de la Culture permet de se rendre compte que la majorité des usagers des bibliothèques est jeune. Après 25 ans, le taux de fréquentation est sensiblement plus bas et ce sont principalement les 11 / 16 ans qui viennent le plus en bibliothèque. 35 % des personnes interrogées (quel que soit leur âge) ont déclaré avoir fréquenté une bibliothèque avant 11 ans et 42 % entre 11 et 16 ans contre 17 % entre 50 et 59 ans, pour donner un ordre d'idée. J'ai également pu me rendre compte lors de mes stages et de mes lectures que la tranche d'âge 17 - 34 ans est moins présente en bibliothèque municipale que celle des 11 - 16 ans et notamment les 17 - 24 ans qui fréquentent essentiellement les bibliothèques universitaires. A la fin des études, la plupart des jeunes actifs ne fréquentent pas régulièrement les bibliothèques. Parmi les usagers fréquents (au moins une fois par semaine), seulement 22 % ont entre 25 et 34 ans. En interrogeant quelques jeunes actifs de mon entourage j'ai pu définir deux raisons : soit ils n'ont pas le temps de se déplacer en dehors de leurs heures de travail; soit les bibliothèques ne les intéressent pas[59]. Ils préfèrent aller au cinéma, à des festivals, des concerts ou simplement sortir le soir pour passer un moment entre amis. Certains m'ont également expliqué qu'ils n'aimaient pas lire et qu'ils ignoraient l'existence d'autres activités et services qui pourraient les intéresser (entre autre l'emprunt de DVD, de jeux vidéo dans certains établissements ou encore l'accès à des abonnements de magazines comme LeKiosk, à des films ou des cours ((langue, code de la route, informatique …)) via les portails de ressources numériques comme Nom@de par exemple). Il s'agirait alors d'un manque de visibilité des services que les bibliothèques et les médiathèques proposent au public. Cependant la population étant de plus en plus sensibilisée à la lecture dès le plus jeune âge et les bibliothèques essayant d'attirer davantage ces publics, il semblerait que la tendance s'inverse. Les étudiants sont plus nombreux et bien qu'ils fréquentent principalement les bibliothèques universitaires, ils représentent tout de même 33 % des usagers réguliers, soit une hausse de 12 % par rapport à 2005.

c) Motifs de la hausse de la fréquentation

Plusieurs phénomènes expliquent la hausse notable du taux de fréquentation en bibliothèque. Si les jeunes de moins de 16 ans sont les plus présents dans les bibliothèques, c'est sûrement parce que l'école les sensibilise de plus en plus. La majorité des bibliothèques

---

[58] Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelle - Service du Livre et de la Lecture - Observatoire de la lecture publique, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016,* 16 juin 2017, p. 10

[59] Pour me rendre compte du rapport que les jeunes actifs entretiennent avec les bibliothèques, j'ai interrogé dix jeunes actifs. Annexe 6 : Entretiens auprès de dix jeunes actifs sur leur perception des bibliothèques. Pages 105-108.

développent des partenariats avec les écoles et organisent des accueils de classes pour apprendre aux jeunes à connaître et apprécier la culture. Les bibliothécaires organisent de nombreuses actions à destination des moins de 16 ans, car ils représentent les usagers de demain. Ainsi 68 % des bibliothèques proposent des « heures du conte » pour les plus jeunes. La modernisation des équipements est également un facteur de l'augmentation des usagers. Les bibliothèques ont amélioré la qualité de leur accueil, ont diversifié l'offre et les services en se formant au numérique, en proposant de nouveaux supports comme les liseuses, les tablettes, les jeux vidéo. Elles sont aujourd'hui des lieux de rencontre et une bonne partie du public y vient pour autre chose que le livre (pour consulter internet, pour travailler, pour y lire le journal, discuter entre mamans pendant que les enfants jouent etc.…). Enfin l'intérêt de l'Etat et des collectivités territoriales pour la lecture publique a énormément progressé, ce qui a permis de créer de nouveaux établissements, d'en moderniser d'autres et de réfléchir au moyen d'attirer les publics. La création de réseaux de bibliothèques fait partie de ces réflexions autour des publics.

3.2.2. Profil des usagers des bibliothèques municipales

a) Selon l'âge

Comme le montre l'étude menée par le Ministère de la Culture, l'âge est le facteur le plus important dans la fréquentation des bibliothèques municipales. Les statistiques réalisées permettent de comprendre que plus la population est âgée, moins elle fréquente les bibliothèques. Comme expliqué précédemment, les jeunes sont les plus nombreux à fréquenter les bibliothèques. Il est également intéressant de noter que la catégorie 35 - 49 ans est plus présente lorsqu'il y a présence d'un enfant dans le foyer. 52 % des 35 - 49 ans avec enfant fréquentent les bibliothèques contre 33 % sans enfants. Et cette hausse est davantage notable lorsque l'enfant a entre 6 et 11 ans puisque 37 % des usagers réguliers ont au moins un enfant dans cette tranche d'âge. Le fait que les adultes avec enfant fréquentent davantage les bibliothèques est évidemment lié au fait que ce sont les enfants qui fréquentent le plus les bibliothèques. Les adultes sont ainsi motivés par leurs enfants et les accompagnent. Ils y vont également pour leur trouver des occupations et des activités, pour leur faire plaisir (albums, documentaires, DVD, ateliers …). Les entretiens que j'ai réalisés auprès de jeunes actifs m'ont également permis de valider cette hypothèse puisque sur les dix personnes interrogées, la seule fréquentant une bibliothèque a deux enfants en bas âge[60]. Et cette personne ne fréquentait pas les bibliothèques avant d'avoir des enfants. De plus, huit autres personnes ayant répondu ne pas fréquenter les bibliothèques envisagent toutes d'y emmener leurs enfants à l'avenir, considérant la bibliothèque comme un lieu de loisirs mais également d'apprentissage et de savoir, un lieu indispensable pour apprendre aux enfants à découvrir et

[60] Annexe 6 : Entretiens auprès de dix jeunes actifs sur leur perception des bibliothèques. Pages 105-108

apprécier la culture. Les seniors représentent quant à eux la part la plus faible des usagers. Ils se déplacent plus difficilement et s'éloignent petit à petit de la pratique de la lecture (pour des raisons de santé par exemple). Les bibliothèques tentent alors de trouver des solutions, pour aménager les équipements, faciliter l'accès aux personnes âgées. Certaines proposent même d'amener les livres directement au domicile des publics empêchés.

b) Selon le sexe

Le sexe n'est pas un facteur déterminant de la fréquentation des bibliothèques. La proportion d'hommes est sensiblement équivalente à celle des femmes puisque, parmi les personnes interrogées ayant déclaré avoir fréquenté une bibliothèque au cours de l'année 2016, 39 % sont des hommes et 40 % des femmes. Le questionnaire permet cependant de montrer qu'en terme de public régulier, les femmes sont plus nombreuses (56 % contre 44 % d'hommes), ce que le questionnaire que j'ai diffusé aux usagers des bibliothèques de mon étude de cas a permis de démontrer.

c) Selon la catégorie socioprofessionnelle

En termes de fréquentation occasionnelle des bibliothèques il apparaît clairement que depuis 2005, les écarts entre les différents profils sociaux des usagers se sont considérablement réduits, montrant ainsi que la bibliothèque est un lieu ouvert à tous, ne faisant aucune distinction entre publics favorisés et publics défavorisés. Cependant les usagers fréquentant le plus les bibliothèques sont ceux qui sont socialement les plus avantagés, même en 2016. Les usagers issus de ménages de cadres sont 52 % contre 44 % issus de ménages d'employés et 40 % de ménages d'ouvriers. En 2005 les ouvriers représentaient 25 % des usagers, soit une hausse de 15 % en 2016. Les personnes vivant au sein de ménages gagnant au minimum 4 500 € par mois représentent 48 % des usagers alors que les personnes issus de ménages possédant moins de 1 500 € de revenus mensuels constituent 37 % des usagers. Mais le taux de fréquentation des usagers vivant dans un ménage avec moins de 750 € mensuel a augmenté de 16 % depuis 2005. En ce qui concerne les diplômes, 48 % représentent les BAC+3 et plus et 37 % les BEPC, CAP et BEP. Les usagers sans diplôme sont seulement 29 % mais ce pourcentage est lié à l'âge et ne peut donc être réellement pris en compte.

La réduction de ces écarts est non seulement due au fait que les personnes les plus défavorisées se sont mises à fréquenter les bibliothèques mais aussi au fait que les usages des lecteurs en bibliothèques sont de plus en plus identiques selon les catégories socioprofessionnelles, les revenus et le niveau de diplôme. Bien qu'en terme de fréquentation régulière, les cadres et professions intellectuelles supérieures soient toujours les plus nombreux, l'étude menée par le Ministère de la Culture sur les publics et leurs usages a montré que les bibliothèques tendent de plus en plus à supprimer les inégalités et à s'adresser à tous les publics.

3.2.3. Les usages des publics

a) Les documents (tous supports confondus)

Le livre fait toujours partie des activités les plus pratiquées en bibliothèques, bien devant les activités culturelles et numériques. 55 % des personnes (inscrites ou non) interrogées sur leurs usages en bibliothèques ont dit avoir déjà emprunté au moins un document au cours de l'année 2016 et 47 % en emprunter à chaque fois qu'ils se déplacent ou au moins régulièrement. Au delà des emprunts il est également intéressant de noter que 51 % des usagers lisent au moins un livre sur place et 38 % en lisent régulièrement. La pratique de la lecture semble être, au vu de ces statistiques, une évidence pour 84 % des usagers si l'on réunit les emprunteurs et les lecteurs sur place. Certains font même les deux, profitant de leur visite pour lire (ou feuilleter) un livre sur place avant d'en emprunter d'autres. L'emprunt de magazines (16 % des usagers et 10 % des usagers réguliers), de DVD (14 % des usagers et 9 % des usagers réguliers), et de CD (13 % des usagers et 8 % des usagers réguliers) sont moins fréquents et sont souvent associés aux emprunts de livres. Les personnes n'empruntant que des CD et des DVD représentent seulement 0,6 % des usagers. La faible part des CD et des DVD dans les emprunts est sûrement due, entre autre, au fait que la plupart des bibliothèques et des médiathèques mettent en place des quotas de prêt qui limitent le nombre de CD et de DVD empruntables.

L'enquête permet néanmoins de montrer que 40 % des motifs de visite sont liés aux emprunts, 38 % aux pratiques sur place, 15 % au travail et 11 % pour le reste des activités. Le livre concentre à lui seul presque la moitié des motifs de visite des usagers, phénomène que j'ai pu voir au travers de mes questionnaires sur les publics et leurs usages en réseaux de bibliothèques.

b) La programmation culturelle

La programmation culturelle, bien qu'étant de plus en plus développée par les bibliothèques, n'arrive qu'en quatrième position des pratiques en bibliothèques. Les expositions semblent être l'activité culturelle la plus appréciée par les usagers qui sont 17 % à en avoir visité au moins une au cours de l'année 2016 et 8 % à s'y rendre régulièrement. Au contraire, les animations représentent seulement 5 % des usagers et 2 % des usagers réguliers. Les formations et les ateliers arrivent en bas du classement et ne représentent que 2 % des usagers (réguliers ou non). L'analyse de mes questionnaires m'a permis de me rendre compte de ce phénomène et d'expliquer que les adultes se rendant à une animation, une exposition ou un atelier ne sont pas inscrits en bibliothèque pour la plupart, qu'ils s'intéressent principalement à la programmation culturelle et beaucoup moins aux emprunts. Il est alors intéressant de souligner que l'âge a une importance dans la pratique d'activités culturelles en bibliothèque. Plus les usagers sont jeunes, plus ils participent à des animations. Et les bibliothèques organisent beaucoup d'activités à destination des plus jeunes. En parcourant les

pages web de plusieurs réseaux de bibliothèques j'ai vu que les animations pour les enfants étaient plus nombreuses que celles pour les adultes.

c) Les outils numériques

Selon l'enquête réalisée par le Ministère de la Culture pour l'année 2016, 43 % des usagers des bibliothèques ont au moins une fois utilisé les outils informatiques ou les services en ligne (accès au catalogue en ligne sur place pour 19 % des usagers, utilisation d'un poste informatique sans connexion internet pour 13 % des usagers et avec connexion pour 13 % des usagers, utilisation du réseau Wifi sur son propre appareil pour 11 % des usagers). La plupart des personnes utilisant ces services sont des usagers réguliers. Les usagers occasionnels ne semblent donc pas venir en bibliothèque pour aller sur internet mais plutôt pour emprunter, lire sur place ou assister à une animation. Bien que les jeunes soient les plus présents en bibliothèque, ce ne sont pas eux qui utilisent le plus les outils numériques puisqu'ils possèdent déjà leurs propres appareils, pour la majorité.

Le site internet d'une bibliothèque est un outil pratique qui permet aux usagers de connaître les horaires d'ouverture, les modalités d'inscription, mais aussi d'aller consulter le catalogue en ligne pour localiser les documents ou encore d'avoir accès à des ressources numériques et à un espace personnel. 36 % des répondants ont déclaré avoir consulté au moins une fois le site internet d'une bibliothèque. Sur l'ensemble de la population française ayant plus de 15 ans, 19 % ont consulté le site internet d'une bibliothèque municipale au cours de l'année 2016, dont 7 % ne fréquentant pas les bibliothèques. Le site internet intéresse donc également les non-usagers. La plupart des connexions sont liées à la recherche d'informations pratiques (dans 47 % des cas) et à la consultation du catalogue en ligne (dans 46 % des cas). L'utilisation de ces services en ligne intéresse beaucoup plus les usagers que la consultation des ressources numériques. A partir du moment où une bibliothèque française sur quatre propose à ses lecteurs un portail de ressources numériques il est évident que, dans les chiffres, les usagers utilisent moins ce service. L'étude a également souligné un point intéressant : ce sont les usagers réguliers qui utilisent le plus les outils numériques, sûrement parce qu'ils sont plus à l'aise avec le fonctionnement des bibliothèques et parce qu'ils sont davantage renseignés sur les nouvelles offres proposées. Les non-usagers profitent également des services numériques parce qu'ils n'ont pas besoin de se déplacer pour en avoir l'accès. Ces nouvelles offres participent donc à attirer les publics les plus éloignés de la culture et jusque là totalement absents des bibliothèques.

3.3. Enquête : les réseaux, quels changements pour les publics ?

Suite à l'étude approfondie des publics des bibliothèques municipales et de leurs usages, j'ai voulu savoir si les publics des réseaux de bibliothèques sont les mêmes et s'ils

utilisent les mêmes services, de la même manière. Pour cela j'ai mis en place un questionnaire en ligne à destination des publics de réseaux sans distinction ni restriction[61].

3.3.1. Méthodologie de l'enquête : le questionnaire

Au départ je pensais ne faire qu'un seul questionnaire en rapport avec mon étude de cas. J'avais donc réalisé un questionnaire en ligne à destination des usagers du réseau de bibliothèques Chinon, Vienne et Loire. Cependant ce questionnaire étant extrêmement ciblé, je ne pouvais pas poser toutes les questions et j'avais peur de passer à côté de certains publics et de certains usages. J'ai donc décidé de mettre en place un deuxième questionnaire, cette fois ci à destination d'un public plus large et concernant d'autres réseaux. Je voulais notamment savoir si les publics se déplacent, s'ils fréquentent des bibliothèques autres que celle dans laquelle ils résident. Je souhaitais également savoir s'ils ont une bonne connaissance des services que le réseau met à leur disposition, lesquels ils utilisent le plus, lesquels ne leur semblent pas intéressants et lesquels ils aimeraient avoir. Enfin je voulais connaître l'avis de ces usagers sur la mise en réseau de leurs bibliothèques et savoir s'ils en sont satisfaits. Les services mis en place par les réseaux sont globalement toujours les mêmes et beaucoup de mes questions rejoignent celles de mon autre questionnaire. Pour autant, je trouvais intéressant d'avoir différents avis sur ces mêmes questions, de connaître les réponses d'un public moins ciblé. J'ai donc adressé mon questionnaire à tout type de public, souhaitant ainsi avoir un large panel de profils et pouvoir étudier l'avis tant des usagers inscrits que des personnes fréquentant occasionnellement les bibliothèques.

La question sur les déplacements a été posée lors d'échanges avec d'autres étudiants en M1 Sciences de l'Information et des bibliothèques. Je leur ai soumis le questionnaire pour savoir ce qu'ils en pensaient et qu'ils valident la forme. Deux camarades m'ont alors dit qu'une question sur ce sujet serait intéressante puisqu'elles mêmes se déplacent beaucoup et ne fréquentent pas la bibliothèque implantée dans la commune où elles vivent. Ma question supposait à l'origine que le réseau fréquenté était forcément celui du lieu de résidence. Il s'est avéré que la reformulation de ma question a permis d'en apprendre davantage sur les habitudes des lecteurs. Cependant, au vu de certaines réponses, je pense que ma question était mal tournée. Quelques répondants ont expliqué fréquenter une autre bibliothèque car : soit il n'y en a pas dans leur commune de résidence, soit celle qui s'y trouve ne répond pas à leurs attentes. Ils n'ont alors pas précisé s'ils parlaient d'un réseau différent ou seulement d'une bibliothèque située dans la commune voisine (faisant donc partie d'une des communes membres du réseau de l'intercommunalité dans laquelle ils vivent).

Pour valider mon questionnaire je l'ai également envoyé à plusieurs reprises à Alice Charon, bibliothécaire à la DdLLP avec qui j'ai de bons rapports. La première version n'était pas satisfaisante car les questions étaient trop orientées. Je n'avais pas pensé à interroger les

[61] Annexe 9 : Les questionnaires auprès des publics de réseaux de bibliothèques. Partie 1 : Le questionnaire général. Pages 130-133.

publics sur les éventuels inconvénients des réseaux, ou du moins les limites. La deuxième version était encore floue, Alice Charon n'arrivant pas à en discerner les objectifs précis. Je ne m'adressais pas aux publics des réseaux mais aux lecteurs de bibliothèques en général. De ce fait, les questions se mêlaient les unes aux autres, le tout n'étant pas très clair. Elle m'a alors envoyé ses impressions et quelques indications qui ont abouti à un questionnaire plus précis et plus efficace.

La plus grande difficulté de ce questionnaire aura été de le diffuser massivement, auprès de tout type de lecteurs. Je suis donc passée par les réseaux sociaux, Facebook et Twitter et par la plateforme professionnelle Linkedin espérant toucher différents publics, d'âge, de sexe et de catégorie socioprofessionnelle différents. Je n'ai malheureusement pas atteint mes objectifs car il est difficile de s'adresser à un public large sur les réseaux sociaux.

3.3.2. Les répondants et leurs réponses

Travailler sur les réseaux sociaux suppose qu'en termes de visibilité, on ne s'adresse inévitablement qu'à un public ciblé, alors que justement je cherchais à ne pas catégoriser les réponses. La majorité des personnes m'ayant répondu font partie de mon entourage (proches et camarades). Les répondants sont pratiquement tous étudiants, entre 15 et 35 ans, ce qui correspond au profil de mon entourage. Ce public motivé n'est donc pas représentatif, je ne généralise pas les résultats de cette enquête.

La deuxième difficulté avec les réseaux sociaux est de ne pas pouvoir choisir les personnes qui répondent. Mes proches ont partagé mon questionnaire à leurs amis qui ne s'intéressent pas forcément aux bibliothèques mais qui ont tout de même répondu. J'ai donc eu des réponses inexploitables, voir même irrespectueuses. J'ai dû en supprimer quelques unes.

La plupart des répondants ont déclaré fréquenter une bibliothèque depuis plus de 10 ans. Je n'ai donc pas pu avoir l'avis de nouveaux usagers, ceux qui sont arrivés suite à la mise en réseau. Enfin, je n'ai pas eu de réponses à toutes les questions. Les questions ouvertes, qui demandaient d'écrire quelques mots ou quelques lignes n'ont pas suscité grand intérêt. La question à propos de l'évolution des habitudes de lecture des usagers était mal formulée puisque la majorité des personnes ne l'a pas comprise et a répondu à côté.

3.3.3. Analyse des résultats

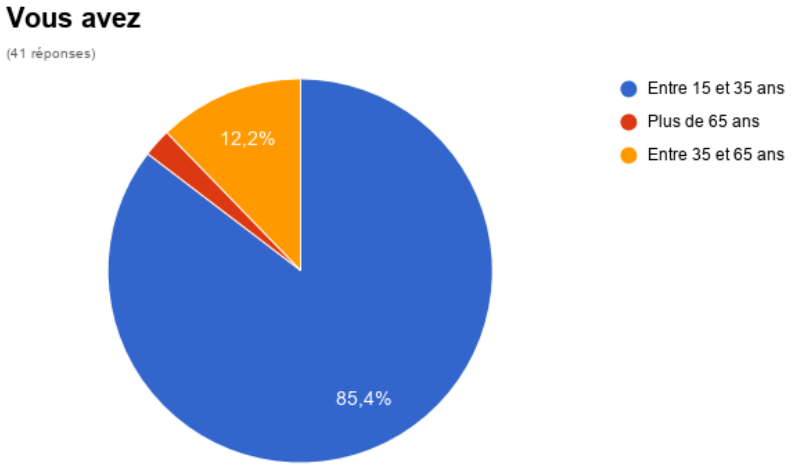

Graphique 1 - Questionnaire général – Q.24 : Age

Ce questionnaire ne m'a pas permis de démontrer que les jeunes actifs sont peu présents en bibliothèques, puisque la plupart des répondants (85,4 %) a entre 15 et 35 ans et sont étudiants (63,4 %). Je n'ai également pas eu de répondants de moins de 15 ans[62]. Je n'ai ainsi pas pu démontrer qu'en réseau l'âge est le facteur le plus déterminant de la fréquentation des bibliothèques même si, au vu des réponses de mon deuxième questionnaire, il semble évident que les publics des réseaux soient les mêmes que ceux des bibliothèques municipales et que leur profil ne diffère pas énormément. De plus, la création d'un réseau ne semble pas foncièrement changer les habitudes des lecteurs dans leurs déplacements.

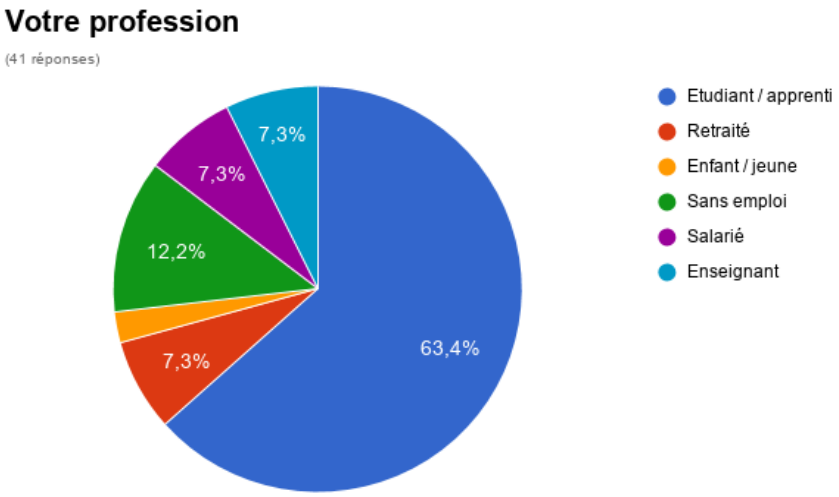

Graphique 2 - Questionnaire général – Q.25 : Profession

La majorité des répondants ont déclaré ne fréquenter qu'une seule bibliothèque, soit celle la plus proche de leur domicile, soit la structure la plus importante, si l'on rentre dans le détail des réponses. 58,5 % des répondants fréquentent les bibliothèques depuis plus de dix

[62] La tranche d'âge "moins de 15 ans" ne figure donc pas sur le graphique ci-après.

ans. Il est donc possible qu'ils aient déjà leurs habitudes dans une bibliothèque et que la mise en réseau n'ait pas modifié leur fidélité à cette structure. Pour autant, 25 % des répondants expliquent qu'ils fréquentent plusieurs bibliothèques. Les réseaux encouragent les lecteurs à se déplacer grâce à la mise en place de la carte d'abonnement unique. Les résultats de ce questionnaire montrent que beaucoup d'usagers apprécient la diversité et ne se cantonnent pas aux services d'une seule bibliothèque.

D'ailleurs la question "Fréquentez-vous un réseau de bibliothèques différent de celui de votre ville ?" m'a permis de démontrer que les lecteurs se déplacent beaucoup, qu'ils font lien et créent eux-mêmes des réseaux. 46,3% des répondants fréquentent une autre bibliothèque que celle implantée dans leur commune de résidence.

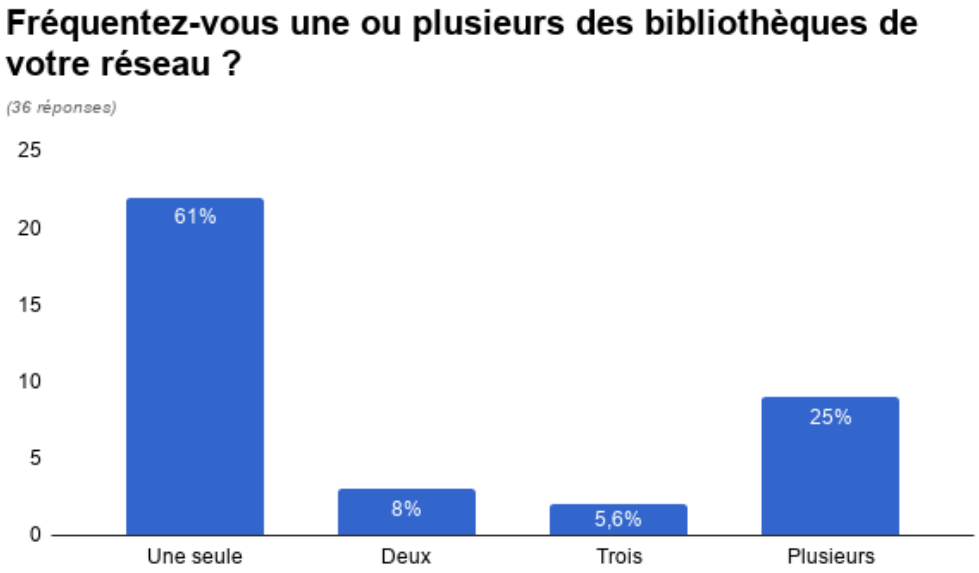

Graphique 3 - Questionnaire général - Q.8 - Fréquentation de plusieurs bibliothèques.

Les lecteurs se déplacent beaucoup et ne semblent pas avoir peur de faire quelques kilomètres pour avoir accès à un équipement moderne et agréable. Certains fréquentent même plusieurs réseaux pour avoir accès à des bibliothèques municipales mais également des bibliothèques universitaires.

Les deux principaux motifs de ces déplacements sont dus à la qualité des services recherchée pour 31 % des répondants et aux études pour 36,8 % (ce qui est logique puisque la majorité des répondants sont étudiants) contre 10,5 % des répondants fréquentant la bibliothèque de la commune dans laquelle ils travaillent par exemple. Ce questionnaire, bien que non représentatif de la réalité, est intéressant et a démontré que les usagers de bibliothèques en réseaux sont les mêmes que les autres. Leurs habitudes n'en sont pas non plus énormément bouleversées. Les répondants fréquentant déjà les bibliothèques avant leur mise en réseau ne semblent pas avoir changé leurs habitudes. Il est donc intéressant de noter l'utilisation des nouveaux services mis en place et la satisfaction qu'en ont les usagers. 79 %

des répondants ont déclaré ne pas avoir eu de difficultés pour s'adapter aux changements et 75,6 % pensent avoir été bien informés des nouveaux services proposés par leur réseau[63]. A la question "quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la création du réseau ?" ceux qui ont déclaré avoir rencontré des difficultés ne parlaient pas de leur propre adaptation, mais de celle du réseau. Ils ont en effet évoqué une informatisation lente et un mauvais rangement des documents.

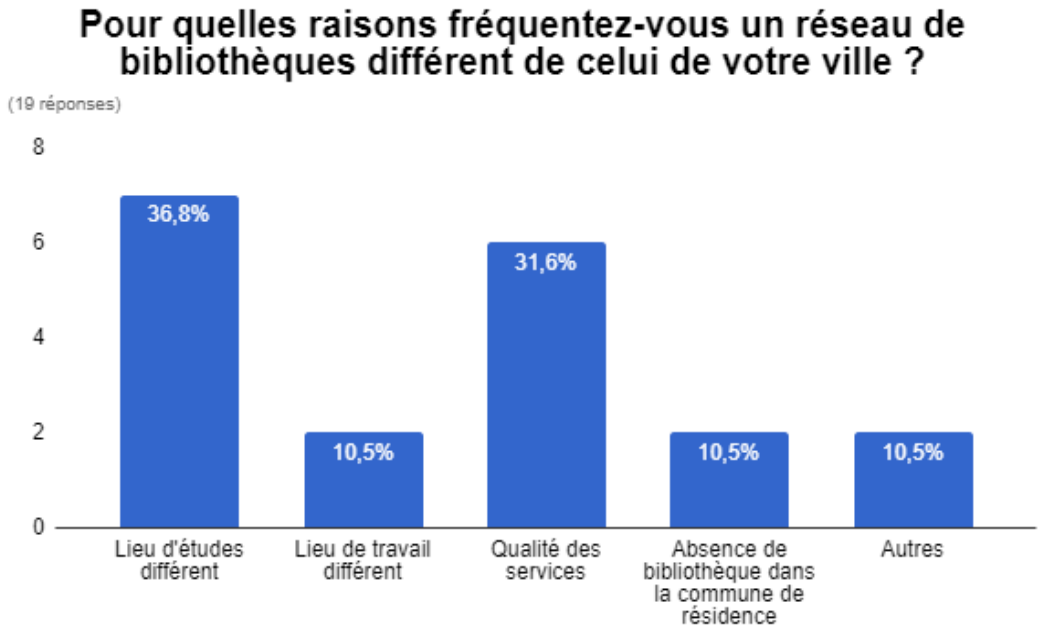

Graphique 4 - Questionnaire général - Q.4 : Motifs de la fréquentation d'un réseau différent.

Néanmoins la majeure partie des répondants semblent satisfaite des changements. La plupart ont expliqué avoir plus de choix depuis la création de leur réseau. L'augmentation de l'offre documentaire est la conséquence la plus appréciée, ainsi que la simplification du fonctionnement des bibliothèques.

[63] Seulement 14 répondants à cette question, résultat non représentatif.

CHAPITRE 2 : SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Bibliographie et sitographie

1.1. Politique culturelle et intercommunalité

1.1.1. Monographies

Saez Guy (dir.), *Institutions et vie culturelles,* Paris, La documentation Française, 2004, 172 p.

Greffe Xavier, **Pflieger Sylvie**, *La politique culturelle en France,* Paris, La documentation Française, 2009, 287 p.

1.1.2. Articles de périodiques

Leslie Thomas, « Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 56-59.

Noyé Christophe, « Intercommunalités culturelles », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 40-43.

Poncé Florence, « Les collectivités territoriales et la culture », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2001, n°1, p. 134-135

Teillet Philippe, « Les politiques culturelles dans le mouvement intercommunal », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 2, p. 9-12.

Virassamy Catherine, « Vers un paysage intercommunal », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 34-38.

1.1.3. Travaux universitaires

Nino Marion, *Les enjeux de la coopération intercommunale en matière culturelle face à la réforme territoriale,* sous la direction de Thierry Ermakoff, mémoire d'étude : diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2009, 70 p.

1.1.4. Acte de colloque

Sueur Jean-Pierre, *Vingt ans de communautés de communes : bilan et perspectives*, (Paris, 6 février 2012). *Sénat.fr,* 15 février 2012, 103 p. Rapport d'information, n°379

1.1.5. Sitographique

Dallier Philippe, « L'intercommunalité à fiscalité propre », Rapport d'information fait au nom de l'Observatoire de la décentralisation, *Sénat.fr*, n°193, 1er février 2006 [En ligne : https://www.senat.fr/rap/r05-193/r05-193.html], (consulté le 25/05/2018).

Enssib, « Obligations culturelles des communes », *Questions? Réponses! - Enssib,* 9 et 13 mars 2017. [En ligne : http://www.enssib.fr/content/obligations-culturelles-des-communes], (consulté le 23/04/2018).

Vie-publique.fr, « Collectivités territoriales : la loi "NOTRe » redéfinit leurs compétences", *Vie-publique.fr,* 10 août 2015, [En ligne : http://www.vie-publique.fr/focus/collectivites-territoriales-loi-notre-redefinit-leurs-competences.html], (consulté le 25/05/2018).

1.2. La lecture publique et l'intercommunalité

1.2.1. Monographies

Faure Alain, Négrier Emmanuel (dir.), *La lecture publique à l'heure intercommunale - Enquête sur l'intercommunalité et la lecture publique en France*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, 2005, 268 p.

Sanz Pascal (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2008. 315 p.

1.2.2. Articles de périodiques

Arot Dominique, « La coopération des bibliothèques en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, n° 2, p. 5-12.

Bailliet Isabelle, BEDEL Marine, BESNIER Jacky, et alii, « Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2005, n° 1

Bertrand Anne-Marie, « Bibliothèques et intercommunalité », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, n° 2, p. 111-113.

Boitard Laurence, « Lecture publique et intercommunalité, état des lieux », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 44-47.

Bulletin des bibliothèques de France, « Décentralisation et bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, n° 4, p. 269-297.

Calenge Bertrand, « Réseaux à facettes", *Bulletin des bibliothèques de France* », 1992, n° 5, p. 12-23.

Calenge Bertrand, **Doubroff Olivier**, « Du dépôt à la bibliothèque intercommunale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, n°1, p.33-44

Danset Françoise, **Massal Marie-Françoise**, « Le réseau documentaire du Val D'oise », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, n° 2, p. 46-50.

Debrion Philippe, « Intercommunalité et bibliothèques : L'exemple des villes nouvelles », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 3, p. 60-63.

Delvainquière Jean-Cédric, Dietsh Bruno, « L'intercommunalité culturelle : un état des lieux », *Ministère de la Culture, Etude et statistiques – Culture étude,* 2008, n° 5, 12 p.

Dubos Martine, « L'intercommunalité, une carte à jouer pour la lecture Publique? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2015, n° 6

Dujardin Brigitte, « Mutualiser pour répondre à de nouveaux besoins », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 5, p. 101-102

Dujol Anne, « L'avenir de la coopération entre bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 6, p. 100-101.

Ermakoff Thierry, **Bertrand Anne-Marie**, « Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, n°1, p. 79-81

Goussard Aline, « Estivales 2015 : Et vlan, la réforme territoriale. Quid des bibliothèques ? - 18-19 mai, Enssib », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2015, n° 5.

Kremp Virginie, « Le Pass'doc, un coup de pouce pour l'intercommunalité en Isère ? », *Bibliothèque(s) : revue de l'association des bibliothécaires français*, 2003, n°8, p. 58-59.

Lahary Dominique, « Les Bibliothèques en pleine réforme territoriale », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2017, n° 12, p. 52-59.

Le Saux Annie, « Les collectivités locales et la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n. 4, p. 64-65

Le Saux Annie, « Bibliothèques et intercommunalité », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 5, p. 121-124.

Lieber Claudine, « Coopération et bibliothèques territoriales », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, n° 1, p. 63-66.

Oppetit Danielle, **Rochelle Matthieu**, « Une loi sur les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n°2, p. 6-12.

Peyre Françoise, « La bibliothèque à l'heure de l'intercommunalité », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 77-78.

Pollin Christiane, « Les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomérations », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, n° 2, p. 23-33.

Poulain Martine. « Bibliothèques et réseaux », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, n° 5, p. 75-78.

Rouyer-Gayette François, « Les « Ruches » », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2004, n° 2, p. 24-29.

Urvoy sylvain, « Le réseau du Syrenor, des bibliothèques « minimales» au service de l'intercommunalité », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 2, p. 45-48.

1.2.3. Travaux de recherche

Cordier-Romieu Florence, *La Direction Départementale des Bibliothèques et de la Lecture de Touraine : un établissement en pleine mutation,* sous la direction de Didier Guilbaud, mémoire de stage : diplôme de conservateur de bibliothèques, Villeurbanne, Enssib, 2001, 36 p.

Davaud Simon, *La lecture publique à l'échelle de l'intercommunalité : cas du Grand Roanne Agglomération*, sous la direction de Thierry Delcourt, mémoire d'étude : diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2006, 83 pages.

Doillon Lucie, *Homogénéisation de la base documentaire : réflexion sur la mise en réseau de bibliothèques,* sous la direction de Eric Kergosien, mémoire de stage : Master Sciences de l'Information et de la documentation, Lille, Université de Lille, 2017, 63 p.

Dumont Marc, *Bibliothèques et intercommunalité : vers une reconstruction de l'offre de lecture publique en Vaucluse*, sous la direction de Didier Guilbaud, mémoire d'étude : diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2002, 87 p.

Pignard Elise, *Les réseaux de bibliothèques en milieu rural,* sous la direction de Valérie Neveu, mémoire d'étude : master Histoire et Document, Angers, Université d'Angers, 2017, 144 p.

1.2.4. Acte de colloque

Val d'Oise, **Coopération interbibliothèques pour la lecture et son expansion dans le Val-d'Oise** (éd.), *Intercommunalité, un atout pour la lecture publique ?* (Pontoise, 5 décembre 2002). Pontoise : Bibliothèque départementale du Val-d'Oise, 2003, 63 p.

1.2.5. Sitographie

Association des Bibliothécaires de France, « Un maillage territorial à la mesure des populations », *Boîte à outil sur la réforme territoriale,* 2017, n° 8, 4 p. [En ligne : http://www.reformeterritoriale.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2016/07/ABF-Reformeterritoriale-8-maillage.pdf], (consulté le 10/04/2018).

Association des Bibliothécaires de France, « Bibliothèques en réseau : L'ABF attire l'attention sur la nécessité de s'appuyer sur les acquis dans les nouveaux périmètres intercommunaux », *Association des Bibliothécaires de France,* 27 novembre 2017. [En ligne : http://www.abf.asso.fr/22/183/728/ABF/-communique-bibliotheques-en-reseau-labf-attire-lattention-sur-la-necessite-de-sappuyer-sur-les-acquis-dans-les-nouveaux-perimetres-intercommunaux], (consulté le 13/04/2018).

Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, « Mise en réseau des bibliothèques », *Boîte à outils - Bibliothèques départementale des Hautes-Alpes,* 2016. [En ligne : http://bibliotheques.hautes-alpes.fr/espace-pro/boite-a-outils/fiches-thematiques/680-vers-la-mise-en-reseau-des-bibliotheques-ok], (consulté le 13/03/2018).

Commission Bibliothèque en réseau, « Enquête sur les réseaux territoriaux de bibliothèques : Première restitution », *Association des Bibliothécaires de France,* février 2018. [En ligne : http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2018/02/ABF-bibenreseau-enquetereseau-restitution-2018-02.pdf], (consulté le 27/02/2018).

Enssib, « Lecture Publique », *Service et ressources - Enssib,* 1er décembre 2014. [En ligne : http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/lecture-publique], (consulté le 18/03/2018)

Enssib, « Les conséquences de la décentralisation pour les bibliothèques », *Questions? Réponses! - Enssib,* 17 et 21 avril 2016. [En ligne : http://www.enssib.fr/content/les-consequences-de-la-decentralisation-pour-les-bibliotheques], (consulté le 13/03/2018).

Galaup Xavier, « La mise en réseau des bibliothèques : tout le monde y gagne », *Commission Bibliothèque en réseau - ABF*, 2016 [En ligne : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/mise_reseau_bibliotheques.pdf], (consulté le 9/04/2018).

Galaup Xavier, « L'IABD interpelle le gouvernement et l'Assemblée nationale afin que les archives, les bibliothèques et les services de documentation soient pris en compte dans les lois NOTRe », *Interassociation Archives Bibliothèques Documentations*, 16 juillet 2015. [En ligne : https://iabd.fr/2015/07/16/liabd-interpelle-le-gouvernement-et-lassemblee-nationale-afin-que-les-archives-les-bibliotheques-et-les-services-de-documentation-soient-pris-en-compte-dans-les-lois-notre-creation-et-numerique/], (consulté le 12/04/2018).

Girard Hélène, « Débat sur une loi "bibliothèques » : l'ABF ouvre à son tour le dossier, *La Gazette*, 3 octobre 2016. [En ligne : http://www.lagazettedescommunes.com/463415/debat-sur-une-loi-bibliotheques-labf-ouvre-a-son-tour-le-dossier], (consulté le 6/04/2018).

Guilbaud Didier, « La BDP au coeur du réseau », *Ruralement vôtre*, 3 juillet 2010. [En ligne : https://guilbauddidier.wordpress.com/2010/07/03/la-bdp-au-coeur-du-reseau], (consulté le 6/05/2018).

Hélias Aurélien, « Indre-et-Loire : la lecture publique de proximité », *Prisme*, 2 mai 2011. [En ligne : http://www.prisme-asso.org/indre-et-loire-la-lecture-publique-de-proximite-3838/], (consulté le 10/04/2018).

Lahary Dominique, « La lecture publique et les territoires : modèles et enjeux », *Lahary.fr,* 2007. [En ligne : http://www.lahary.fr/pro/2004/interco-colloque95.htm], (consulté le 24/03/2018).

Lahary Dominique, « Le développement territorial de la lecture publique : éléments de rétroprospective », *CR journées d'études, ADBDP*, novembre 2001.

Lahary Dominique, *Les bibliothèques et l'intercommunalité, comment ça marche ?* : Mise en réseau des bibliothèques : l'union fait la force, Gap, 6 octobre 2016, Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes. Powerpoint publié sur Slideshare - Dominique Lahary le 7 octobre 2016, 67 p. [En ligne : https://fr.slideshare.net/DominiqueLahary/les-bibliothques-et-lintercommunalit-comment-a-marche], (consulté le 18/02/2018).

Lahary Dominique, *Les réseaux de bibliothèques et l'intercommunalité* : Journée de la lecture publique, Ballan-Miré, 7 juin 2017, Direction du Livre et de la lecture publique. Powerpoint publié sur Slideshare - Dominique Lahary le 8 juin 2017, 85 p. [En ligne : https://fr.slideshare.net/DominiqueLahary/les-rseaux-de-bibliothques-et-lintercommunalit], (consulté le 18/02/2018).

Lahary Dominique, « Une nouvelle donne territoriale pour les bibliothèques ? », "Les bibliothèques dans la recomposition territoriale", *DLog*, 9 février 2018. [En ligne : https://lahary.wordpress.com/2018/02/09/les-bibliotheques-dans-la-recomposition-territoriale-2-une-nouvelle-donne-territoriale-pour-les-bibliotheques/], (consulté le 6/05/2018).

Maire-info, « La lecture publique consolide sa percée à l'échelle intercommunale », *Maire-Info,* 8 mars 2018. [En ligne : http://www.maire-info.com/culture-sports-et-loisirs/culture/la-lecture-publique-consolide-sa-percee-lechelle-intercommunale-article-21668], (consulté le 7/04/2018).

Médiathèques Loire-Authion en réseau, « Charte du réseau intercommunal des bibliothèques », *Médiathèques Loire-Authion en réseau,* avril 2015. [En ligne : http://www.mediatheques-loire-authion.fr/userfiles/file/Charte_Reseau_bibliotheque-Avril_2015.pdf], (consulté le 21/02/2018).

Morel Anne, *Le dispositif d'accompagnement de l'État pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales : Bilan d'étape et présentation des résultats de l'enquête par questionnaire,* Ministère de la Culture, DGMIC - SLL - OLP, 2016. [En ligne : http://pro.bpi.fr/files/live/sites/Professionnels/files/Pdf/metier/bilan-horaires-d-ouverture-sll.pdf], (consulté le 21/03/2018).

Roussel Frédéric, « BnF, les racines d'une bibliothèque », *Libération*, 27 avril 2015 [En ligne : http://next.liberation.fr/culture/2015/04/27/bnf-racines-d-une-bibliotheque_1272151], (consulté le 7/04/2018).

1.3. Les usagers des bibliothèques de lecture publique

1.3.1. Monographies

Bertrand Anne-Marie, Burgos Martine, Poissenot Claude et alii, *Les bibliothèques municipales et leurs publics,* Paris, édition de la BPI, 2001, p. 29-43

Repaire Virginie, Touitou Cécile, *Les 11-18 ans et les bibliothèques municipales,* Paris, édition de la BPI, 2010, 37 p.

1.3.2. Articles de périodiques

Bertrand Anne-Marie, « La Fréquentation des bibliothèques municipales », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2003, n° 1, p. 84.

Bertrand Anne-Marie, « La Fréquentation des bibliothèques municipales », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2003, n° 2, p. 84.

Bertrand Anne-Marie, « La Fréquentation des bibliothèques municipales », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2003, n° 3, p. 84.

Bertrand Anne-Marie, « La Fréquentation des bibliothèques municipales », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2003, n° 4, p. 84.

Bertrand Anne-Marie, Burgos Martine, Poissenot Claude et alii, « Les bibliothèques municipales et leurs publics », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2001, n° 4, p. 110-112.

Bertrand Anne-Marie, Hersent Jean-François, « Les usagers et leur bibliothèque municipale », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1996, t. 41, n° 6, p. 8-16.

Galaup Xavier, « Usagers et bibliothécaires : concurrence ou co-création ? », *Bulletin des bibliothèques de France,* janvier 2012, n°4, p.40-42.

Lamaroux Mireille, « Congrès de l'ABF. Les publics des bibliothèques », *Documentaliste-Sciences de l'information*, juin 2007, p. 389-391.

Le Saux Annie, « Publics et usages des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1998, n° 4, p. 129-131.

Pedler Emmanuel, Zerbib Olivier, « Les Nouvelles technologies et leurs utilisateurs », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1999, n° 5, p. 24-29.

Poissenot Claude, « La Fréquentation en questions », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2010, n° 5, p. 67-72.

Poissenot Claude, « Penser le public des bibliothèques sans la lecture », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2001, n° 5, p. 4-12.

Poissenot Claude, « Usages et usagers du multimédia en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France,* 1998, n° 5, p. 52-56.

Poissenot Claude, Ranjard Sophie, « Usages des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France,* 2005, n° 5, p. 97-98.

1.3.3. Travaux de recherche

Catanese-Palanche Véronique, Desvois Muriel, Frigerio Eric et alii, *L'abandon de la bibliothèque. Etude sur le phénomène de non-réinscription,* sous la direction de Christophe Evans, mémoire d'études d'étude : diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2006, 112 p.

Lambert Bertille, *Les pratiques des usagers d'un réseau intercommunal : le cas du réseau des médiathèques de Val Maubuée*, sous la direction de Dominique Lahary, mémoire d'étude : diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2006, 117 p.

Roux Catherine, *Usages et usagers dans une bibliothèque récente : l'Alcazar, BMVR de Marseille,* sous la direction de Christophe Evans, mémoire d'études d'étude : diplôme de conservateur de bibliothèque, Villeurbanne, Enssib, 2004, 80 p., XXIX.

2. Les sources

2.1. Rapports et sites web sur l'intercommunalité et les réseaux de bibliothèques

2.1.1. Les rapports d'activités, synthèses et statistiques concernant les bibliothèques et leurs publics

Direction Générale des collectivités locales, *Bulletin d'information statistique*, n° 121, décembre 2017 :

Direction Générale des collectivités locales, *Bulletin d'information statistique*, n° 122, mars 2018.

Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelle - Service du Livre et de la Lecture - Observatoire de la lecture publique, *Bibliothèques municipales et intercommunales : synthèse nationale des données d'activité 2015,* Ministère de la Culture, 16 octobre 2017.

Ministère de la Culture, DGMI – SLL - OLP, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016,* Ministère de la Culture, 16 juin 2017, 62 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, Ministère de la Culture, *Rapport d'Inspection générale des bibliothèques, année 2017,* 26 avril 2018.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, Ministère de la Culture, *Rapport d'Inspection générale des bibliothèques, année 2016,* 11 avril 2017.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, Ministère de la Culture, *Rapport d'Inspection générale des bibliothèques, année 2015,* 24 mars 2016.

Orsenna Eric et Corbin Noel, *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain…,* Ministère de la Culture, février 2018, 70 p.

2.1.2. Les différents sites concernant l'intercommunalité

Banatic, la base nationale sur l'intercommunalité :
https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/fichiers-en-telechargement/fichiers-telech.php

Site de l'Association des Communautés de France - page web *L'interco*
https://www.adcf.org/qu-est-ce-que-intercommunalite

Site du Ministère de la Culture, Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la Lecture Publique – Page web : *Cartographier les données*.
http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Cartographier-les-donnees

2.1.3. Les différents sites et blogs des professionnels des bibliothèques

Association des Bibliothécaires de France - La Commission Bibliothèques en réseau

https://www.bibenreseau.abf.asso.fr/category/actualites

Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt - Dossier "Réforme territoriale" :

http://www.adbdp.asso.fr/index.php/les-infos-techniques/reforme-territoriale

Site professionnel de Dominique Lahary :

http://www.lahary.fr/pro/chrono.htm

Blog de Dominique Lahary – Dlog :

https://lahary.wordpress.com/

Blog de Didier Guilbaud - Ruralement vôtre :

https://guilbauddidier.wordpress.com/

2.2. Entretiens, enquêtes et étude de cas

DdLLP de Touraine :

http://www.lirentouraine.com/

Pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de Loire :

https://www.mobilis-paysdelaloire.fr/

Réseau des bibliothèques Chinon, Vienne et Loire :

http://www.bibliotheques.cc-cvl.fr

- Les archives administratives de la mise en réseau des bibliothèques chinonaises
- La synthèse de la conférence de Julie Godard-Leboffe lors de la Journée de la Lecture Publique organisée par la DdLLP à Ballan-Miré, le 7 juin 2017 et prise de notes personnelles de son intervention.
- Entretien auprès de Julie Godard-Leboffe, responsable du réseau de bibliothèques Chinon, Vienne et Loire, le 3 avril 2018 à la médiathèque du Véron.
- Entretien auprès d'Alice Charon, animatrice inter-réseaux à la DdLLP, le 28 février 2018 à la DdLLP.
- Entretien auprès de Marie-Laurence Bernt, animatrice inter-réseau à la DdLLP et de Marie-Aline Godot, responsable de la bibliothèque municipale associée de Neuvy-le-Roi, le 20 avril 2018 à la BMA de Neuvy-le-Roi.
- Entretien auprès de dix jeunes actifs sur leurs rapports avec les bibliothèques.
- Questionnaire à destination des publics des réseaux de bibliothèques françaises, diffusé le 11 avril sur Facebook, Twitter et Linkedin.
- Questionnaire à destination des publics inscrits du réseau de bibliothèques Chinon, Vienne et Loire, diffusé le 19 avril via l'adresse mail du réseau.

CHAPITRE 3 : ETUDE DES LECTEURS DE RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES – LE CAS DU RESEAU CHINON, VIENNE ET LOIRE

1. Présentation du réseau des bibliothèques chinonaises

1.1. La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

Le projet de création d'un réseau de bibliothèques est apparu à peine un an après la création de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire au 1er janvier 2014, suite à la fusion des trois communautés de communes Chinon-Rivière-Saint-Benoît, Le Véron et La Rive Gauche. Au 1er janvier 2017, les communes d'Anché et Cravant-les-Coteaux rejoignent la communauté de communes, suivies en 2018 par la commune de Chouzé-sur-Loire. Située dans l'Ouest du département d'Indre-et-Loire, région Centre-Val de Loire, au sud-ouest de l'agglomération de Tours, la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire (CC CVL) regroupe au 1er janvier 2018 dix-neuf communes sur un territoire de 24 000 habitants.

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire exerce, en lieu et place des communes membres, les compétences que celles-ci ont librement choisies de lui transférer en plus de celles fixées par la loi. L'intercommunalité est donc, depuis 2014, en charge de la compétence "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels" et de la lecture publique que les communes ont choisi d'exercer. L'objectif de la création de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire est de mettre en œuvre une dynamique de développement économique du territoire, de conduire des projets mutualisés et d'améliorer la vie de ses habitants. La mise en place d'un réseau de bibliothèques entre donc dans cette démarche intercommunale[64].

Du fait de la présence d'une centrale nucléaire dans la commune d'Avoine, l'intercommunalité Chinon, Vienne et Loire est un territoire riche bénéficiant d'une situation privilégiée, notamment sur le plan culturel. Lors du conseil de la communauté de communes, tenu le 12 avril 2016, Marie-Françoise Genet a présenté le budget global de l'intercommunalité, s'élevant à 36 256 000 € dont 16 508 900 € de budget d'investissement qui correspond, entre autre, à des investissements dans le domaine culturel (la création de la bibliothèque de Chinon par exemple)[65].

---

[64] Annexe 5 : Conférence de Julie Godard-Leboffe lors de la Journée de la Lecture Publique de Touraine. Pages 101-102.
[65] Compte-rendu du conseil de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire tenu le 12 avril 2016.

1.2. Les bibliothèques chinonaises

Le réseau des bibliothèques chinonaises est, à ce jour, le réseau le plus important en Indre-et-Loire. Constitué de sept bibliothèques, dont une structure centrale tête de réseau, basée à Avoine, le réseau dispose de moyens importants, propices à la mise en place de nombreux services et actions culturels.

- Médiathèque du Véron (tête de réseau)
- Bibliothèque de Chinon
- Bibliothèque des Hucherolles (antenne de la DdLLP)
- Bibliothèque de Rivière
- Bibliothèque de Thizay
- Bibliothèque de Seuilly
- Bibliothèque de Huismes

La médiathèque du Véron est l'équipement le plus important et le plus moderne du réseau. C'est pour cela qu'elle a été choisie pour assurer le rôle de tête de réseau. La bibliothèque de Chinon, pourtant située dans la ville centre de la communauté de communes, ne pouvait assurer une telle charge car elle est trop petite, vétuste et inadaptée aux besoins des lecteurs. Les collections sont aujourd'hui stockées dans la bibliothèque des Hucherolles, située dans les locaux de l'antenne chinonaise de la bibliothèque départementale de prêt de Touraine. Cette situation peu pratique est temporaire car une nouvelle bibliothèque est actuellement en cours de construction à Chinon.

Par sa taille (1 600 m²) et par le volume et la diversité de ses collections, la médiathèque du Véron est une structure moderne et accueillante, attirant l'essentiel des lecteurs du réseau. De par son rôle de tête de réseau, elle rayonne sur l'ensemble du territoire et soutient les autres bibliothèques et les bénévoles. La médiathèque a pour mission de fournir les autres bibliothèques en documents grâce à un dépôt temporaire d'une partie de ses collections. Elle assure également un rôle de responsable, ayant voix d'autorité sur l'ensemble des bibliothèques et veillant ainsi au bon fonctionnement du réseau.

L'organisation et le développement des sept bibliothèques se fait à l'échelle du réseau. La charte documentaire a donc été pensée par et pour la coopération des bibliothèques. Elle stipule entre autres : *« La gestion des collections se fait à l'échelle du réseau tout en tenant compte des spécificités de chaque bibliothèque : public desservi, taille, orientation, etc. Les acquisitions et le désherbage reposent donc sur le principe de complémentarité et de concertation au sein du réseau des bibliothèques. Les documents peuvent être acquis en exemplaires multiples, afin de répondre aux besoins des usagers et de l'action culturelle dans les bibliothèques. Avant tout achat ou mise au pilon, les bibliothécaires vérifieront la présence du document sur le réseau et le nombre d'exemplaires ainsi que son état physique*[66]*. »*

---

[66] Annexe 4 : La Charte documentaire du réseau de la CC CVL. Page 99.

1.3. Organisation interne du réseau

1.3.1. Mutualiser les moyens financiers, les équipements etc….

La mise en réseau de bibliothèques chinonaises a permis de mutualiser les moyens. Les budgets des bibliothèques sont répartis entre les différentes bibliothèques. Bien que la médiathèque du Véron reste l'équipement central le plus moderne, le plus riche et le plus approvisionné en documents, les autres bibliothèques possèdent désormais un budget d'acquisition plus intéressant. La création du réseau a notamment permis de faire l'acquisition de véhicules pour transporter les documents ou encore d'installer des imprimantes dans les différentes bibliothèques.

La première action fondatrice du réseau concernait la ré-informatisation des bibliothèques et l'informatisation complète de la bibliothèque de Thizay. Julie Godard-Leboffe explique « *la phase, tout de suite immédiate quand moi je suis arrivée, ça a été d'acheter, de trouver le nouveau logiciel puisqu'il a fallu ré-informatiser l'ensemble des bibliothèques qui est une condition sine qua non. Un catalogue commun c'est la première pierre à l'édifice du réseau*[67] » Dès son arrivée à Avoine, elle a lancé un appel d'offre pour un nouveau SIGB. Elle a choisi le SIGB Nanook de la société AFI qui propose des logiciels de gestion des collectivités locales et des bibliothèques. Le SIGB Nanook permet, grâce à un serveur central communiquant avec les postes informatiques des bibliothèques, d'administrer les différentes tâches de gestion des bibliothèques à l'échelle du réseau (à savoir la gestion budgétaire, les commandes et les suivis des acquisitions, la gestion du catalogue, du bulletinage, de la circulation des documents, de l'OPAC et des statistiques …). Pour la page web des bibliothèques, elle a choisi le portail Bokeh, également proposé par la société AFI.

1.3.2. L'intercommunalité des ressources humaines

La présence d'un bibliothécaire intercommunal est indispensable pour coordonner, fédérer, conseiller, assister les équipes et accompagner le changement. Le réseau fonctionne donc grâce à une direction, basée à Avoine et qui a voix d'autorité sur l'ensemble des bibliothèques. Julie Godard-Leboffe représente cette direction, elle est responsable du réseau et des agents qui le composent. Directrice de la médiathèque d'Avoine, elle a également pour missions de conduire les projets du réseau, de les faire évoluer et de former et soutenir les bibliothécaires. Elle travaille également avec les divers acteurs de l'intercommunalité : les élus municipaux, les institutions et l'équipe de l'antenne chinonaise de la bibliothèque départementale.

Les autres salariés et les bénévoles qui constituent l'équipe du réseau de bibliothèques restent du ressort des communes. Le réseau des bibliothèques chinonaises compte actuellement vingt deux professionnels et vingt cinq bénévoles répartis dans les différentes bibliothèques.

---

[67] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 27-30, p. 111.

1.3.3. De nouvelles compétences professionnelles et des formations ?

La mise en place du réseau a été rapide et efficace et au bout de deux ans des résultats positifs se faisaient déjà ressentir. Il est souvent difficile pour les bibliothécaires de s'adapter et de travailler différemment. L'adaptation peut être lente et difficile : non seulement la mise en place d'un réseau entraîne des bouleversements au quotidien dans la manière de travailler des bibliothécaires, mais elle est également synonyme de charge de travail plus importante.

La communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire n'a pas échappé à ces difficultés mais les a rapidement surmontées. Les bibliothécaires ont en effet étaient très bien accompagnés, soutenus et informés, à tel point que l'adaptation fut rapide et qu'il n'y a eu que peu d'accidents de parcours. Le fait d'avoir recruté une responsable qui avait déjà travaillé en réseau a permis aux bibliothécaires de mieux appréhender le projet et de l'accepter assez facilement. Il leur a tout de même fallu apprendre à travailler ensemble, les bibliothécaires ne se connaissant pas obligatoirement. Comme la charte documentaire du réseau l'indique, chaque bibliothèque conserve sa spécificité. Les difficultés sont là : les bibliothécaires apprennent à travailler en transversalité, tout en restant attachés à la bibliothèque dans laquelle ils travaillent. Julie Godard-Leboffe explique que, comme elle était nouvelle, les équipes ont rapidement fait confiance à ses compétences et son expérience. Elle a ainsi pu leur insuffler un état d'esprit de coopération en leur montrant les nombreux avantages du réseau. Elle leur a appris à co-construire, à mener des projets coordonnés et à voir la lecture publique comme un service de proximité étendu à un territoire plus vaste. Elle explique également que l'envie et le besoin de satisfaire les publics ont été d'une grande aide dans la formation des professionnels, qui avaient déjà de bonnes bases et les capacités à penser plus grand. Elle dit notamment : « *Il faut travailler en transversal, il faut travailler à plusieurs, ça veut forcément dire harmoniser ses pratiques professionnelles, donc changer ses pratiques professionnelles*[68] »

1.3.4. Les réactions des équipes (positives et négatives)

Dès le départ les bibliothécaires de Chinon, Vienne et Loire (professionnels et bénévoles) ont vu l'intérêt de la création d'un réseau, tant pour les usagers que pour les petites bibliothèques. Ils ont rapidement été convaincus que le fonctionnement des bibliothèques en réseau était plus simple pour les lecteurs et pour les professionnels. Julie Godard-Leboffe les a également rassurés en leur montrant que le temps passé à travailler pour le réseau est profitable, que ce ne sont pas des heures de travail volées mais bien du bonus pour le réseau et donc forcément pour le public.

Les bénévoles ont eu quelques difficultés, notamment d'ordre bibliothéconomique. Ils ont trouvé les procédures plus compliquées et ont eu du mal à s'y adapter. Par exemple pour la circulation des documents, le catalogage ou encore les réservations, l'apprentissage a été nécessaire et un peu long. Les bénévoles ont moins d'autonomie pour les acquisitions et

[68] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 40-42, p.112.

doivent respecter plusieurs règles quant aux fournisseurs, aux titres etc.… « *Plus on gère une grosse machine comme ça, on complexifie forcément notre outil de travail, ce qui n'est pas facile pour des bénévoles aussi. On leur demande beaucoup. Quand vous professionnalisez les procédures, quand vous créez un lien c'est les bibliothécaires professionnelles qui prennent la main, c'est normal. Pour la bibliothéconomie on ne peut pas se permettre de cataloguer n'importe comment. On leur a énormément demandé, on les a beaucoup professionnalisés, c'est normal*[69] », explique Julie Godard-Leboffe. Cette perte d'autonomie peut paraître contraignante mais elle est nécessaire lors de la mise en place d'un réseau. Les professionnels ont dû, quant à eux, s'adapter à une charge de travail plus importante, à des déplacements fréquents et à certaines formations. Pour surmonter les difficultés Julie Godard-Leboffe a mis en place des réunions de réseau pour les professionnels. Elles permettent de faire le point entre les bibliothèques pour les acquisitions, les animations, les difficultés et les conflits etc.… L'échange et le dialogue ont permis aux bibliothécaires de s'adapter et de rapidement mettre en marche le réseau pour satisfaire au mieux les besoins de leurs publics exigeants.

[69] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 611-616, p. 127.

2. Enquête auprès des publics et de leurs usages

2.1. Méthodologie de l'enquête

2.1.1. Le questionnaire

J'ai choisi d'étudier la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour mon étude de cas car j'ai eu la chance de rencontrer la directrice de la médiathèque du Véron, Julie Godard-Leboffe, chargée du projet de mise en réseau des bibliothèques de Chinon, Vienne et Loire. Son enthousiasme, son expérience et son professionnalisme m'ont tout de suite convaincue. Le réseau des bibliothèques chinonaises est également à ce jour l'un des plus importants d'Indre-et-Loire, de par sa taille et les moyens dont il bénéficie[70]. Pour cela j'ai réalisé un questionnaire sur Google doc[71].

a) Mise en place du questionnaire

J'ai d'abord voulu situer les publics dans le réseau en leur demandant depuis combien de temps ils fréquentent les bibliothèques, à combien de kilomètres se situe la bibliothèque la plus proche de leur domicile, lesquelles ils fréquentent le plus et s'ils se sont déjà rendus à la médiathèque tête de réseau. Ensuite je me suis penchée sur les différents services mis en place, lesquels ils utilisent le plus et s'ils les connaissent tous. Pour la troisième partie du questionnaire j'ai demandé aux usagers s'ils avaient rencontré des difficultés, s'ils étaient satisfaits des changements. Je leur ai également demandé quelles sont les différences majeures entre des bibliothèques en réseau et des bibliothèques autonomes. Pour finir, je souhaitais dégager les différents profils des usagers : leur sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle. La question sur les quotas de prêts a été proposée par Julie Godard-Leboffe. Elle souhaite en effet avoir des retours sur la suppression de ces quotas qui n'ont plus lieu d'être. Selon elle, ils compliquent inutilement les usages en bibliothèques.

Après avoir clôturé les réponses, j'ai créé une base de données et j'ai ainsi pu traiter les réponses. J'ai également réalisé des tableaux croisés dynamiques pour pouvoir recouper les questions entre elles. Ces tableaux m'ont été essentiellement utiles pour fusionner les questions portant sur le sexe, l'âge et les CSP avec le reste du questionnaire. J'ai donc pu recouper le profil des usagers avec leurs pratiques.

b) Les publics visés

L'objectif de mon questionnaire est de cibler les publics du réseau des bibliothèques chinonaises et d'avoir leur avis sur les différents services mis en place depuis la création du réseau. J'ai donc adressé mon questionnaire aux usagers inscrits. Diffuser auprès des non-

[70] Annexe 1 : La lecture publique en France en 2016. Figure 3 : Exposition des bibliothèques de lecture publique en Indre-et-Loire. Page 89.
[71] Annexe 9 : Les questionnaires auprès des publics de réseaux de bibliothèques. Partie 2 : Le questionnaire à destination des usagers du réseau Chinon, Vienne et Loire. Pages 134-138.

inscrits aurait malheureusement été trop compliqué même si j'aurais aimé avoir l'avis de tous les publics fréquentant le réseau, qu'ils soient abonnés ou non. Suite à l'entretien avec Julie Godard-Leboffe, nous avons convenu elle et moi de diffuser le questionnaire à tous les abonnés via l'e-mail du réseau des bibliothèques. En fonction du taux de réponses, j'avais également proposé de le partager sur la page Facebook du réseau et de me déplacer directement en bibliothèque pour rencontrer les publics en personne. Julie Godard-Leboffe m'a également proposé d'imprimer le questionnaire en plusieurs exemplaires et d'en proposer dans toutes les bibliothèques.

Le questionnaire a été diffusé le 13 avril après avoir été relu et corrigé par ma tutrice de mémoire Valérie Neveu, par Julie Godard-Leboffe qui a vérifié qu'il n'y avait pas d'erreurs et par un usager du réseau chinonais qui a validé le fond et la forme (compréhension, rapidité et facilité des réponses…). Le 19 avril j'avais déjà 295 réponses, complètes et pertinentes. J'ai clôturé le questionnaire le 27 mai avec un total de 317 réponses.

2.1.2. Les entretiens

a) Rencontre avec Julie Godard-Leboffe, responsable du réseau

Pour découvrir le réseau de bibliothèques et en apprendre davantage, j'ai souhaité rencontrer Julie Godard-Leboffe. Ayant été recrutée pour mettre en place le réseau et le développer, elle est la personne la mieux placée pour répondre à mes questions. Je me suis donc déplacée à la médiathèque du Véron fin février pour lui expliquer mon projet de vive voix. Elle m'a accueillie dans son bureau et nous avons convenu d'un rendez-vous pour le 9 mars. A cette occasion, je lui ai proposé un entretien oral[72]. A ce moment là je n'avais cependant pas encore toutes les informations nécessaires et j'ai eu peur de ne pas pouvoir réaliser un entretien pertinent. Je lui ai alors proposé de nous voir deux fois, le 9 mars pour avoir une première impression et pour qu'elle me transmette les archives du réseau, puis un autre rendez-vous pour réaliser l'enquête orale. Malheureusement, au vu de son emploi du temps très chargé, elle ne pouvait pas se permettre de me voir deux fois et a donc proposé une nouvelle date, le vendredi 30 mars. N'étant finalement plus disponible ce jour là, nous nous sommes vues le mardi 3 avril. Ces désagréments ont retardé mes recherches sur l'étude de cas et j'ai donc choisi de commencer la rédaction par l'état de l'art. L'entretien oral que j'ai préparé en amont est scindé en trois parties. Les premières questions se focalisent sur le réseau, les professionnels et le travail de Julie Godard-Leboffe. La deuxième partie est consacrée aux services mis en place depuis la mise en réseau et la troisième partie (comprenant la majorité des questions) porte plus particulièrement sur les lecteurs (les évolutions éventuels des profils des lecteurs et de leurs usages, leur adaptation aux changements …). Julie Godard-Leboffe m'a donc présenté le réseau, son rôle, les difficultés des professionnels. Elle a évoqué les différentes actions mutualisées et m'a expliqué qu'en

[72] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, pages 111-129.

termes de fréquentation, le réseau a permis de dynamiser les bibliothèques les plus petites. Elle m'a également dit que les publics sont globalement satisfaits mais que, n'ayant pas le temps de se pencher sur la question, aucune enquête des usagers n'a encore été réalisée. Mon travail a donc été bien accueilli puisqu'il va lui permettre d'avoir les retours des lecteurs sur cette mise en réseau. La transcription chrono-thématique ci-dessous présente les grands thèmes abordés pendant les 58 min 36 d'entretien.

b) Projection à la médiathèque du Véron

Le 26 mai je me suis rendue à la médiathèque du Véron pour rencontrer les usagers des actions culturelles lors d'une projection sur la Sibérie[73]. A cette occasion, 21 personnes se sont déplacées à la médiathèque pour découvrir les secrets de la Taïga et du lac Baïkal. Avant de m'y rendre, j'avais préparé quelques questions à poser. Comme il est difficile d'aller à la rencontre de publics, surtout lors d'une projection de ce genre, j'ai opté pour des questions très courtes et peu nombreuses. Je souhaitais surtout savoir si les usagers présents lors des actions culturelles étaient inscrits et s'ils fréquentaient le réseau pour plusieurs services ou simplement pour les actions culturelles.

Sur les vingt-et-une personnes présentes, j'ai pu en interroger quatorze. Il y avait sept hommes et quatorze femmes, dont deux adolescentes et une enfant de moins de 11 ans. La plupart des personnes présentes avaient plus de 50 ans. Cinq personnes sont venues en famille, les deux parents et les trois filles. Ils étaient étrangers. Parmi les quatorze répondants, huit sont abonnés au réseau et se rendent régulièrement aux activités culturelles. Ils profitent également de tous les services proposés et ne s'intéressent pas seulement à la programmation culturelle. En général ils assistent à ce genre d'évènement lorsque le sujet leur plait. Une des répondantes a déclaré s'être abonnée récemment pour les livres et que c'était la première fois qu'elle assistait à une action culturelle. La forme (projection) et le sujet l'intéressait beaucoup, plus qu'une conférence par exemple. Une deuxième répondante m'a dit ne pas être abonnée. Elle est venue à cette projection sur les conseils d'une amie car les pays froids la passionnent et elle a vécu au Canada plusieurs années. Elle n'est cependant pas convaincue par les autres services pour s'abonner au réseau. Elle compte néanmoins se rendre à d'autres actions de ce type. Enfin la famille que j'ai interrogée n'est pas abonnée. C'était la première fois qu'ils se rendaient à la bibliothèque, spécialement pour cette projection qui les intéressait beaucoup. Les parents, étrangers, ne m'ont pas dit s'ils comptaient s'inscrire ou non au réseau. L'échange fut difficile car la mère avait du mal à me comprendre et ne semblait pas avoir envie de me répondre. Leur cas étant particulier, j'ai décidé de ne pas prendre en compte leur situation.

[73] Annexe 7 : Entretien réalisé auprès de 12 personnes lors d'une projection à la médiathèque du Véron. Pages 109-110.

2.2. Analyse et conclusion du questionnaire

2.2.1. Bibliothèques municipales et bibliothèques en réseau : même profil d'usagers ?

21,7 % de la population de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire sont inscrits sur le réseau de bibliothèques en 2017, soit 4 659 personnes. Comme vu précédemment, la moyenne nationale est de 17 % de la population inscrits en bibliothèque. Depuis la mise en réseau des bibliothèques chinonaises le taux de fréquentation et le nombre d'inscrits ont énormément augmenté, prouvant par là que les changements ont permis d'attirer la population et qu'ils ont été plutôt bien accueillis. Les nouveaux inscrits représentent 17 % des usagers, soit 814 personnes[74].

Les inscrits actifs individuels

	Adultes 15 ans +	Enfant 0 - 14 ans	TOTAL
Médiathèque du Véron	1904	1267	3171
Bibliothèque de Chinon	716	451	1167
Bibliothèque de Huismes	17	48	65
Bibliothèque de Rivière	93	83	176
Bibliothèque de Seuilly	26	8	34
Bibliothèque de Thizay	30	16	46
TOTAL RÉSEAU	2786	1873	4659

Tableau 1 – Les inscrits actifs individuels du réseau des bibliothèques chinonaises. Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, Bilan d'activité 2017.

La majorité des usagers qui s'inscrit au réseau le fait pour emprunter des documents. En effet, parmi les 4 659 inscrits, 3 340 sont des emprunteurs, soit 71 % des inscrits. 40 % des usagers ont moins de 15 ans. Ce chiffre s'explique du fait des nombreux partenariats des bibliothèques avec les écoles de la CC CVL et des actions principalement à destination des enfants.

[74] Annexe 3 : Bilan d'activité 2017 du réseau de la CC CVL. Pages 92-97.

Les inscrits actifs (individuels et non individuels) selon leur âge et leur sexe.

	Enfants 0 - 14 ans	Adulte 15 +	Total général
Hommes	901	880	1781
Femmes	984	1903	2887
Total	1885	2783	4668

Tableau 2 – Les inscrits actifs du réseau Chinon, Vienne et Loire selon leur âge et leur sexe. Julie Godard-Leboffe, Synthèse d'activité 2017 détaillée (non terminée).

Parmi les 208 personnes ayant répondu à la question « Depuis quand fréquentez-vous les bibliothèques chinonaises ? », 24,5 % ont déclaré être inscrits depuis 3 ans et moins (la mise en réseau des bibliothèques datant de 2015)[75]. La part des nouveaux inscrits parmi les répondants est extrêmement importante et témoigne du fait que le réseau a permis d'attirer de nouveaux publics. De plus, les usagers entre 15 et 35 ans représentent 23,5 % des nouveaux inscrits, pourcentage assez élevé puisque les répondants de cette tranche d'âge n'ont été que 9,5 % à répondre au questionnaire. Ce qui signifie donc que parmi les 30 usagers entre 15 et 35 ans ayant répondu au questionnaire, 12 fréquentent les bibliothèques chinonaises depuis moins de trois ans, (soit 54,5 %). Non seulement la création du réseau a attiré un nombre intéressant de nouveaux publics mais elle a également touché les jeunes actifs[76], ceux qui sont les moins présents en bibliothèques.

a) selon le sexe

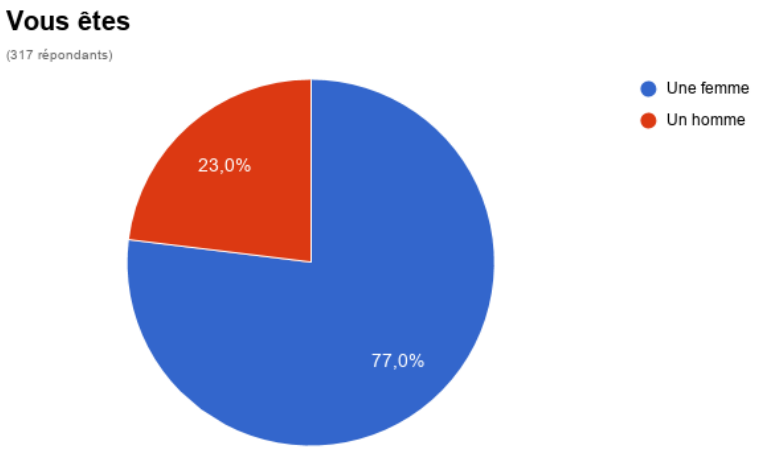

Graphique 5 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.23 : Sexe des répondants.

[75] Sur les 317 répondants, 208 ont répondu à la question « Depuis quand fréquentez-vous les bibliothèques chinonaises ? ». Les pourcentages ont donc été calculés sur cette base.
[76] A savoir que parmi les 30 répondants ayant entre 15 et 35 ans, 83,3 % sont actifs, les étudiants ayant été que 2 à répondre.

La grande partie des usagers était déjà inscrite dans les bibliothèques avant leur mise en réseau puisque 62 % des répondants ont déclaré fréquenter les bibliothèques depuis plus de 5 ans, la mise en réseau datant de 2015[77]. Ce sont donc davantage les habitudes et les usages qui ont évolué plus que le profil des usagers. Il est cependant intéressant d'étudier le profil social des répondants, à savoir le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle, pour établir un lien avec l'étude de 2016 du Ministère de la Culture que j'ai évoqué précédemment.

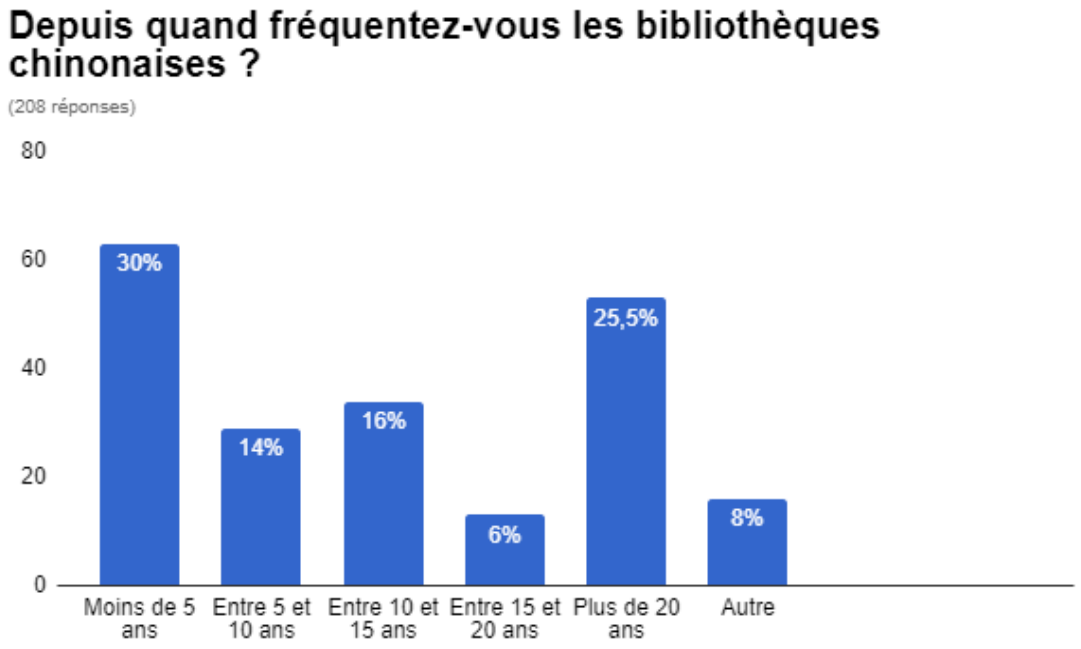

Graphique 6 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.1 : Nombre d'années d'abonnement.

Les femmes ont été les plus nombreuses à répondre au questionnaire. 77 % des répondants sont des femmes, soit 244 personnes sur 317, contre 23 % de répondants hommes (73 personnes). Ce chiffre est pertinent puisque sur les 4 659 inscrits du réseau, 62 % sont des femmes[78]. La part de femmes dans les inscrits du réseau est plus importante que celle des hommes.

b) selon l'âge

Toucher les publics de moins de 15 ans lorsqu'on entreprend une étude sociologique des usagers est assez compliqué via un questionnaire en ligne. Les moins de 15 ans sont pour la plupart inscrits par leurs parents. Lorsqu'ils s'inscrivent, les informations personnelles données sont celles des parents, au moins pour l'adresse e-mail. En diffusant mon

[77] Sur les 208 répondants, 16 ont répondu "autre", soit 7,7 % n'ayant pas précisé depuis combien de temps ils fréquentent les bibliothèques. 30 % ont répondu fréquenter les bibliothèques depuis moins de 5 ans.
[78] Julie Godard-Leboffe, Synthèse d'activité 2017 détaillée (document brut pour bilan d'activité 2017 non terminé. Je ne l'ai donc pas mis en annexe puisqu'il reprend la plupart des informations présentes dans le Bilan d'activité 2017 en annexe 3, pages 90-95).

questionnaire via l'e-mail du réseau il m'était donc difficile de recueillir leurs avis et c'est sans surprise que seulement deux usagers de moins de 15 ans m'aient répondu. Les réponses ne représentent donc pas la réalité puisque 40 % des inscrits de la CC CVL ont entre 0 et 14 ans.

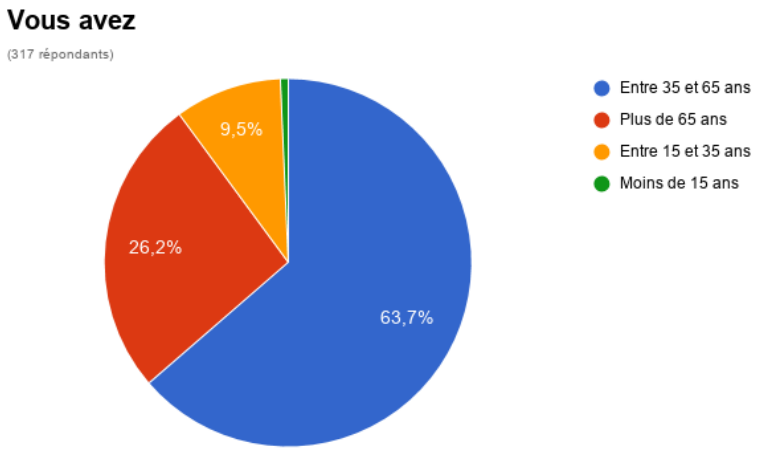

Graphique 7 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.24 : Age des répondants.

Il est tout de même intéressant de voir que les jeunes actifs, entre 15 - 35 ans, ne représentent que 9,5 % des répondants, démontrant ainsi que cette tranche d'âge fréquente peu les bibliothèques. 63,7 % des répondants ont entre 35 et 65 ans, ce qui n'est pas surprenant puisque, au vu de l'étude des publics menée par le Ministère de la Culture en 2016, cette tranche d'âge est la plus présente en bibliothèque. Les seniors sont moins nombreux car ils ne peuvent pas toujours se déplacer et pratiquent moins la lecture. Mise à part la catégorie des moins de 15 ans, les usagers de la CC CVL font partie de la moyenne nationale observée en 2016 et le graphique ci-dessus semble pertinent.

c) Selon la catégorie socioprofessionnelle

Lors de notre entretien, Julie Godard-Leboffe m'a expliqué qu'en général les usagers de la CC CVL les plus présents sont ceux ayant fait au minimum deux ans d'études supérieures. Bien que de nombreuses actions aient été mise en place pour attirer les publics empêchés (partenariats avec les centres sociaux, portage à domicile etc.…), les personnes ayant une bonne situation socioprofessionnelle sont plus nombreux.

"[Pour] être un peu politiquement correct dans les termes, mais voilà les publics dits plus éloignés de la lecture, de la culture, les publics plus fragiles, plus précaires, puisqu'on est un service public on a vocation à [les] faire venir[79]", explique-t-elle.

Les usagers ayant répondu à mon questionnaire sont majoritairement des retraités. Ils représentent 39 % des répondants, soit 123 usagers et ont (à 61 %) plus de 65 ans. Ensuite

[79] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 269-271, page 118.

ce sont des salariés (27 %), des cadres et professions intellectuelles supérieures (12 %). Les enseignants ont été 35 à répondre (11 % des répondants). Cette catégorie est bien présente en bibliothèque du fait des nombreux partenariats qui existent entre les bibliothèques et les écoles. Les sans emploi ne représentent que 4,8 % des répondants, les étudiants 1,3 % et les enfants / jeunes ne sont que deux (cette dernière catégorie ne pouvant être prise en compte par manque de représentants des moins de 15 ans). Il est intéressant de noter que sur les 30 personnes ayant déclaré avoir entre 15 et 35 ans, seulement quatre sont étudiantes. 30 % des répondants de cette tranche d'âge sont salariés, 16,7 % cadres (ou exercent une profession libérale) et 16,7 % sont sans emploi. Trois d'entre eux sont enseignants et trois autres sont agriculteurs. Il semblerait donc que les 25 - 35 ans aient davantage répondu que les 15 - 24 ans[80].

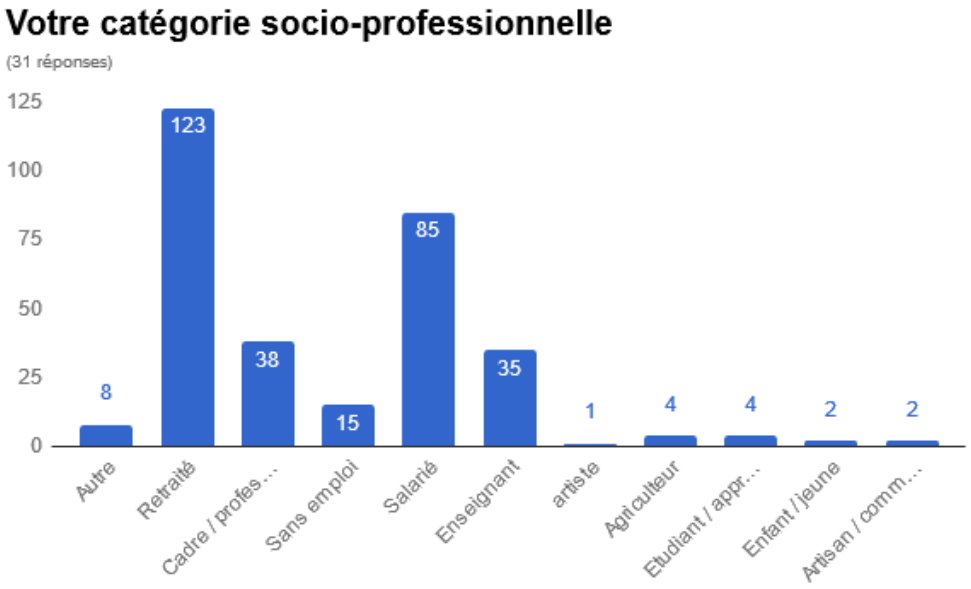

Graphique 8 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.25 : CSP des répondants.

2.2.2. ... mêmes usages ?

a) Les usagers se déplacent-ils plus en réseau ?

62,2 % des usagers de la CC CVL ont déclaré avoir accès à une bibliothèque à moins de 5 kilomètres de leur domicile. A savoir que 71 % des usagers vivent sur la communauté de communes. Les 6 % des usagers ayant déclaré habiter à plus de 20 kilomètres de la bibliothèque la plus proche font sensiblement partie des 29 % des usagers ne vivant pas sur le territoire Chinon, Vienne et Loire. Les réponses semblent donc concorder avec la réalité des faits.

[80] Annexe 10 : Tableaux croisés des réponses au questionnaire pour le réseau Chinon, Vienne et Loire. Tableau 12 : CSP des usagers selon leur âge. Page 145.

Selon l'étude de 2016 sur les publics, 85 % des usagers des bibliothèques municipales ne fréquentent qu'une seule bibliothèque et ne se déplacent pas[81]. Les répondants du questionnaire sont 42,5 % à avoir déclaré se déplacer dans une autre bibliothèque que celle la plus proche de leur domicile.

Graphique 9 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.4 : Déplacements dans plusieurs bibliothèques.

La majorité des répondants fréquente essentiellement la médiathèque du Véron (81 %) et la bibliothèque de Chinon (27 %) et sont 14 % à fréquenter les deux. Ce n'est pas très étonnant puisque 93 % des usagers de la CC CVL sont inscrits à la médiathèque du Véron (68 %) et à la bibliothèque de Chinon (25 %). Cependant sur les 315 répondants, 13 personnes ont déclaré ne pas fréquenter d'autres bibliothèques que celle la plus proche de leur domicile alors qu'à la question : "Quelles bibliothèques du réseau fréquentez-vous le plus ?" ils ont dit fréquenter deux bibliothèques (3 pour la médiathèque du Véron et la bibliothèque de Huismes et 10 pour la médiathèque du Véron et la bibliothèque de Chinon). Huismes et Avoine sont séparés de 7,5 kilomètres et Avoine et Chinon de 7,6 kilomètres. On peut donc supposer que pour ces répondants, les bibliothèques sont situées à égale distance de leur domicile et qu'ils les fréquentent donc de la même manière. Mais si l'on s'en tient au sens premier de la question, à savoir si les usagers se déplacent dans plusieurs bibliothèques du réseau, alors on peut dire que 46 % des répondants fréquentent plusieurs bibliothèques du réseau.

Il est également intéressant de noter que les répondants usagers des plus petites bibliothèques (hors Avoine et Chinon) fréquentent pratiquement tous plusieurs bibliothèques. En général ils fréquentent la bibliothèque la plus proche de leur domicile et la médiathèque tête de réseau. Bien que n'ayant pas demandé les motifs de ces déplacements, je peux facilement en déduire qu'ils se rendent à la médiathèque du Véron pour profiter d'une offre plus importante. De plus, la plupart des actions culturelles ont lieu à la médiathèque du Véron et à la bibliothèque de Chinon. Sur les 9 personnes fréquentant la bibliothèque de Huismes et

[81] Ministère de la Culture, *Publics et usages…,* op. cit. p. 48.

la médiathèque du Véron, 8 ont déclaré être prêts à se déplacer pour participer à une animation culturelle[82]. Les réponses du questionnaire montrent donc que ce sont principalement les usagers des plus petites bibliothèques qui se déplacent le plus pour avoir accès à l'offre que propose la structure tête de réseau. 76 % des usagers ne fréquentant qu'une seule bibliothèque sont ceux inscrits à la médiathèque du Véron[83]. Cependant les usagers ayant déclaré fréquenter plusieurs bibliothèques sont essentiellement ceux qui habitent à moins de 5 km de la bibliothèque la plus proche (65 %). Les usagers les plus éloignés ont tendance à ne fréquenter qu'une seule bibliothèque. On remarque donc une tendance chez les personnes vivants en plein cœur du territoire à se déplacer, à créer du lien entre les différents services, bien plus que ceux vivant en périphérie ou en dehors de la communauté de communes.

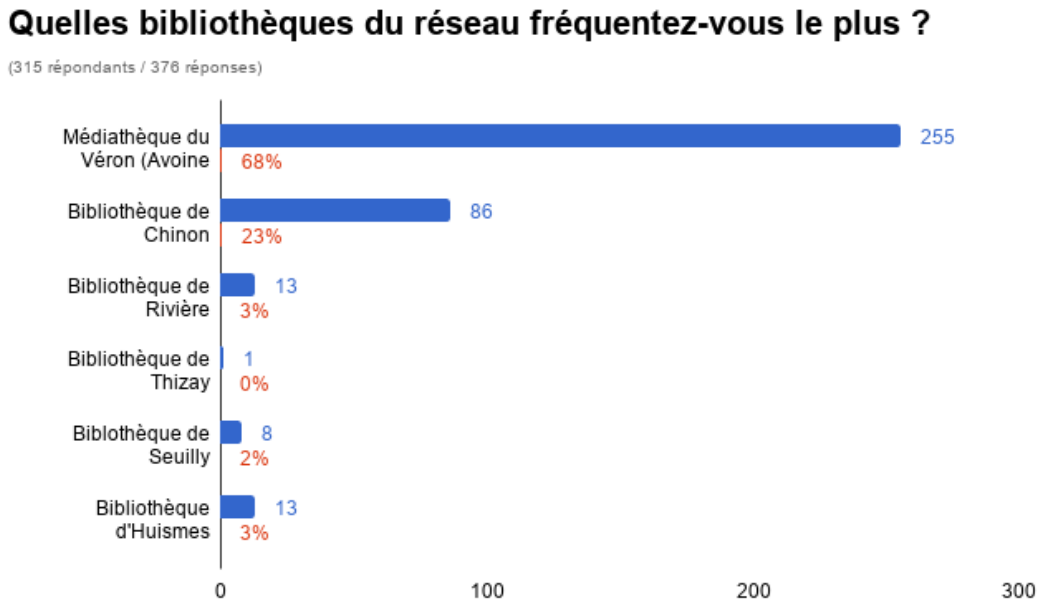

Graphique 10 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.3 : Bibliothèques les plus fréquentées.

On peut donc en conclure que la mise en réseau dynamise les bibliothèques rurales les plus démunies et favorise les déplacements de leurs usagers vers les structures les plus importantes. Néanmoins la création de réseau ne semble pas porter préjudice à ces petites bibliothèques en termes de fréquentation. Les déplacements vers la médiathèque tête de réseau sont occasionnels, bien souvent motivés par une action culturelle ponctuelle. Ils vont également dans les deux sens puisque 45 % des usagers fréquentant exclusivement la médiathèque du Véron et 14 % celle de Chinon ont déclaré se déplacer dans d'autres bibliothèques du réseau. Même si plus de la moitié des répondants ont répondu fréquenter seulement la bibliothèque la plus proche de leur domicile, la part de ceux qui se déplacent est

[82] Et un répondant ne s'étant pas prononcé sur la question.
[83] Annexe 10 : Tableaux croisés des réponses au questionnaire pour le réseau Chinon, Vienne et Loire. Tableau 4 : Déplacements des usagers selon les bibliothèques qu'ils fréquentent le plus. Page 140.

assez importante. Julie Godard-Leboffe explique que « *Les usagers se déplacent beaucoup,* […] *circulent énormément.* […] (Ils) *se sont inscrit dans la bibliothèque de leur petite commune mais ils ont très bien compris quand s'inscrivant là ils pouvaient naviguer sur l'ensemble du réseau.* »

b) Le rapport des usagers avec l'offre documentaire

Bien qu'avec la carte unique les usagers aient la possibilité d'emprunter et de rendre leurs documents dans toutes les bibliothèques du réseau, la plupart d'entre eux le font essentiellement dans la bibliothèque qu'ils fréquentent le plus. En effet, 61 % des répondants empruntent et rendent leurs documents dans une seule bibliothèque.

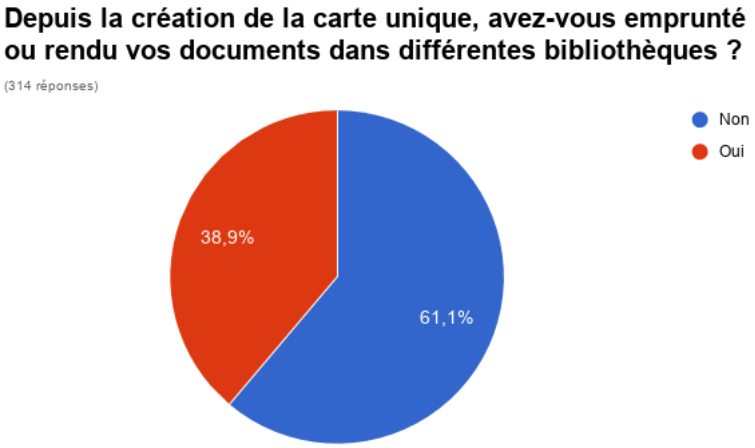

Graphique 11 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.8 : Emprunts dans différentes bibliothèques.

Ce pourcentage concorde cependant avec les déplacements des usagers puisque 80 % des usagers ayant emprunté ou rendu leurs documents dans différentes bibliothèques fréquentent plusieurs bibliothèques alors que 82 % de ceux n'ayant pas emprunté ou rendu dans plusieurs bibliothèques ne se déplacent pas non plus[84]. Je n'ai pas réussi à comprendre pourquoi 18 % des usagers effectuant des emprunts dans plusieurs bibliothèques ont déclaré ne pas fréquenter plusieurs bibliothèques. Soit ils n'ont pas compris la question ou ont répondu trop vite, soit ils demandent à d'autres personnes d'emprunter et de rendre leurs documents à leur place.

Globalement les usagers de la CC CVL n'ont pas modifié leurs habitudes en termes de lecture. Seulement 10 % des répondants ont déclaré avoir beaucoup changé leurs habitudes.

[84] Annexe 10 : Tableaux croisés des réponses au questionnaire pour le réseau Chinon, Vienne et Loire. Tableau 8 : Emprunts dans différentes bibliothèques en fonction des déplacements. Page 142.

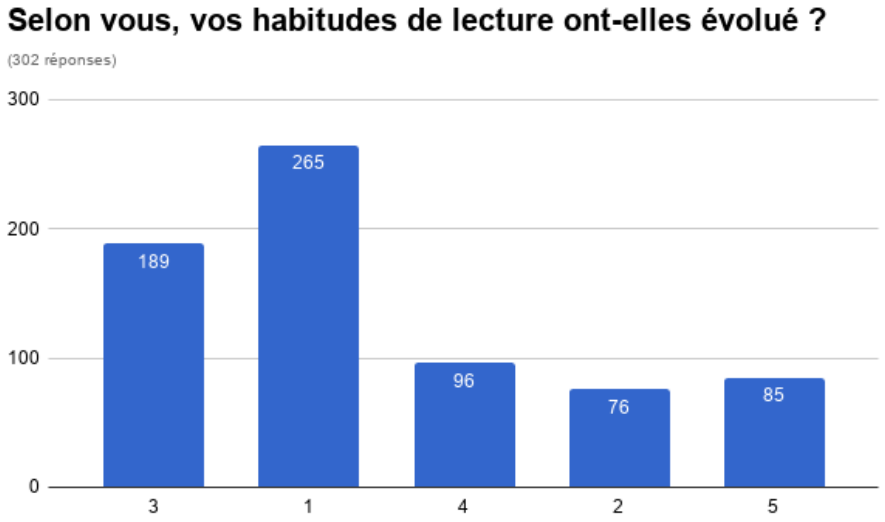

Graphique 12 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.11 : Evolution des habitudes de lecture.

Les lecteurs n'empruntent pas plus, le nombre de documents empruntables n'ayant pas été modifié. Ils ont plus de choix, ont accès à des documents qui ne se trouvaient pas dans toutes les bibliothèques mais dans la pratique, ils empruntent autant de documents qu'auparavant et fonctionnent de la même manière. 66,8 % des répondants ont signifié que leur taux d'emprunt n'avait pas changé. Avoir plus de choix ne signifie pas forcément lire plus.

La qualité semble prévaloir sur la quantité. 32,2 % des répondants ont expliqué que depuis la mise en réseau des bibliothèques, ils ont accès à plus de documents. Il est possible que ces usagers empruntent moins car les documents disponibles ne les satisfaisaient pas assez. On peut alors différencier deux types de lecteurs. Les lecteurs ne lisant pas énormément ont désormais plus de choix mais n'empruntent pas plus qu'avant. Les gros lecteurs, quant à eux, empruntent davantage car le nombre de documents les intéressant a augmenté. Ce ne sont là que des suppositions et à la lecture des résultats je me rends compte que connaître les raisons poussant les lecteurs à emprunter davantage de documents aurait été intéressant pour cette étude.

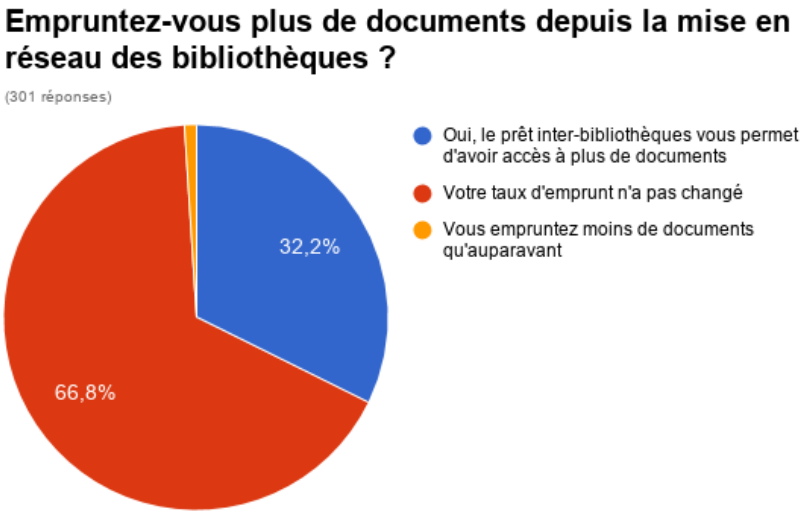

Graphique 13 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.10 : Emprunts d'un plus grand nombre de documents.

Il est également intéressant de voir que la plupart des répondants n'ont pas l'impression de pouvoir emprunter de nouveaux types de documents alors que la création du réseau a justement permis de diversifier l'offre documentaire des plus petites bibliothèques. Les bibliothèques de Huismes, de Rivière, de Seuilly et de Thizay ne proposent pas de liseuses, de partitions et de jeux-vidéo. Leurs collections sont traditionnelles, composées de livres, de CD et DVD et de presse. Depuis la création du réseau, les usagers de ces bibliothèques peuvent également avoir accès à des liseuses, des partitions et des jeux-vidéo proposés par la médiathèque du Véron et la bibliothèque de Chinon.

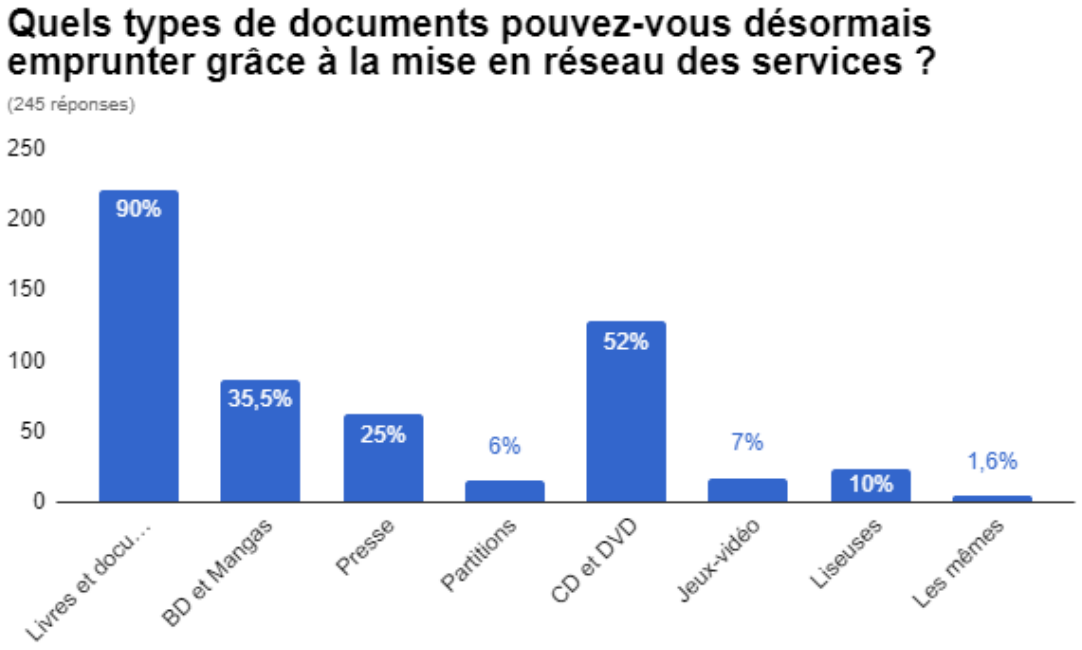

Graphique 14 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.12 : Types de documents désormais empruntables.

Parmi les 22,4 % des répondants ayant déclaré pouvoir emprunter des liseuses (10 %), des jeux-vidéo (7 %) et des partitions (6 %) la plupart fréquentent la médiathèque du Véron et/ou la bibliothèque de Chinon, ainsi que les 1,6 % n'ayant déclaré "aucun changement"[85]. Il semblerait donc que les répondants des bibliothèques qui ne proposent pas ces supports ne soient pas au courant qu'ils peuvent désormais y avoir accès. S'agit-il alors d'un manque de médiation de la part des bibliothèques ?

Les résultats sur l'utilisation du catalogue en ligne du réseau des bibliothèques chinonaises sont peu contrastés. Plus de la moitié des répondants l'utilise, autant pour effectuer des recherches que pour avoir accès à leur compte personnel, faire des réservations et prolonger les documents. En moyenne 60 % des répondants utilisent le catalogue en ligne pour tous les services accessibles. En réseau le catalogue en ligne permet aux usagers d'identifier l'offre proposée dans toutes les bibliothèques, ce qui explique pourquoi les usagers

[85] 72 personnes n'ont pas répondu à cette question. Les pourcentages sont donc calculés sur une base de 245 répondants.

de la CC CVL sont aussi nombreux à se servir de cet outil par rapport à la moyenne nationale. Ils effectuent également beaucoup de réservations. « *Je constate que, depuis trois ans, on a une augmentation plus que notable, entre vingt et trente pour cent chaque année, du nombre de réservations. Donc ça c'est un vrai service rendu aux usagers*[86] », explique en effet Julie Godard-Leboffe. Elle précise néanmoins qu'elle parle autant des réservations en ligne que celles réalisées sur place, n'ayant pas les statistiques actuellement.

c) ... avec la programmation culturelle

Les trois quarts des animations régulières proposées par la CC CVL sont à destination des moins de 15 ans et elles ne sont donc pas prises en compte dans ce graphique. 71 % des répondants participent aux actions culturelles organisées par le réseau. La plupart le font occasionnellement, seulement 6,5 % des répondants ont déclaré participer régulièrement aux animations (dont 4,5 % étant prêts à se déplacer dans les différentes bibliothèques du réseau). La plupart du temps, les usagers sont prêts à prendre leur voiture pour assister à telle ou telle action culturelle.

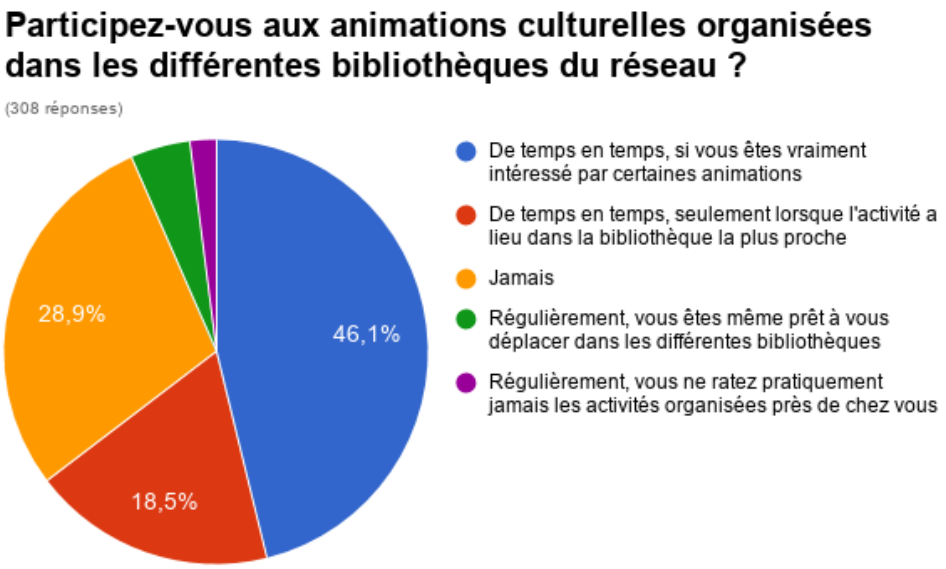

Graphique 15 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.17 : Fréquentation des animations culturelles.

En général les usagers assistent à une animation culturelle lorsque le sujet les intéresse, rarement par simple curiosité, ce dont j'ai pu me rendre compte en interrogeant les personnes présentes à la projection du 24 mai sur la Sibérie. Un abonné m'a dit ne pas venir souvent aux animations. Il se déplace seulement lorsque le sujet l'intéresse vraiment.

En recoupant les deux questionnaires de cette étude, les 15 - 35 ans participent moins aux animations culturelles. Les répondants du premier questionnaire ont été 44 % à trouver les animations culturelles utiles contre 80,5 % pour le prêt interbibliothèques ou encore 78 %

[86] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 561-562, page 125.

pour le catalogue en ligne du réseau. 37 % des répondants de cette tranche d'âge ont déclaré ne pas participer aux actions culturelles.

Enfin les usagers semblent bien au courant des différentes actions culturelles organisées sur le réseau puisque 86 % des répondants ont déclaré être bien informés des différentes activités qui leur sont proposées.

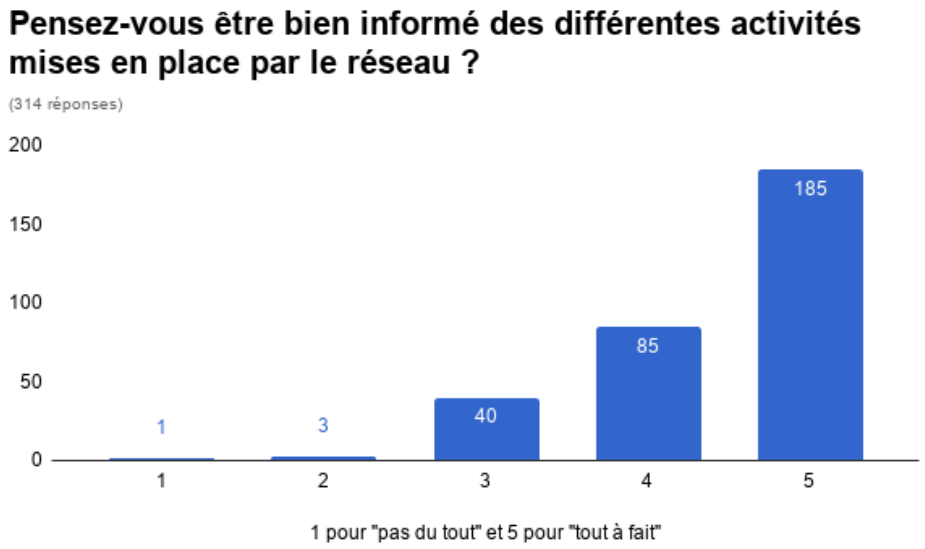

Graphique 16 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.18 : Médiation des actions culturelles.

2.2.3. Des services globalement satisfaisants

a) Un fonctionnement plus simple

Si les publics des réseaux de bibliothèques semblent visiblement avoir le même profil que ceux des bibliothèques municipales en autonomie et entretenir les mêmes rapports avec la lecture, certains nouveaux services sont vraisemblablement très appréciés. La mutualisation des services permet de simplifier énormément le fonctionnement des bibliothèques pour les usagers, notamment grâce à la création d'une carte d'abonnement unique, d'un tarif unique, d'une navette permettant de faire circuler les documents, de boîtes de retour et des horaires plus accessibles à l'ensemble de la population. Ce sont essentiellement sur ces points là que les répondants du questionnaire ont été les plus enthousiastes.

La mutualisation des horaires semble également satisfaire la plupart des usagers puisque 74 % des répondants ont répondu 4 et 5 sur une échelle ascendante de 1 à 5. 20 % des répondants ont un niveau de satisfaction moyen et seulement 4 % ne sont pas convaincus par les nouveaux horaires.

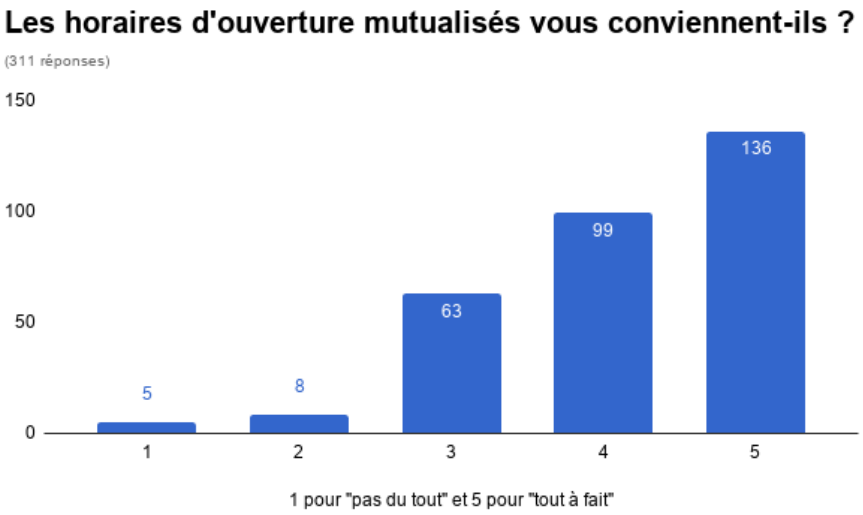

Graphique 17 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.7 : Taux de satisfaction de la mutualisation des horaires.

Bien que la mise en réseau des bibliothèques permette d'harmoniser et de répartir les horaires d'ouverture sur l'ensemble de la semaine, il est toujours difficile, surtout en zone rurale, de satisfaire entièrement tous les usagers. Pour pouvoir ouvrir davantage il faut plus de personnel et donc plus de moyens. La mutualisation des budgets et des ressources humaines sont donc une solution pour pouvoir étendre les horaires d'ouverture. En fonction de leur taille et de leur fréquentation, les bibliothèques du réseau n'ont pas la même amplitude d'ouverture. Sur l'ensemble de la semaine le réseau ouvre six jours sur sept, du lundi au samedi, pour un total de 31h30, permettant ainsi aux usagers de pouvoir se déplacer dans au moins une des bibliothèques. La moyenne nationale du temps d'ouverture des bibliothèques rurales est de 15h. Le réseau de Chinon, Vienne et Loire a donc une situation particulière, les bibliothécaires ayant souhaité répondre aux mieux aux besoins des usagers. Les horaires d'ouverture sont désormais répartis entre les bibliothèques comme suit :

- Médiathèque du Véron : 31h30
- Bibliothèque de Chinon centre-ville et Hucherolles : 29h30
- Bibliothèque de Huismes : 8h
- Bibliothèques de Rivière, Thizay et Seuilly : 6h

La médiathèque du Véron et les deux bibliothèques de Chinon sont celles qui sont le plus souvent ouvertes. Ce choix a été réfléchi en fonction de leur taux de fréquentation élevé. Les bibliothèques les plus excentrées accueillent moins de lecteurs, il était donc inutile que les bénévoles assurent autant de permanences. Lorsque toutes les bibliothèques sont fermées, le dimanche ou les soirs de la semaine, les boîtes de retours prennent le relais. Les usagers peuvent donc rendre leurs documents quand ils le souhaitent, sans contrainte. Le taux de satisfaction des répondants est plutôt positif et montre que le réseau Chinon, Vienne et Loire arrive à contenter une bonne partie de la population.

L'impression que les services créés sont plus adaptés aux besoins des usagers fait pratiquement l'unanimité. 299 répondants sur 306 ont déclaré que la carte unique était mieux adaptée à leurs besoins contre 7 ayant déclaré l'inverse.

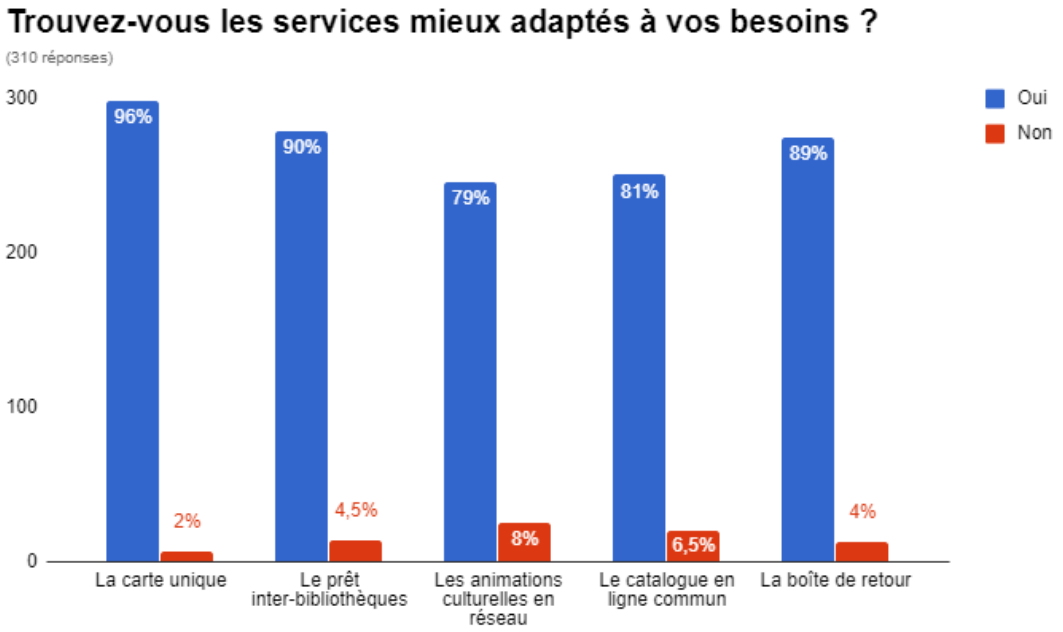

Graphique 18 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.6 : Des services mieux adaptés ?

L'écart le plus important concerne la question sur les animations culturelles puisque 91 % ont répondu oui et 9 % ont répondu non. A cette question le taux d'abstention est assez élevé, 14,5 % des personnes interrogées n'ont pas répondu. Mais le pourcentage des répondants favorables à cette question est tout de même important, montrant ainsi que la mutualisation des services fonctionne et qu'elle plait à la majorité des usagers.

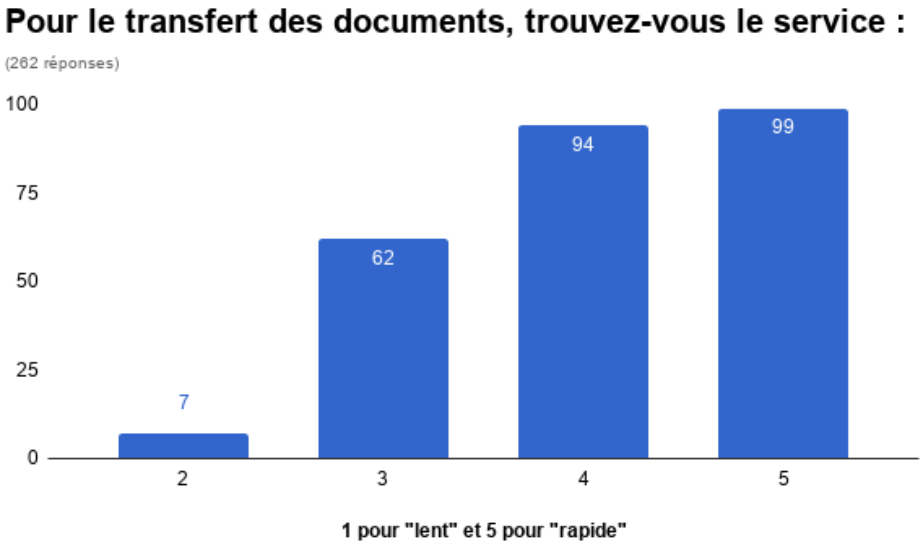

Graphique 19 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.9 : Rapidité du service de transfert des documents ?

En moyenne, les usagers ayant répondu au questionnaire sont 85 % à avoir déclaré être pleinement satisfaits de ces nouveaux services contre 5 % ne l'étant pas[87]. Les répondants sont nombreux à trouver le prêt inter-bibliothèque intéressant certes, mais qu'en est-il du transfert des documents organisé par les bibliothécaires ? 74 % des répondants trouvent le service très efficace et 26 % le trouvent plus ou moins lent montrant ainsi que le système de navette fonctionne bien et que les retours sont plutôt positifs[88].

Les actions que les bibliothèques chinonaises ont pu mettre en place grâce à la création du réseau ont été bien reçues par la grande majorité des usagers. Visant à simplifier et réduire les démarches, elles permettent aux lecteurs d'avoir rapidement et facilement accès aux différents services que proposent les bibliothèques.

b) Une offre enrichie et diversifiée

La dernière question de l'enquête, plus ouverte, m'a permis de découvrir l'opinion des usagers de la CC CVL sur la mise en réseau de leurs bibliothèques[89]. Sur cette question, 134 personnes n'ont pas répondu, soit 42 % des répondants. J'ai donc calculé les pourcentages sur une base de 183 répondants. L'augmentation de l'offre documentaire, la diversité des collections et la possibilité de pouvoir emprunter davantage de documents sont les principales qualités des réseaux relevées par les usagers. 76 % des répondants évoquent la richesse des fonds documentaires mis à leur disposition. Pour les publics, les avantages majeurs de la coopération entre bibliothèques concernent donc avant toute chose l'enrichissement de l'offre documentaire. Les répondants sont également nombreux à louer l'augmentation, le choix et la qualité des animations culturelles. En recoupant toutes les réponses : pour les usagers la quantité et la qualité des services sont les principaux intérêts d'une mise en réseau.

En deuxième point les usagers sont nombreux à apprécier que le fonctionnement des emprunts et des retours soit plus simple, ainsi que la mutualisation des horaires et les transferts de documents par exemple. Selon eux, le réseau permet d'améliorer les conditions d'utilisation (si je puis-dire) des bibliothèques. Elles sont ouvertes à des horaires qui leur conviennent mieux, les documents sont facilement accessibles sans qu'ils aient besoin de se déplacer. Pour reprendre les mots d'un des répondants, le réseau c'est un "*choix plus important,* [une] *souplesse "d'utilisation",* [un] *sentiment d'appartenance à un beau réseau."*

La suppression des restrictions concernant les quotas de prêt participe à simplifier les pratiques des lecteurs. Depuis la mise en réseau des bibliothèques, les lecteurs peuvent emprunter pendant un mois jusqu'à 20 documents, sans aucune restriction. Ainsi ils n'ont plus

---

[87] Les 317 répondants ne se sont pas tous prononcés. L'écart de 10 % les représente donc.
[88] Pourcentages calculés sur la base des 262 répondants. A savoir que 17 % des 317 répondants ne se sont pas prononcés, le pourcentage des usagers trouvant le service rapide est donc de 61 %.
[89] Annexe 11 : Synthèse des réponses les plus pertinentes à la question : « Selon vous, quelles sont les différences majeures entre une bibliothèque autonome et un réseau de bibliothèques ? » ? Pages 146-148.

CC BY NC ND

besoin de devoir se rappeler combien d'exemplaires ils peuvent emprunter pour tel ou tel type de documents. Ils sont plus autonomes et libres de choisir quels documents ils souhaitent emprunter. S'ils souhaitent emprunter 20 CD ils peuvent désormais le faire. En 2015 les usagers ne pouvaient emprunter que 5 DVD maximum.

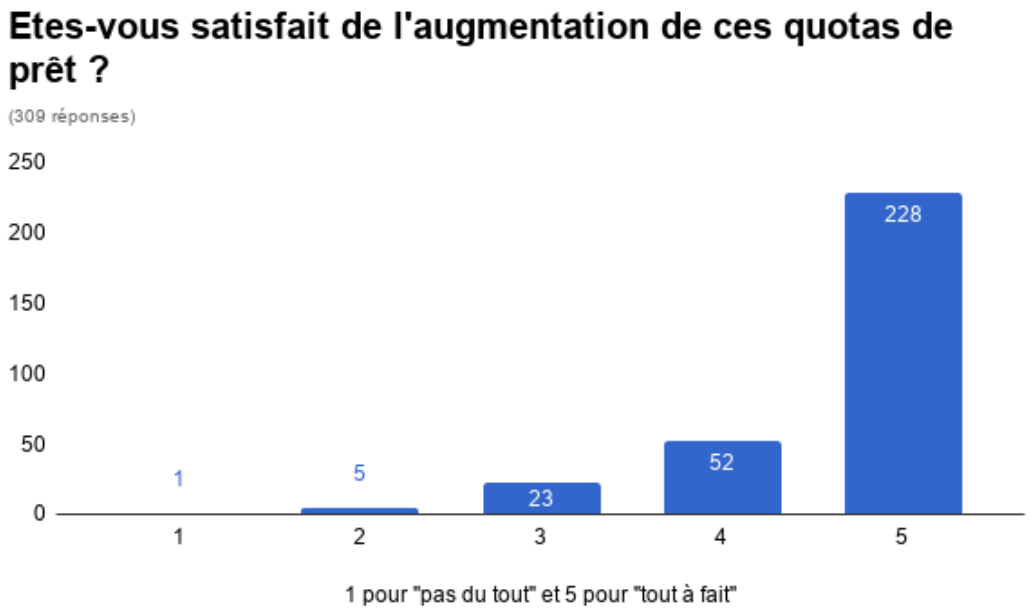

Graphique 20 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.14 : Taux de satisfaction de l'augmentation des quotas.

Le graphique ci-dessus montre que la majorité des répondants apprécient de pouvoir emprunter n'importe quel type de documents sans contrainte. Ils sont effectivement 88 % à être très satisfaits des changements concernant les quotas de prêt.

c) Des bibliothécaires au service des usagers

Il est également intéressant de noter que plusieurs répondants du questionnaire sont conscients du travail fourni par leurs bibliothécaires depuis la création du réseau et de leur désir des les satisfaire au mieux. Ils remarquent qu'en réseau le personnel travaille plus. *« La mise en commun des ressources tant en terme de personnel que de documents, l'échange entre les professionnels et les bénévoles ne peuvent être que bénéfiques pour le lecteur, dans le cadre d'un réseau bien structuré; à l'inverse, dans une bibliothèque autonome, un certain ronronnement peut s'installer et le frein budgétaire empêcher le développement des collections. La mise en réseau est aujourd'hui l'avenir des bibliothèques et leur richesse*[90]*… »* explique l'un des usagers. Un autre évoque la bonne *« entente entre les équipes des bibliothèques »*, indispensable pour pouvoir *« proposer un service de qualité et un large choix*

[90] Annexe 11 : Synthèse des réponses les plus pertinentes à la question : « Selon vous, quelles sont les différences majeures entre une bibliothèque autonome et un réseau de bibliothèques ? » Page 147. R.32.

aux lecteurs ». Une partie des répondants apprécie les qualités des équipes et reconnaît leurs compétences.

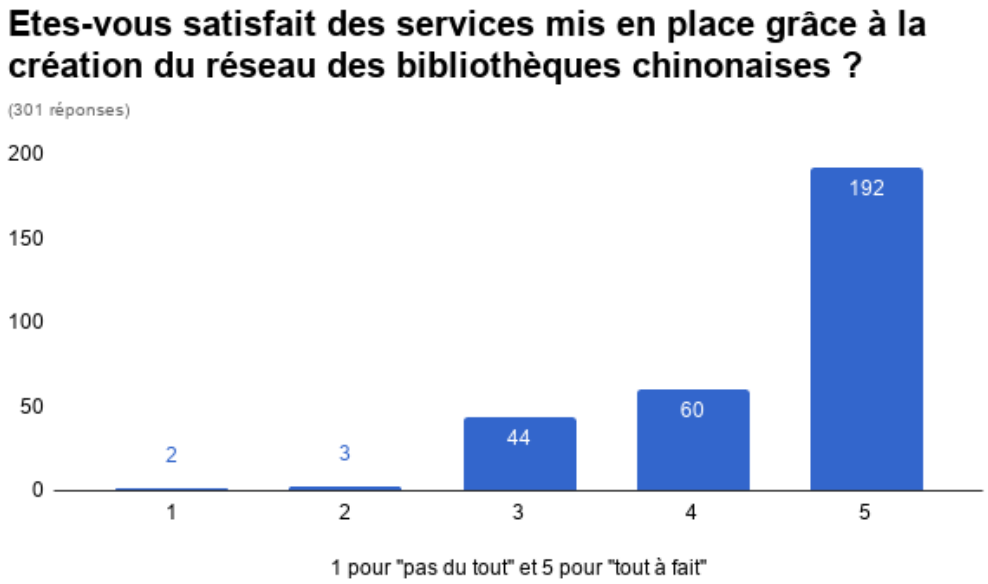

Graphique 21 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.21 : Taux de satisfaction des nouveaux services.

Enfin les usagers semblent s'intéresser à leur territoire et conçoivent le réseau de bibliothèques comme un moyen de le dynamiser. Comme l'explique Dominique Lahary, les gens font réseau et évoluent dans les bassins de vie qu'ils créent[91]. Les lecteurs ont conscience qu'en réseau, les petites bibliothèques rurales ont plus de possibilités. Un des usagers parle de « *couverture du territoire* » et du « *dynamisme rural"* ». Un autre évoque un « *meilleur maillage territorial* » et « *le sentiment que la communauté s'élargit* ».

Au vu des réponses, les usagers de la CC CVL semblent majoritairement satisfaits des changements apportés par la mise en réseau de leurs bibliothèques. Comme l'a si bien déclaré l'un des répondants : "*l'union fait la force".*

2.2.4. Mauvaise connaissance et peu d'utilisation de certains services

Bien que 92,4 % des répondants aient déclaré ne pas avoir eu de difficulté pour s'adapter aux changements, il semblerait que certains services soient méconnus et que les usagers ne les utilisent pas correctement.

[91] Dominique Lahary, *Les réseaux de bibliothèques et l'intercommunalité* : Journée de la lecture publique, Ballan-Miré, 7 juin 2017, Direction du Livre et de la lecture publique. Powerpoint publié sur Slideshare - Dominique Lahary, le 8 juin 2017, p. 7

Graphique 22 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.15 : Connaissance de la présence de la console de jeux

Est-ce un problème de médiation de la part des bibliothécaires ou est ce parce que les publics ne se sont pas aussi bien adaptés qu'ils le déclarent ? Il semblerait que les lecteurs ne soient pas prêts à changer leurs habitudes et qu'ils ne profitent donc pas entièrement des services qui leur sont proposés. A la question "Savez-vous qu'à la bibliothèque de Chinon vous pouvez avoir accès à une console de jeux sur place", 71 % des répondants ont répondu non. A la question suivante "Ce service vous intéresse-t-il, seriez-vous prêt à vous déplacer pour y avoir accès ?", 92 % ont répondu non. Il est alors possible que la méconnaissance de ce service soit liée au peu d'intérêt que les usagers lui témoignent.

Graphique 23 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.16 : Intérêt pour la console de jeux.

87 % des personnes ayant déclaré avoir connaissance de ce service fréquentent la médiathèque du Véron et/ou la bibliothèque de Chinon (33 % des usagers de la médiathèque

du Véron, 29 % de celle de Chinon et 24 % fréquentant les deux)[92]. Cela signifie donc que la majorité des usagers des petites bibliothèques, pour lesquels la mise en réseau est censée profiter le plus sur ce genre de service, ne sont pas au courant qu'ils y ont désormais accès. Rien d'étonnant au fait que les usagers de la bibliothèque qui propose ce service soit au courant de son existence, ainsi que les usagers de la structure tête de réseau qui médiatise le plus les services de l'ensemble du réseau. Il est cependant étonnant que sur les 43 usagers fréquentant la bibliothèque de Chinon et ayant répondu à la question, 40 % ne soient pas au courant de la présence de cette console de jeux dans la structure qu'ils fréquentent. Il en est de même pour ceux qui fréquentent la médiathèque du Véron et la bibliothèque de Chinon, qui sont 45 % à ne pas avoir connaissance de ce service. Pourtant cette méconnaissance est sûrement due au fait que 88 % des personnes fréquentant ces deux bibliothèques ne soient pas intéressés par ce service[93].

Le fait que 88 % des personnes intéressés par la console de jeux soient celles qui fréquentent la médiathèque du Véron et/ou la bibliothèque de Chinon permet d'expliquer que si les usagers des plus petites bibliothèques ont déclaré ne pas avoir connaissance d'un tel service, c'est bien parce qu'il ne les intéresse pas outre mesure. La piste de la mauvaise circulation des informations n'est cependant pas à rejeter totalement puisque 64 % des répondants n'ayant pas connaissance de ce service ont déclaré s'y intéresser[94]. Bien qu'ils ne soient pas nombreux il est tout de même intéressant de les prendre en compte[95]. Il est en effet possible qu'il y ait d'autres cas de ce genre, concernant d'autres services. N'ayant pas demandé aux usagers les raisons de cette méconnaissance, il ne m'est malheureusement pas possible de savoir s'il s'agit d'un manque de médiation de la part des bibliothèques ou si les usagers n'ont simplement pas retenu l'information.

Au vu des réponses concernant l'offre documentaire il est toutefois possible de penser que ce sont les usagers qui ne sont pas à l'écoute. Il me paraît difficile d'affirmer que les bibliothécaires n'ont pas expliqué aux usagers ce à quoi ils peuvent avoir accès, principalement en termes de documents. Comme je l'ai expliqué en amont, la majorité des répondants ont déclaré avoir essentiellement accès aux livres et peu d'entre eux savent qu'ils peuvent désormais emprunter d'autres supports, notamment les liseuses, les jeux-vidéo et les partitions. Pourtant sur le site internet du réseau les différents types de documents empruntables sont signalés pour chaque bibliothèque. Dans l'onglet "Pratique" où sont

---

[92] Annexe 10 : Tableaux croisés des réponses au questionnaire pour le réseau Chinon, Vienne et Loire. Tableau 9 : Pourcentage des usagers ayant connaissance de la présence d'une console de jeux en fonction des bibliothèques qu'ils fréquentent le plus. Page 143.
[93] Annexe 10 : Tableaux croisés des réponses au questionnaire pour le réseau Chinon, Vienne et Loire. Tableau 10 : Pourcentage des usagers intéressé par la console de jeux selon les bibliothèques qu'ils fréquentent le plus. Page 144.
[94] Annexe 10 : Tableaux croisés des réponses au questionnaire pour le réseau Chinon, Vienne et Loire. Tableau 11 : Pourcentage des usagers intéressés par la console de jeux en fonction de leur connaissance du service. Page 145.
[95] Ces 64 % représentent seulement 5 % du nombre total des répondants.

relevées toutes les informations pratiques (inscription, tarifs, emprunts etc.…), il est bien expliqué ce à quoi le lecteur a accès[96].

Les lecteurs sont donc bien informés des services qui leur sont proposés et sont nombreux à consulter le site web du réseau. Si les informations ne leur parviennent pas c'est peut être dû à une mauvaise compréhension. En effet certains usagers ont déploré, dans la dernière question de l'enquête, que la bibliothèque des Hucherolles ne fasse pas partie du réseau[97]. Il est vrai que certains services ne sont pas accessibles pour cette bibliothèque (la liste des emprunts via le compte lecteur, les demandes de retraits des réservations etc.…) qui possède un statut particulier, puisqu'il s'agit de l'antenne de la BD de Touraine. Pour autant, la bibliothèque fait bien partie du réseau et les documents qui s'y situent sont accessibles à tous les abonnés, au même titre que ceux des autres structures.

Il semblerait donc que, malgré les efforts des bibliothèques, il reste encore quelques usagers qui ne connaissent pas et/ou qui n'utilisent pas au mieux l'ensemble des services mis à leur disposition ou qui ne comprennent pas bien le nouveau fonctionnement.

Après trois ans de fonctionnement, le réseau des bibliothèques de la CC CVL fonctionne et se développe bien. En proposant des services mieux adaptés aux besoins des usagers, en enrichissant et en diversifiant l'offre et enfin en simplifiant l'utilisation des bibliothèques, le réseau a su attirer de nouveaux publics et satisfaire la majorité de ses inscrits. Malgré quelques difficultés et un manque de connaissance de certains services, les usagers apprécient le dynamisme culturel insufflé par le nouveau réseau.

---

[96] Site du réseau de bibliothèques Chinon, Vienne et Loire – Onglet : « Pratique ».
[97] Annexe 11 : Synthèse des réponses les plus pertinentes à la question : « Selon vous, quelles sont les différences majeures entre une bibliothèque autonome et un réseau de bibliothèques ? » Page 148, R.47 et R.52.

CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était d'identifier les usagers des bibliothèques de lecture publique dans un contexte d'intercommunalité. Les professionnels de bibliothèques et les acteurs locaux expliquent que développer des politiques intercommunales de lecture publique en zone rurale permet d'augmenter les budgets des plus petites bibliothèques, d'enrichir et de diversifier l'offre dans le but, toujours, de satisfaire les publics, d'en attirer de nouveaux, de développer les services qui leur sont proposés et de simplifier l'utilisation qu'ils en ont.

La première partie de cette étude a permis de comprendre que l'intercommunalité est indéniablement profitable aux bibliothèques de lecture publique en milieu rural. Il est évident que toutes les bibliothèques ne possèdent pas les mêmes ressources et que certaines ne sont pas en mesure de pouvoir proposer aux usagers une offre suffisamment adaptée à leurs besoins. La lecture publique est, aujourd'hui encore, inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. Pouvoir travailler en réseau avec d'autres structures et bénéficier de l'attractivité et du dynamisme d'une bibliothèque centrale est, somme toute, une chance pour pallier le déficit de ces bibliothèques. L'intercommunalité semble donc être une solution (parmi d'autres) pour faire rayonner la lecture publique sur le territoire en permettant aux équipements les plus précaires de développer leurs services.

J'ai donc voulu savoir si la mise en réseau des bibliothèques a séduit les publics et si elle a contribué à faire évoluer leurs pratiques. Je me suis également demandé si elle participe à la constitution d'un véritable réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire en encourageant la population à se déplacer. L'enquête auprès des usagers des bibliothèques intercommunales du pays du Chinonais a permis d'identifier leur profil, de comprendre leurs besoins et leurs pratiques et de déterminer les difficultés et les écueils suscités par la création du réseau. Ils ont été nombreux à se sentir concernés par cette étude et leurs réponses variées ont permis d'en tirer des conclusions intéressantes. Cependant le questionnaire n'ayant été adressé qu'aux personnes inscrites, les résultats de cette enquête ne peuvent être concluants. Il s'agirait alors d'élargir le questionnaire à un plus grand nombre de réseaux et à tous les usagers (et pas seulement aux inscrits) pour pouvoir réellement vérifier les hypothèses formulées ici.

Le questionnaire a cependant permis de constater la part importante des nouveaux inscrits suite à la mise en réseau des bibliothèques. De plus les jeunes actifs sont nombreux à s'être inscrits après 2015, montrant ainsi que la création du réseau a bel et bien attiré de nouveaux publics. L'analyse du questionnaire a également permis de démontrer que la grande majorité des répondants sont très satisfaits de la mise en réseau de leurs bibliothèques. On peut alors en conclure que la coopération entre bibliothèques semble attirer de nouveaux publics et séduire les jeunes actifs, généralement éloignés de la lecture. L'augmentation de l'offre documentaire et culturelle et la simplification du fonctionnement général des bibliothèques sont également un des points forts de la création de réseaux, tant de l'avis des

professionnels que celui de celui des usagers. Enfin le réseau pousse les usagers à circuler, à aller d'une bibliothèque à une autre et ainsi à créer une dynamique territoriale.

Pour autant les résultats concordent sensiblement avec ceux de l'enquête sur les publics des bibliothèques municipales et leurs usages, réalisée par le Ministère de la Culture en 2016. Les profils des lecteurs du réseau Chinon, Vienne et Loire ne diffèrent pas énormément de ceux du public des bibliothèques municipales. Il en est de même avec leurs pratiques de la lecture. Bien que le réseau ait mis en place de nouveaux services et qu'il ait permis d'enrichir l'offre documentaire, la plupart des répondants ont déclaré ne pas avoir changé leurs habitudes. Exception faite de quelques-uns qui profitent au maximum de ce à quoi ils peuvent désormais avoir accès, le pourcentage des répondants n'ayant pas connaissance de certains services est assez important et pourrait expliquer le peu de changement concernant les usages des lecteurs en réseau de bibliothèques.

La méconnaissance des services que proposent les bibliothèques est, à mon sens, un des facteurs de l'absence de certain type de public, notamment les jeunes actifs. Au vu de cette enquête, il apparait que les inscrits eux-mêmes n'aient pas connaissance de l'intégralité des services auxquels ils ont accès et qui pourraient sensiblement les satisfaire. Il serait alors intéressant de savoir pourquoi certains usagers ignorent la présence de tel ou tel service et de s'interroger sur l'utilité d'une médiation plus soutenue de la part des bibliothèques.

Comme l'a déclaré Julie Godard-Leboffe : « *La communication c'est dur, c'est un vrai problème.* […] *C'est de plus en plus chronophage*[98] ». Jusqu'où les bibliothèques peuvent-elles _ et veulent-elles _ aller pour médiatiser les services qu'elles proposent et ainsi attirer davantage de public ?

[98] Annexe 8 : Entretien avec Julie Godard-Leboffe, lignes 573-574, p.126.

ANNEXES

1. Cartes – La lecture publique en France en 2016

Figure 1 : Exposition des bibliothèques sur le territoire français.

Typologie (Bibliothèques/Points d'accès aux livres), 2016 - *source : DGMIC*

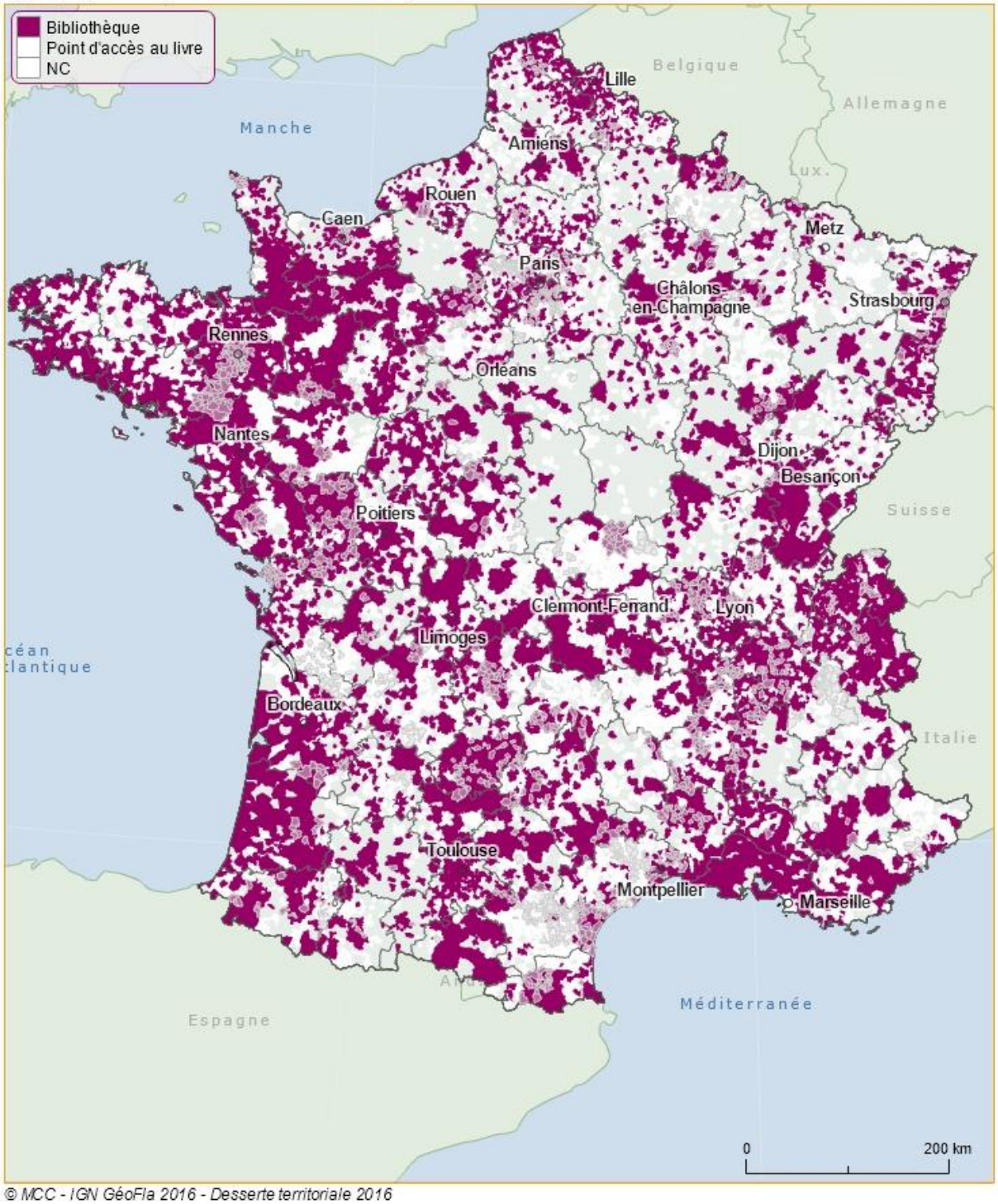

© MCC - IGN GéoFla 2016 - Desserte territoriale 2016

Répartition des bibliothèques sur le territoire français. Site du Ministère de la Culture, Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la Lecture Publique – Page web : Cartographier les données. http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Cartographier-les-donnees

Figure 2 : Exposition des bibliothèques intercommunales sur le territoire français.

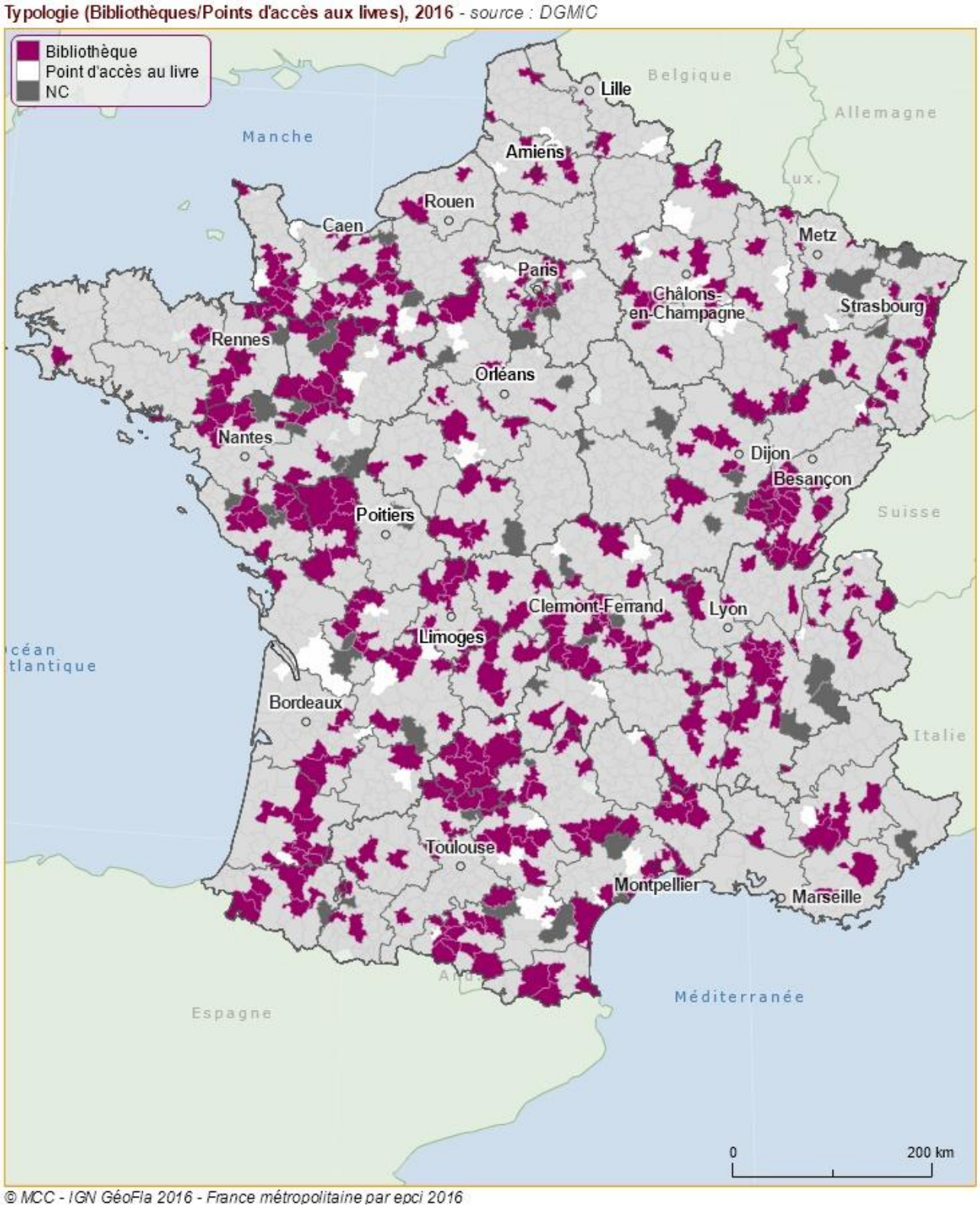

Répartition des bibliothèques intercommunales (et des non communiquées) sur le territoire français. Site du Ministère de la Culture, Service du Livre et de la Lecture, Observatoire de la Lecture Publique – Page web : Cartographier les données. http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Cartographier-les-donneesn

Figure 3 : Exposition des bibliothèques de lecture publique en Indre-et-Loire, 2016

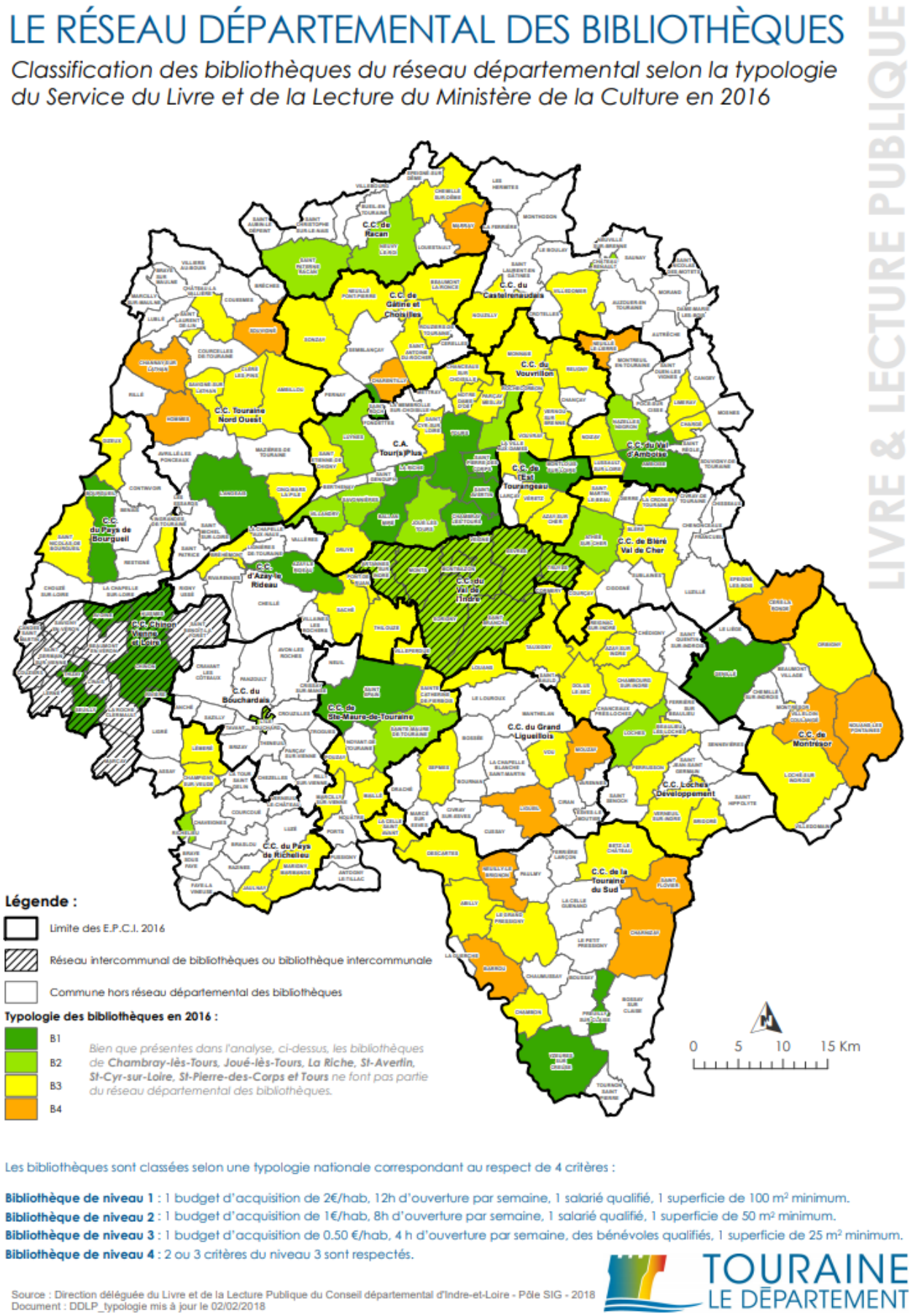

Typologie des bibliothèques d'Indre-et-Loire. Site de la DdLLP. *Lire en Touraine* – Page web : Boite à outils et conseils – Chiffres et cartes. http://www.lirentouraine.com/boite-a-outils-conseils/rubrique/chiffres-et-cartes.html

2. Réunion du comité de pilotage de février 2015, CC CVL

Bibliothèques du réseau lecture publique

REUNION COMITE DE PILOTAGE

– 10 février 2015 –

Médiathèque du Véron

Présents :

Ann Chevalier, Francine Henry, Gaëtan Thareau
Hervé Chaballier
Médiathèque du Véron : Julie Godard-Leboffe, Bernadette Girard
Bibliothèque de Chinon : Carole Delalle
Bibliothèque de Thizay : Marianne Le Clainche
Bibliothèque de Rivière : Laurence Herber
Bibliothèque de Seuilly : Christine Martin, Nadine Favre

Absent :

Jérôme Field

Ordre du jour :
- Tarification
- Harmonisation des modalités d'emprunt

Pièce jointe : récapitulatif des tarifs actuels des 6 bibliothèques

M. Chaballier propose un tour de table de présentation en début de réunion en raison de l'arrivée de Mme Julie Godard-Leboffe, nouvelle directrice de la médiathèque d'Avoine et coordinatrice du réseau de lecture publique. Un état des lieux des tarifs et des pratiques des différentes bibliothèques montre une grande disparité, il est donc décidé d'harmoniser nos usages pour une meilleure lisibilité pour le public.

Tarification

Inscription individuelle :

Mme Chevalier rappelle en préambule que les bibliothécaires (salariés et bénévoles) sont favorables à la gratuité à l'unanimité. M. Thareau et Mme Henry interviennent pour argumenter également dans ce sens et rappellent que l'inscription à la médiathèque d'Azay-le-Rideau est gratuite. Si la gratuité n'est pas retenue par les élus, nous avons opté pour un tarif

de 5 € par adhérent de plus de 18 ans, sans restriction territoriale. Cela représenterait une solution médiane et un coût relativement faible et non discriminant pour l'ensemble de la population.

Inscription « collectivités » : Les enseignants, les structures et partenaires locaux, associations culturelles, RAM, etc. peuvent bénéficier d'une carte gratuite dans le cadre de leurs missions avec des modalités d'emprunt spécifiques, **sans restriction territoriale**.

Les dépôts de garantie : le groupe de travail souhaite supprimer cette pratique (en usage uniquement à la médiathèque du Véron et à la bibliothèque de Thizay). Cela nécessite en effet une gestion de régie d'avance très lourde et revêt un aspect désuet qui ne correspond plus au fonctionnement des médiathèques actuelles. Cette caution encaissée augmente excessivement le coût de l'adhésion à la bibliothèque et est donc très dissuasive pour les populations défavorisées. L'arrêt de cette pratique entrainera un remboursement des usagers. (La médiathèque du Véron compte à ce jour 1373 adhérents avec caution)

Connexion internet : aujourd'hui payante pour les usagers connectés à un ordinateur de l'Espace Public Numérique (1€/heure) mais gratuite pour les usagers connectés en Wifi dans l'enceinte de la médiathèque, ce qui constitue une rupture de l'égalité de service public. Nous proposons donc que toute connexion internet dans les bibliothèques du réseau (PC fixe ou Wifi) devienne gratuite.

Tarifs divers retenus pour l'ensemble du réseau :

- photocopie N&B : 0,20 € / couleur : 1 €
- documents perdus ou abimés : remboursement au prix neuf
- carte de lecteur perdue : 1 €
- boîtier CD ou DVD perdu ou abîmé : 1 €

Pénalités de retard :

Compte tenu du choix de la gratuité ou du faible coût de l'adhésion aux bibliothèques, de la gestion des retards et de la régie que cela engendre, nous souhaitons une politique dissuasive en matière de pénalités de retard et retenons comme fonctionnement **un forfait de 3 € par carte** (quelque soit le nombre de documents en retard) à partir de la 6ème semaine de prêt.

- 1ère relance : durée de prêt + 1 semaine (tolérance)

- 2ème relance : durée de prêt + 2 semaines = 3 €

- 3ème relance : durée de prêt + 3 semaines = facturation des documents (trésor public)

Modalités de prêt communes à l'ensemble du réseau

Durée de prêt : 1 mois de date à date *(prévoir un mail de relance 3 jours avant la fin)*

Quotas de documents : 20 documents dont 5 DVD et 5 textes lus.

(Quotas supérieurs pendant les vacances d'été)

3. Bilan d'activité 2017 du réseau de la CC CVL

CHINON VIENNE & LOIRE
Communauté de communes

Pôle Culture

Réseau des bibliothèques

Bilan d'activité 2017

Responsable du service : Julie Godard-Leboffe

Inscrits

- Le taux d'inscrits sur le réseau est **de 21% de la population** dont les 2/3 habitent la CC CVL (moyenne nationale 17%)

Services numériques

Partenariats

- Projet artistique mené avec l'association Livre Passerelle sur la Rive Gauche : deux classes de Seuilly et Marçay ont travaillé avec l'artiste Mélusine Thiry et exposé leurs travaux à la médiathèque. Environ 70 personnes sont venues au vernissage en présence de l'artiste entourée des élèves, leurs enseignants, les bibliothécaires et quelques élus.
- Poursuite du partenariat entre la médiathèque et le cinéma le Rabelais pour le mois du film documentaire (thème commun autour de la Quinzaine du zen). Succès public au cinéma et à la médiathèque.
- Mise en place d'un partenariat avec le centre social du Véron et l'association livre passerelle : lectures un mercredi par mois lors des distributions alimentaires.

Programmation culturelle

- Bibliothèque de Huismes : augmentation de la fréquentation et de l'activité de prêts (+ 35 %) due à la mise en place d'animations régulières : club tout 'aiguilles, bébé lecteurs, heure du conte. Le spectacle de fin d'année a rassemblé plus de 50 personnes.
- Quelques temps forts : rencontre d'auteur avec Serge Joncour, spectacles de conte, fête de l'environnement avec ateliers bio, Voyage en guitare, spectacle Nuit d'encre et La Quinzaine du zen avec notamment la conférence sur la sophrologie qui a rassemblé plus de 100 personnes à la médiathèque en novembre. Et poursuite des animations régulières : lectures, conférences, ateliers, bébés lecteurs, projections de film documentaire, etc.

PRESENTATION DU RESEAU

- 7 bibliothèques (dont l'antenne départementale des Hucherolles) sur 6 communes : Avoine, Huismes, Chinon, Rivière, Seuilly et Thizay.
- 18 communes /21 439 habitants
- Taux d'inscription : **21.7%**
- Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire : 6 (du lundi au samedi)
- Amplitude horaire : 31h30 (moyenne nationale 15h)
  - Médiathèque du Véron : 31h30
  - Chinon Centre ville et Hucherolles : 29h30
  - Huismes : 8h
  - Rivière – Seuilly – Thizay : 6h
- Le personnel : 22 agents et 25 bénévoles

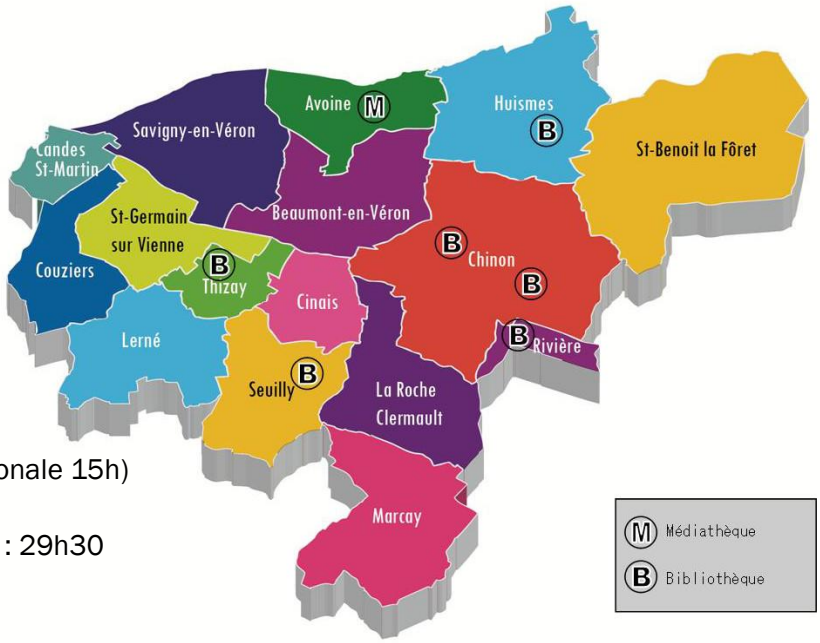

CC BY NC ND

LES SERVICES

- Un portail web : **bibliotheques.cc-cvl.fr**
  - 19 088 connexions / 1590 connexions mensuelles en moyenne
  - 147 580 pages vues en 2017
- Accès au WIFI : 5 606 connexions en 2017
  - Avoine : 3 722 (+ 68 %)
  - Chinon : 1 884
- Ressources numériques
  - **Nom@de** (cinéma, langues, livres numériques, etc.) : 1 200 comptes usagers créés depuis septembre 2015
  - **LeKiosk** (presse en ligne) : 340 comptes actifs
- 6 427 réservations de documents soit + 9% par rapport à 2016
- **5066 prêts entre bibliothèques** soit + 9% par rapport à 2016
- **19 316 documents ayant transité par la navette** (suite à un prêt ou un retour sur un autre site).

LES USAGERS

Les inscrits actifs Individuels

	Adultes 15 ans +	Enfants 0 - 14 ans	**TOTAL**
Médiathèque du Véron	1904	1267	**3171**
Bibliothèque Chinon	716	451	**1167**
Bibliothèque Huismes	17	48	**65**
Bibliothèque Rivière	93	83	**176**
Bibliothèque Seuilly	26	8	**34**
Bibliothèque Thizay	30	16	**46**
Total réseau	2786	1873	**4659**

- Le taux d'inscription représente **21.7 % de la population** (moyenne nationale 17 %)
- Les emprunteurs sont 3 340 soit 71 % des inscrits
- **Les inscrits résidents de la CC CVL** sont 3 342 soit **71 % des inscrits**
- Les nouveaux inscrits sont 814 soit 17% des inscrits

LES COLLECTIONS

Répartition des fonds au 31/12/2017 (hors périodiques)

Total réseau	**documents**
Médiathèque du Véron	61864
Bibliothèque de Chinon	13313
Bibliothèque de Huismes	2216
Bibliothèque de Rivière	3000
Bibliothèque de Seuilly	3789
Bibliothèque de Thizay	2091

LES PRETS

	Individuels			Collectivités		TOTAL
	Adulte	Jeunesse	TOTAL			
Médiathèque	66 052	61 559	130 968	Médiathèque	9 320	**140 288**
Chinon CV	11 116	11 769	22 842	Chinon CV	2 254	**25 096**
Huismes	685	1 322	2 415	Huismes	386	**2 801**
Rivière	1 443	1 830	2 630	Rivière	507	**3 137**
Seuilly	477	241	674	Seuilly	1 058	**1 732**
Thizay	541	643	949	Thizay	880	**1 829**
Hucherolles	*7 718*	*3 888*	*10 205*	*Hucherolles*	*1 382*	***11 585***
Total réseau	88 032	81 252	170 683	**Total réseau**	**15 785**	**186 468**

- Les imprimés représentent **70%** des prêts sur l'ensemble du réseau.
  Les DVD 13% et les CD 10%.
- Augmentation des prêts individuels à la médiathèque.

LES ACQUISITIONS DE DOCUMENTS

HORS PRESSE

	Adulte	Jeunesse	**TOTAL**
Médiathèque	1 522	1 188	2 710
Chinon	394	510	904
Huismes	Rotation des collections de la médiathèque		
Rivière	70	111	181
Seuilly	40	114	154
Thizay	25	109	134
Total réseau	2 051	2 032	**4 083**

LE DESHERBAGE

	Adulte	Jeunesse	**TOTAL**
Médiathèque	2 751	1 422	4 173
Chinon	980	294	1 274
Huismes	5	10	15
Rivière	2	3	5
Seuilly	2	7	9
Thizay	18	3	21
Total réseau	3 758	1 739	**5 497**

Une partie des documents éliminés des collections est vendue lors des braderies.
En 2016 : 1 600 € (*3 800 € en 2015)*

LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Nombres d'animations sur le réseau (Lectures, spectacles, ateliers, conférences, etc.)

Avoine	Chinon	Huismes	Rivière	Seuilly	Thizay
60	42	2	26		3
132 manifestations					

Fréquentation

Avoine	Chinon	Huismes	Rivière	Seuilly	Thizay
1975	756	34	377		57
3 199 personnes					

Relevé du compteur des portiques à l'entrée de la médiathèque de janvier à décembre 2016 : **57 141 passages**

LES PARTENARIATS

Structures	**Séances**	**Participants**
Petite enfance	47	575
Scolaires	280	5 759
TAP	57	467
ALSH	20	328
Maisons de retraite	11	73
Handicap /hôpitaux	18	122
Entraid'ouvrière	1	15
Lire et dire	3	56
TOTAL	**437**	**7 395**

CONCLUSION

L'augmentation des taux d'inscription et de prêt de la bibliothèque de Chinon parait très élevée. Cependant il faut considérer ces données par rapport au contexte d'avant 2015 où l'activité de la bibliothèque du centre ville était très faible (horaires d'ouverture réduits, pas d'accueils de classes, très peu d'animations tout public).

Le futur déménagement de la bibliothèque de Chinon permettra de développer le travail impulsé par l'équipe malgré des conditions difficiles et accueillir les publics dans des conditions décentes et modernes.

En tant que tête de réseau, la médiathèque alimente régulièrement les autres bibliothèques par des dépôts temporaires qui permettent :

- d'augmenter et renouveler l'offre documentaire des petites bibliothèques
- de valoriser les collections du réseau CVL au lieu des fonds de la DLLP. A terme, les dépôts de la bibliothèque départementale cesseront sauf besoin exceptionnel.
- optimiser le taux de rotation des collections

La mise en réseau des bibliothèques est encore très récente (18 mois). Il faut donc continuer de développer le travail transversal sur l'ensemble du territoire, la coopération entre professionnels et bénévoles, le développement des partenariats locaux et le maintien d'une offre culturelle régulière pour l'ensemble des publics dans chacune des bibliothèques.

CC BY NC ND

4. La Charte documentaire du réseau de la CC CVL

CHINON VIENNE & LOIRE
Communauté de communes

Réseau des bibliothèques
Charte Documentaire

La présente charte a pour objet d'exposer les principes généraux guidant la constitution et l'organisation des collections au sein du réseau des bibliothèques Chinon, Vienne et Loire.

Ce document est destiné aux lecteurs et aux personnels des bibliothèques.

Cette charte est amenée à être révisée selon les orientations des tutelles et de l'évolution du projet d'établissement.

Les textes de référence qui ont aidé à sa rédaction sont :

- La Charte des Bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991.
- Le Manifeste de L'UNESCO sur la lecture publique, 1994.
- Le Code de déontologie du bibliothécaire, 2003

Principes généraux

Pluralisme
Le pluralisme affirme la légitime diversité des individus, des opinions, des savoirs et des pensées. Le réseau des bibliothèques Chinon, Vienne et Loire a pour mission de mettre à disposition de la population une pluralité de documents représentant une diversité dans l'approche des différents problèmes contemporains, afin que chacun puisse construire sa propre opinion et développer son sens critique

Encyclopédisme
Les collections des bibliothèques du réseau des bibliothèques Chinon, Vienne et Loire constituent un service destiné à tous les habitants. Elles se doivent donc d'être encyclopédiques, c'est à dire de couvrir tous les domaines de la connaissance et de la culture.

Neutralité
Les bibliothécaires s'engagent à «*faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public*". Code de déontologie du bibliothécaire, 23 mars 2003.

Accessibilité
Les documents sont acquis afin de prendre en compte les handicaps et favoriser l'accès aux collections pour les personnes concernées : livres en gros caractères, livres audio, équipements de lecture spécifiques etc.

Critères de choix

La qualité
La qualité littéraire, artistique, intellectuelle du contenu est examinée. Les documents faisant référence dans leur domaine sont privilégiés. Outil de diffusion et de médiation, le choix des documents contribue notamment à mettre en valeur des thématiques, des œuvres ou des auteurs peu médiatisés dans un souci de découverte culturelle.

L'actualité
L'actualité des documents, la véracité de leur information, l'exactitude scientifique sont des critères prioritaires d'acquisition.
Une évaluation et une actualisation régulière des collections permettent le maintien d'une proposition documentaire pertinente et attractive. Le renouvellement permanent des collections grâce au désherbage est à l'œuvre dans l'ensemble du réseau de lecture publique.

Le niveau de lecture
Le réseau de lecture publique privilégie un niveau de documentation « tout public », relevant généralement de la vulgarisation, de l'initiation, de la sensibilisation ou de la synthèse.
Le niveau des collections ne dépasse pas le premier cycle universitaire.

La demande du public
La gestion des collections s'appuie sur les usages et attentes des publics les plus larges.
Le choix de certaines acquisitions peut être établi, ponctuellement ou de façon pérenne, en lien avec le développement de partenariats, de thématiques de médiation, manifestations ou événements locaux, régionaux ou nationaux

Le budget
Les documents sont achetés dans le respect du budget d'acquisitions alloué annuellement.

Critères d'exclusion

Dans le respect de la législation, sont exclus des collections les documents :

- faisant l'apologie des crimes contre l'humanité ou les niant,
- à caractère pornographique,
- portant atteinte à la dignité humaine,
- frappés d'interdictions administratives ou de condamnations judiciaires.

Complémentarité sur le réseau

La gestion des collections se fait à l'échelle du réseau tout en tenant compte des spécificités de chaque bibliothèque : public desservi, taille, orientation, etc.
Les acquisitions et le désherbage reposent donc sur le principe de complémentarité et de concertation au sein du réseau des bibliothèques.
Les documents peuvent être acquis en exemplaires multiples, afin de répondre aux besoins des usagers et de l'action culturelle dans les bibliothèques. Avant tout achat ou mise au pilon, les bibliothécaires vérifieront la présence du document sur le réseau et le nombre d'exemplaires ainsi que son état physique.
La répartition du nombre maximum d'exemplaires sur le réseau selon les fonds et les sections est la suivante :

Section	Fonds	Exemplaires
Jeunesse	Albums	5
	Romans	3
	Contes	3
	BD	3
	Documentaires	3
	Romans Ados	2
Adulte	Romans	3
	BD	2
	Documentaires	2

Désherbage

Le désherbage consiste à retirer des documents des rayons afin de renouveler les collections et éviter l'encombrement. Plutôt qu'un accroissement permanent, la maîtrise quantitative, qualitative et le respect des équilibres décidés entre les différents domaines sont recherchés.
Un désherbage annuel garantit des collections actuelles et permet de maintenir l'équilibre des fonds entre les acquisitions et le pilon.

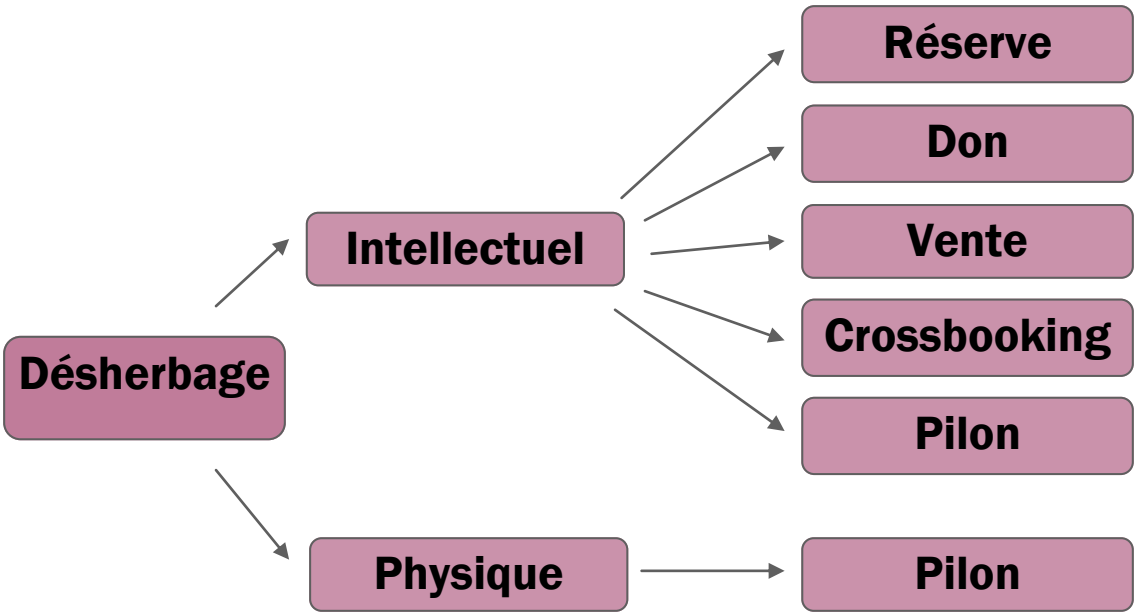

Désherbage physique

Le document est en mauvais état (tâché, déchiré, abimé, pages manquantes), il est mis au pilon et destiné à la destruction via une filière de recyclage agréée. Le bibliothécaire évaluera la pertinence du rachat en fonction de l'existence ou non d'autres exemplaires sur le réseau et la production éditoriale actuelle équivalente.

Désherbage intellectuel

Le document est obsolète, erroné, peu ou pas emprunté ou demandé. Il est alors retiré des collections . Dans ce cas de figure, plusieurs options sont possibles.
Les documents de référence peu empruntés peuvent être mis en réserve et disponibles sur demande.
Sinon, quand ils conservent une valeur d'usage, les documents sont soit donnés aux structures locales (écoles, crèches, CLSH, hôpitaux et associations) soit vendus lors de la braderie annuelle du réseau (tarifs fixés par délibération du Conseil Communautaire). Le produit de cette vente est destiné à l'acquisition de ressources numériques pour le réseau.
Des documents sont également mis à disposition dans les 4 boîtes "livres en liberté" du territoire, c'est le principe du "book crossing".
Les autres documents qui ne peuvent plus être valorisés sont détruits via une filière de recyclage agréée.

5. Conférence de Julie Godard-Leboffe lors de la Journée de la Lecture Publique de Touraine

CHINON VIENNE & LOIRE
Communauté de communes
Réseau des bibliothèques

Journée professionnelle DLLP 37

8 juin 2017

La mutualisation – les bibliothèques en réseau

CONTEXTE

Le projet de création d'un réseau de bibliothèques découle directement de la création de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire au 1er janvier 2014 *(fusion des communautés de commues Chinon-Rivière-St Benoit / Le Véron / La Rive Gauche)* qui a pris la compétence de la lecture publique.

Ce nouveau territoire élargi se compose en 2014 de 16 communes / 21 188 habitants. Il comprend 7 bibliothèques réparties sur 6 communes / Effectifs : 22 agents et 25 bénévole

- Médiathèque du Véron (Avoine) 1 600 m^2 : ouverture hebdo 31h30
- Bibliothèque de Chinon 180 m^2 : ouverture hebdo 21h
- Bibliothèque de Hucherolles 380 m^2 : ouverture hebdo 8h (antenne DLLP / convention CC CVL)
- Bibliothèque de Huismes 40 m^2 : ouverture hebdo 8h
- Bibliothèque de Rivière 58 m^2 : ouverture hebdo 6h
- Bibliothèque de Seuilly 44 m^2 : ouverture hebdo 6h
- Bibliothèque de Thizay 35 m^2 : ouverture hebdo 6h

OBJECTIFS

La mise en réseau de ces bibliothèques émane d'une volonté forte des élus (présents et soutiennent le projet car service test – 1ère mutualisation au sein de la collectivité)

- Déployer un service public de la lecture sur un territoire plus vaste
- Mieux répondre aux attentes des usagers en développant des services
  - Un catalogue commun en ligne
  - des accès internet
  - des ressources numériques
  - des animations culturelles
  - du portage à domicile
- Mutualiser les moyens (1er service de la collectivité à mutualiser)
  - Humains (polyvalence des agents)
  - Matériels (collections, équipement, véhicule, impressions, etc.)

    - Financiers (budget global)
- Optimiser les compétences et collaboration entre professionnels et bénévoles
    - Echanges de pratiques
    - Formations en intra
- Harmonisation des procédures et des pratiques professionnelles

L'objectif dès le départ a été de s'appuyer sur le rayonnement de la médiathèque du Véron qui de par sa taille et la diversité de son offre (supports, fonds, Espace Public Numérique, programmation culturelle) attire un public large. Désignée tête de réseau, la médiathèque devient potentiellement accessible à tous et permet ainsi de :

- maintenir et renforcer les petites bibliothèques en milieu rural en élargissant considérablement l'offre documentaire et en soutenant professionnellement les bénévoles

- redynamiser la bibliothèque de Chinon malgré des locaux inadaptés et très vétustes afin d'attirer de nouveaux publics

ORGANISATION / METHODOLOGIE

Un comité de pilotage composé d'élus, de professionnels et de bénévoles a été constitué et s'est réuni régulièrement afin d'harmoniser et de moderniser le fonctionnement des bibliothèques. Pour cela, les bibliothécaires ont réalisé un état des lieux très détaillé de chaque équipement (typologie, surface, horaire, collections, personnel, budget d'acquisition, tarifs, nombres d'inscrits, les statistiques de prêts, les types de SIGB, les accès internet, les services, etc.) afin d'avoir une vision globale de l'existent. A partir de cette synthèse, le comité de pilotage a défini un schéma directeur pour construire le réseau et le faire fonctionner.

- Recrutement d'une directrice du réseau (basée à la médiathèque)
- Ré-informatisation : première action incontournable et fondatrice du réseau
    - Appel d'offre pour un nouvel SIGB / portail web
    - Travail préparatoire et choix des paramétrages (sections, emplacements, statuts, profils d'emprunteurs, codes d'activités, etc.)
    - Migration des données
    - Informatisation de la bibliothèque de Thizay (catalogage manuel environ 1 000 docs)
    - Formation des bibliothécaires professionnels et bénévoles

- Réflexion sur les tarifs / débat gratuité
- Réflexion sur les cautions DVD appliquées à la médiathèque du Véron : suppression
- Réflexion sur les horaires : harmonisation
- Logistique : tournée hebdomadaire

- Les services : réservations, ressources numériques (Nom@de), accès internet, boites de retour extérieures, etc.
- Politique documentaire
- Programmation culturelle

UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Le réseau des bibliothèques animé par 21 professionnels et 20 bénévoles propose un fonctionnement simple et pratique pour l'usager grâce à :

- un SIGB commun
- une seule carte d'abonné unique permettant d'emprunter dans toutes les bibliothèques
- un tarif unique
- un règlement unique
- prêts, retours et réservations dans n'importe quelle bibliothèque (boites de retours des documents à disposition)
- une navette hebdomadaire entre toutes les bibliothèques pour le transit des documents
- un portail web et catalogue en ligne unique
- des horaires harmonisés
- une politique documentaire transversale (réunions d'acquisition réseau)
- une programmation culturelle cohérente

REACTION DES EQUIPES

Positive

Professionnels et bénévoles ont été convaincus assez vite du bénéfice d'un réseau à la fois pour l'usager et pour les petites bibliothèques :

- fonctionnement beaucoup plus simple et transparent pour les lecteurs
- forte augmentation de l'offre documentaire et culturelle des bibliothèques

Négative

<u>Les bénévoles</u> :

- Complexification des procédures bibliothéconomiques (circulation et transits, catalogage, réservation en rayon, etc.)
- Moins d'autonomie dans le choix des acquisitions (fournisseurs, titres, indexation, etc.)
- Répartition budgétaire en fonction de l'activité (rééquilibrage)

Les professionnels :

La mise en réseau des bibliothèques engendre obligatoirement adaptabilité et mobilité du personnel

- Harmonisation des pratiques professionnelles (Ex choix de l'indexation Rameau)
- Travail supplémentaire avec gestion transversale (budgétaire, administrative, collections, etc.)
- Déplacements fréquents d'un site à l'autre

Comment surmonter les difficultés…

L'accompagnement des équipes est primordial pour surmonter les difficultés liées au changement. La création du comité de pilotage – en phase 1 - associant tous les acteurs (professionnels, bénévoles et élus) a été déterminante dans la réussite du projet. Ensuite, instauration d'un mode de fonctionnement collégial durable en phase 2 :

- Mise en place de réunion réseau régulières : acquisitions, animations, fonctionnement…
- Création d'un profil de poste de coordinatrice auprès des bénévoles : soutien bibliothéconomique, aménagement des espaces, organisation des animations…
- Poursuite du partenariat avec la DLLP à travers les formations, la programmation culturelle ou des prêts de documents ponctuels.
- Organisation transversale du réseau où chacun trouve sa place et interactions. Ex formation en commun, dépôt de docs…
- Convivialité : un repas partagé annuel avec l'ensemble du réseau (environ 45 personnes) et les collègues de la DLLP pour faire du lien entre les acteurs du réseau.

6. Entretiens auprès de dix jeunes actifs

Les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont toutes entre 23 et 30 ans, ont terminé leurs études et travaillent depuis moins de dix ans. Les deux premiers répondants ainsi que le répondant 5 ont été interrogés de vive voix. Le répondant 8 a répondu à mes questions via un appel effectué sur « Discord ». Pour ces cas là, j'ai reformulé leurs propos (en restant le plus fidèle possible). Les autres répondants ont reçu les questions par e-mail. Leurs réponses n'ont pas été modifiées.

Répondant 1 - Bac + 5	**Répondant 6 – Bac + 2**
Répondant 2 – Bac + 2	**Répondant 7 – CAP / BP**
Répondant 3 – Bac + 3	**Répondant 8 – Bac + 5**
Répondant 4 – Bac + 3	**Répondant 9 – Bac + 5**
Répondant 5 – Bac + 2	**Répondant 10 – Bac + 8**

1- Fréquentez-vous les bibliothèques et médiathèques municipales ?

- **R1** : Non.
- **R2** : Non.
- **R3** : Non.
- **R4** : Non.
- **R5** : Non.
- **R6** : Non.
- **R7** : Non.
- **R8** : Non.
- **R9** : Oui.
- **R10** : Non.

2- Si non, pour quelles raisons ?

- **R1** : J'utilise une liseuse et les livres que ma mère me donne. Je n'ai donc pas besoin d'en emprunter en bibliothèque. En tant qu'enseignante en remplacement, j'utilise les livres de mes collègues. A l'avenir j'aurai besoin d'aller en bibliothèque pour mes élèves. Je n'ai pas le temps de me déplacer en dehors de mon travail et de mes loisirs.
- **R2** : Je n'ai pas le temps de lire. J'aime lire mais la lecture ne fait pas partie de mes priorités. J'ai d'autres centres d'intérêts plus importants. Pour moi la bibliothèque est réservée à ceux qui en ont besoin pour le travail ou les études.
- **R3** : je trouve le contenu que je cherche sur internet. Je cherche principalement du contenu numérique (e-book) pour la praticité de la liseuse.
- **R4** : Manque de temps pour lire. Manque de connaissances par rapport aux lieux, services proposés.

- **R5** : Je n'aime pas lire. Je n'ai pas le temps. Je n'en vois pas l'intérêt. Avec internet on trouve tout ce qu'on veut (livre, film, musique …).
- **R6** : (Non renseigné).
- **R7** : Manque de temps. Autres activités.
- **R8** : Manque de temps pour lire.
- **R9** : /
- **R10** : Je ne suis pas un gros lecteur. Je peux acheter les quelques livres que je lis.

3- Pensez-vous avoir le temps de vous y rendre, en dehors de vos heures de travail (compatibilité des horaires) ?

- **R1** : Oui, en tant qu'enseignante je pourrais m'y rendre le mercredi après-midi et le samedi par exemple.
- **R2** : Non. Je pourrais le samedi mais je consacre ce jour pour autres choses.
- **R3** : Oui, mais uniquement le samedi.
- **R4** : Oui.
- **R5** : Non. Je travaille du mardi au samedi, je n'ai pas le temps.
- **R6** : Oui, le week-end ?
- **R7** : Non.
- **R8** : pas en semaine, seulement le week-end.
- **R9** : oui le week-end.
- **R10** : Oui.

4- A part emprunter des livres, savez-vous ce que proposent les bibliothèques d'aujourd'hui ?

- **R1** : Je ne sais pas. En médiathèque on peut emprunter des DVD et des CD mais en bibliothèque je ne sais pas.
- **R2** : Non.
- **R3** : Je sais qu'il y a des animations notamment pour les enfants, ou des expositions à thème (j'en ai vu une sur l'histoire des jeux vidéo) à part ça, je manque d'info sur le sujet.
- **R4** : Films, cd.
- **R5** : Non, je ne connais pas les autres activités.
- **R6** : Non.
- **R7** : Non.
- **R8** : Accès internet, consultation, photocopies.
- **R9** : Les médiathèques proposent d'autres supports: CD audio, DVD, livres numériques etc....
- **R10** : Films, cd.

5- Emprunter des DVD et des CD vous intéresse-t-il ? Si non, pour quelles raisons ?

- **R1** : Non, je ne regarde pas de DVD, je vais sur Netflix ou je télécharge. Pour les CD, je préfère les acheter, pour récompenser l'artiste.
- **R2** : Non pas vraiment. Les livres m'intéressent plus que le reste. Je télécharge mes films et mes musiques.
- **R3** : Non, ca ne m'intéresse pas.
- **R4** : Non, je télécharge sur internet.
- **R5** : Non, je télécharge.
- **R6** : Non, Netflix est à mon goût plus pratique.
- **R7** : Non car il y a tout sur l'ordinateur ou la télé.
- **R8** : Non, mon pc n'a pas de lecteur CD. Pour les films je vais au cinéma (j'en consomme peu).
- **R9** : Oui CD audio pour les enfants.
- **R10** : Non j'ai Netflix.

6- Savez-vous qu'il est possible d'emprunter des liseuses, des jeux-vidéo et des consoles dans certaines bibliothèques ? Seriez-vous intéressé ?

- **R1** : Non je ne savais pas. Je ne suis pas intéressée car j'ai déjà une liseuse. Je ne joue pas aux jeux-vidéo.
- **R2** : Non je ne savais pas et ne suis pas intéressé.
- **R3** : je ne savais pas, mais je ne suis pas non plus intéressé, je dispose déjà d'une liseuse.
- **R4** : Non je ne savais pas, pas intéressée.
- **R5** : Non et je ne suis pas intéressé. J'ai déjà toutes les consoles qui existent et je ne lis pas.
- **R6** : Oui, pourquoi pas, je trouve que c'est un service intéressant.
- **R7** : Non.
- **R8** : J'ai déjà une liseuse, mais ça me parait très intéressant.
- **R9** : Jamais vu de console. Non pas très intéressé, éventuellement une liseuse pour des vacances.
- **R10** : Non je ne savais pas, pourquoi pas?

7- Lorsque vous vous abonnez à une bibliothèque vous pouvez avoir accès à un portail de ressources numériques gratuites (films, livres, cours de langue, code de la route, cours d'informatique etc.…). Le saviez-vous ? Ce service vous intéresse-t-il ?

- **R1** : Je ne connaissais pas. Ce service m'intéresse, au moins pour les films et les livres.
- **R2** : Je ne savais pas. Si un jour je m'abonne j'utiliserais ce service.
- **R3** : Je dispose déjà d'une bonne partie de ces contenus.
- **R4** : Je ne le savais pas, non je ne suis pas intéressée.

- **R5** : Je ne suis pas intéressé.
- **R6** : Non et oui c'est à nouveau un service intéressant mais déjà disponible depuis chez soi.
- **R7** : Non je ne le savais pas et oui cela m'intéresserait.
- **R8** : Très intéressant. Je ne le savais pas.
- **R9** : Oui. Je n'ai pas de liseuse mais ça intéresse ma femme qui en a une.
- **R10** : Je ne le savais pas, oui je trouve ça intéressant.

8- Les actions culturelles en bibliothèques vous intéressent-elles ? (expositions, animations, ateliers, conférences, rencontres d'auteurs etc.…)

- **R1** : Non.
- **R2** : Non.
- **R3** : Oui, c'est peut être le seul aspect des bibliothèques qui m'intéresse.
- **R4** : Non.
- **R5** : Je trouve ça plus intéressant que le reste. Si jamais ma femme y va, je pourrais l'accompagner. Elle m'a parlé de certaines animations qui avaient l'air bien.
- **R6** : Pas particulièrement.
- **R7** : Non.
- **R8** : A priori non.
- **R9** : Oui la bibliothèque dans laquelle je vais propose des lectures hebdomadaires pour les enfants.
- **R10** : Non.

9- A l' avenir, pensez-vous emmener vos enfants en bibliothèques ?

- **R1** : Oui je souhaite faire connaître les bibliothèques à mes enfants, pour les livres mais surtout pour les animations et les ateliers.
- **R2** : Oui totalement ! C'est important de leur apprendre la culture, de leur faire découvrir autre chose.
- **R3** : Oui, au moins lors d'animations.
- **R4** : Oui.
- **R5** : Ma femme s'en chargera. Je leur ferai découvrir autres choses.
- **R6** : Ne les fréquentant pas moi-même, j'en doute.
- **R7** : Oui cela est important !
- **R8** : Carrément !
- **R9** : C'est déjà le cas.
- **R10** : Oui.

7. Entretien à la médiathèque du Véron

Pour le répondant 9 il s'agit d'une famille (les parents et leurs trois filles). Etant étrangers, l'échange fut difficile. Néanmoins ils m'ont dit ne pas être abonnés.

1- Etes-vous inscrit au réseau des bibliothèques chinonaises ?

R1 : Je suis inscrite.
R2 : Je suis une abonnée régulière.
R3 : Je suis un abonné régulier.
R4 : Je suis abonné.
R5 : Je suis abonné.
R6 : Je suis abonnée.
R7 : Je suis abonnée.
R8 : Je ne suis pas inscrite, c'est la première fois que je viens ici.
R9 : Nous ne sommes pas abonnés.

2- Si oui, depuis combien de temps ?

R1 : Je suis à Chinon depuis peu, ça fait un an que je suis inscrite au réseau.
R2 : Depuis l'ouverture.
R3 : Depuis le début.
R4 : Je suis abonné depuis environ un an.
R5 : Depuis environ un an
R6 : Ca fait un an
R7 : Je suis abonnée depuis un an à peu près.
R8 : /
R9 : /

3- L'êtes-vous pour les actions culturelles (exclusivement) ou pour profiter des autres services tels que l'emprunt de documents, l'accès au portail numérique etc.… ?

R1 : Je me suis inscrite surtout pour les livres. Le reste est un plus intéressant.
R2 : Pour tout ce que proposent les bibliothèques.
R3 : Surtout pour emprunter des livres.
R4 : Tout m'intéresse, les livres, les actions culturelles etc…
R5 : Pour tous les services.
R6 : Tous les services m'intéressent.
R7 : Je suis là pour tout : les livres, les actions… Tout m'intéresse.
R8 : Peut-être que je pourrais m'inscrire pour les autres services mais pas pour les animations. Je suis venue avec une amie parce que le sujet m'intéressait. J'ai vécu au Canada quelques années, j'adore les pays froids.

R9 : /

4- Allez- vous régulièrement à ce genre d'événement (conférence, animation, rencontre d'auteurs etc.…) ?

R1 : C'est la première fois que j'assiste à une animation. Si jamais le sujet m'intéresse je pourrais surement revenir.
R2 : Je viens très souvent, surtout lorsqu'il s'agit de rencontres d'auteurs. Je suis retraitée, j'ai le temps.
R3 : Je ne viens pas souvent, c'est selon le sujet. C'est seulement si le sujet m'intéresse.
R4 : Je m'y rends régulièrement. La plupart du temps les sujets sont intéressants.
R5 : Très régulièrement. J'adore ce genre d'animation.
R6 : Régulièrement.
R7 : Très souvent, tout est bien.
R8 : /
R9 : /

8. Entretien avec Julie Godard-Leboffe

La transcription de l'entretien ne figure pas sur ce document. Le témoin n'a pas souhaité donner son accord pour la publication de ses propos. L'entretien est disponible sur la version papier. Au besoin, merci de vous adresser à l'auteur.

9. Les questionnaires auprès des publics de réseaux de bibliothèques

9.1. Le questionnaire général

Les bibliothèques en réseau : et vous, lecteurs, qu'en pensez-vous ?

Je suis étudiante en première année de master Sciences de l'Information et des Bibliothèques à Angers. Dans le cadre de mon mémoire, je m'intéresse à la création de réseaux de bibliothèques intercommunales, en me focalisant essentiellement sur vous, chers amis du livre. Ce questionnaire me permettra alors de mieux connaître vos habitudes, vos besoins et votre avis critique suite à la mise en réseau de vos bibliothèques. Les réponses resteront anonymes. N'hésitez donc surtout pas à me faire part de votre opinion. A vous de jouer !

1. **Depuis combien de temps fréquentez-vous une bibliothèque ?**
   Une seule réponse possible.

   - ◯ Moins d'un an
   - ◯ Moins de 5 ans
   - ◯ Moins de 10 ans
   - ◯ Plus de 10 ans

2. **Combien de kilomètres séparent votre domicile de la bibliothèque la plus proche ?**
   Une seule réponse possible.

   - ◯ Moins de 5 Km
   - ◯ Entre 5 et 10 Km
   - ◯ Entre 10 et 20 Km
   - ◯ Plus de 20 Km

3. **Fréquentez-vous un réseau de bibliothèques différent de celui de votre ville ?**
   Une seule réponse possible.

   - ◯ Oui
   - ◯ Non

4. **Si oui, pour quelles raisons ?**

   _____

5. **Votre bibliothèque fait partie d'un réseau, savez-vous de combien de bibliothèques est-il composé ?**
   Une seule réponse possible.

   - ◯ Oui
   - ◯ Non

6. **Si oui, de combien ?**

   _____

7. **La bibliothèque que vous fréquentez le plus est située dans une commune de**
Une seule réponse possible.

- ◯ Moins de 1 000 habitants
- ◯ De 1 000 à 2 000
- ◯ De 2 000 à 5 000
- ◯ De 5 000 à 10 000
- ◯ De 10 000 à 20 000
- ◯ De 20 000 à 50 000
- ◯ De 50 000 à 100 000
- ◯ Plus de 100 000 habitants

8. **Fréquentez-vous une ou plusieurs des bibliothèques de votre réseau ?**

_____

9. **Quels services votre réseau propose-t-il ?**
Plusieurs réponses possibles.

- ☐ La carte unique
- ☐ Le prêt inter-bibliothèques
- ☐ Les animations culturelles en réseau
- ☐ Le catalogue en ligne commun
- ☐ Autre : _____

10. **Lesquels vous semblent utiles ?**
Plusieurs réponses possibles.

- ☐ La carte unique
- ☐ Le prêt inter-bibliothèques
- ☐ Les animations culturelles en réseau
- ☐ Le catalogue en ligne commun
- ☐ Autre : _____

11. **Pensez-vous avoir été bien informé de ces nouveaux services ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non

12. **Quels services aimeriez-vous avoir dans votre bibliothèque et qui n'existent pas encore?**

_____

14. **Si non, effectuez-vous tout de même des demandes de transfert, directement en bibliothèque ?**
Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

15. **Selon vous, ce service est-il efficace ?**
Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas du tout						Tout à fait

16. **Avez-vous l'impression de pouvoir emprunter plus de documents depuis que vos bibliothèques sont en réseau ?**
Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

17. **Avez-vous l'impression d'avoir plus de choix en terme d'animation culturelle ?**
Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

18. **Etes-vous prêt à vous déplacer pour assister à une conférence, une rencontre d'auteur ou à toute autre action culturelle du réseau ?**
Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

19. **Si oui, jusqu'à combien de kilomètres ?**

20. **Selon vous, vos habitudes de lecture ont-elles évolué depuis la mise en réseau de vos bibliothèques ?**
Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

21. **Si oui, pourquoi ?**

23. **Selon vous, quelles sont les différences majeures entre une bibliothèque autonome et un réseau de bibliothèques ?**

24. **Vous êtes**
Une seule réponse possible.

- Une femme
- Un homme

25. **Vous avez**
Une seule réponse possible.

- Moins de 15 ans
- Entre 15 et 35 ans
- Entre 35 et 65 ans
- Plus de 65 ans

26. **Votre profession**
Une seule réponse possible.

- Cadre / profession libérale
- Artisan / commerçant / chef d'entreprise
- Agriculteur
- Salarié
- Enseignant
- Etudiant / apprenti
- Enfant / jeune
- Sans emploi
- Retraité
- Autre :

9.2. Le questionnaire pour les usagers du réseau Chinon, Vienne et Loire.

Les bibliothèques en réseau : et vous lecteurs, qu'en pensez-vous ?

Je suis étudiante en première année de master Sciences de l'Information et des Bibliothèques à Angers. Dans le cadre de mon mémoire, je m'intéresse à la création de réseaux de bibliothèques intercommunales, en me focalisant essentiellement sur vous, chers amis du livre. Je me suis penchée sur le cas des bibliothèques chinonaises qui représentent, à ce jour, le réseau le plus important en Indre-et-Loire. Ce questionnaire me permettra alors de mieux connaître vos habitudes, vos besoins et votre avis critique suite à la mise en réseau de vos bibliothèques. Les réponses resteront anonymes. N'hésitez donc surtout pas à me faire part de votre opinion. A vous de jouer !

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

1. **Depuis quand fréquentez-vous les bibliothèques chinonaises ?**

2. **Combien de kilomètres séparent votre domicile de la bibliothèque la plus proche ?**
Une seule réponse possible.

- moins de 5 Km
- entre 5 et 10 Km
- entre 10 et 20 Km
- Plus de 20 Km

3. **Quelles bibliothèques du réseau fréquentez-vous le plus ?**
Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Médiathèque du Véron (Avoine)
- ☐ Bibliothèque de Chinon
- ☐ Bibliothèque de Rivière
- ☐ Bibliothèque de Thizay
- ☐ Bibliothèque de Seuilly
- ☐ Bibliothèque d'Huismes

4. **Depuis la mise en réseau des bibliothèques, vous êtes vous déplacé dans une bibliothèque autre que celle la plus proche de votre commune ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non

5. **Vous êtes vous déjà rendu à la médiathèque du Véron, tête du réseau ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non

6. **Trouvez-vous les nouveaux services mieux adaptés à vos besoins ?**
Une seule réponse possible par ligne.

	Oui	Non
La carte unique	◯	◯
Le prêt inter-bibliothèques	◯	◯
Les animations culturelles en réseau	◯	◯
Le catalogue en ligne commun	◯	◯
La boîte de retour	◯	◯

7. **Les horaires d'ouverture mutualisés vous conviennent-ils ?**
Les horaires de l'ensemble des bibliothèques du réseau sont réfléchis pour répondre au mieux aux besoins des lecteurs et couvrir toute la semaine.
Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas du tout	◯	◯	◯	◯	◯	Tout à fait

8. **Depuis la création de la carte unique, avez-vous emprunté ou rendu vos documents dans différentes bibliothèques ?**
Par exemple, vous avez emprunté dans la bibliothèque la plus proche de chez vous et avez rendu les documents dans une autre bibliothèque.
Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non

9. **Pour le transfert des documents, trouvez-vous le service :**
Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Lent	◯	◯	◯	◯	◯	Rapide

10. **Empruntez-vous plus de documents depuis la mise en réseau des bibliothèques ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Oui, le prêt inter-bibliothèques vous permet d'avoir accès à plus de documents
- ◯ Votre taux d'emprunt n'a pas changé
- ◯ Vous empruntez moins de documents qu'auparavant

11. **Selon vous, vos habitudes de lecture ont-elles évolué ?**
Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas du tout	◯	◯	◯	◯	◯	Tout à fait

12. **Quels types de documents pouvez-vous désormais emprunter grâce à la mise en réseau des services ?**
Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Livres et documentaires
- ☐ BD et mangas
- ☐ Presse
- ☐ Partitions
- ☐ CD et DVD
- ☐ Jeux-Vidéo
- ☐ Liseuses
- ☐ Autre : _____

13. **Savez-vous que vous pouvez désormais emprunter jusqu'à 20 documents (sans restrictions, tout support confondu) ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non

14. **Etes-vous satisfait de l'augmentation de ces quotas de prêt ?**
Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas du tout	◯	◯	◯	◯	◯	Tout à fait

15. **Savez-vous qu'à la bibliothèque de Chinon vous pouvez avoir accès à une console de jeux sur place ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non

16. **Ce service vous intéresse-t-il ? Seriez-vous prêt à vous déplacer pour y avoir accès ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non

17. **Participez-vous aux animations culturelles organisées dans les différentes bibliothèques du réseau ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Régulièrement, vous ne ratez pratiquement jamais les activités organisées près de chez vous
- ◯ Régulièrement, vous êtes même prêt à vous déplacer dans les différentes bibliothèques
- ◯ De temps en temps, si vous êtes vraiment intéressé par certaines animations
- ◯ De temps en temps, seulement lorsque l'activité a lieu dans la bibliothèque la plus proche
- ◯ Jamais

18. **Pensez-vous être bien informé des différentes activités mises en place par le réseau ?**
Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas du tout	◯	◯	◯	◯	◯	Tout à fait

19. **Utilisez-vous le catalogue en ligne du réseau ?**
Une seule réponse possible par ligne.

	Oui	Non
Pour effectuer des recherches	◯	◯
Pour avoir accès à votre compte personnel	◯	◯
Pour faire des réservations	◯	◯
Pour prolonger vos documents	◯	◯

20. **Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la mise en réseau des bibliothèques chinonaises ?**
Une seule réponse possible.

- ◯ Une perte de vos repères
- ◯ Un temps d'adaptation nécessaire
- ◯ Aucune

CC BY NC ND

21. **Etes-vous satisfait des services mis en place grâce à la création du réseau des bibliothèques chinonaises ?**
Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Pas du tout	◯	◯	◯	◯	◯	Tout à fait

22. **Selon vous, quelles sont les différences majeures entre une bibliothèque autonome et un réseau de bibliothèques ?**

_____

_____

_____

_____

_____

23. **Vous êtes**
Une seule réponse possible.

- ◯ Une femme
- ◯ Un homme

24. **Vous avez**
Une seule réponse possible.

- ◯ Moins de 15 ans
- ◯ Entre 15 et 35 ans
- ◯ Entre 35 et 65 ans
- ◯ Plus de 65 ans

25. **Votre catégorie socio-professionnelle**
Une seule réponse possible.

- ◯ Cadre / profession libérale
- ◯ Artisan / commerçant / chef d'entreprise
- ◯ Agriculteur
- ◯ Salarié
- ◯ Enseignant
- ◯ Etudiant / apprenti
- ◯ Enfant / jeune
- ◯ Retraité
- ◯ Sans emploi
- ◯ Autre : _____

10. Tableaux croisés des réponses au questionnaire pour le réseau CVL.

Tableau 3 – Déplacements des usagers en fonction du nombre de kilomètres qui les sépare de la bibliothèque la plus proche.

	Depuis la mise en réseau des bibliothèques, vous êtes vous déplacé dans une bibliothèque autre que celle la plus proche de votre commune ?			
Nombre de kilomètres entre la bibliothèque et le domicile	NP	Non	Oui	Total général
NP	0	1		1
entre 10 et 20 Km		21	14	35
entre 5 et 10 Km	0	39	25	64
moins de 5 Km	0	108	86	194
Plus de 20 Km		11	8	19
Total général	**0**	**180**	**133**	**313**

	Depuis la mise en réseau des bibliothèques, vous êtes vous déplacé dans une bibliothèque autre que celle la plus proche de votre commune ?			
Quelles bibliothèques du réseau fréquentez-vous le plus ?	NP	Non	Oui	Total général
Bibliothèque de Huismes		1	3	4
Bibliothèque de Chinon		24	19	43
Bibliothèque de Rivière		3	7	10
Bibliothèque de Seuilly		2	1	3
Médiathèque du Véron (Avoine)	2	137	59	198
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Huismes		3	6	9
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon	1	10	29	40
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Rivière			1	1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Rivière, Bibliothèque de Seuilly			1	1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Seuilly			1	1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Rivière			1	1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Seuilly			3	3
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Thizay			1	1
Total général	**3**	**180**	**132**	**315**

Tableau 4 – Déplacements des usagers selon les bibliothèques qu'ils fréquentent le plus.

	Participez-vous aux animations culturelles organisées dans les différentes bibliothèques du réseau ?						
Quelles bibliothèques du réseau fréquentez-vous le plus ?	De temps en temps, seulement lorsque l'activité a lieu dans la bibliothèque la plus proche	De temps en temps, si vous êtes vraiment intéressé par certaines animations	Jamais	Régulièrement, vous êtes même prêt à vous déplacer dans les différentes bibliothèques	Régulièrement, vous ne ratez pratiquement jamais les activités organisées près de chez vous	Total général
NP	0	0				0
Bibliothèque de Huismes	1	2	1			4
Bibliothèque de Chinon	1	3	19	18	2	43
Bibliothèque de Rivière	1	1	4	2	2	10
Bibliothèque de Seuilly		1	1	1		3
Médiathèque du Véron	3	42	85	56	9	3	198
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Huismes	1	3	5			9
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon	1	5	23	10	1	40
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Rivière				1		1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Rivière, Bibliothèque de Seuilly					1	1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Seuilly				1		1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Rivière				1		1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Seuilly		2		1		3
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Thizay		1				1
Total général	**8**	**57**	**141**	**89**	**14**	**6**	**315**

Tableau 5 – Participation aux animations selon les bibliothèques les plus fréquentées.

Participez-vous aux animations culturelles organisées dans les différentes bibliothèques du réseau ?	Vous êtes		
	Un homme	Une femme	Total général
NP	1	8	9
De temps en temps, seulement lorsque l'activité a lieu dans la bibliothèque la plus proche	16	41	57
De temps en temps, si vous êtes vraiment intéressé par certaines animations	32	110	142
Jamais	22	67	89
Régulièrement, vous êtes même prêt à vous déplacer dans les différentes bibliothèques	2	12	14
Régulièrement, vous ne ratez pratiquement jamais les activités organisées près de chez vous		6	6
Total général	**73**	**244**	**317**

Tableau 6 – Pourcentage d'hommes et de femme participant aux activités culturelles.

Participez-vous aux animations culturelles organisées dans les différentes bibliothèques du réseau ?	Vous avez				
	Entre 15 et 35 ans	Entre 35 et 65 ans	Moins de 15 ans	Plus de 65 ans	Total général
NP		4		5	9
De temps en temps, seulement lorsque l'activité a lieu dans la bibliothèque la plus proche	3	33		21	57
De temps en temps, si vous êtes vraiment intéressé par certaines animations	14	101		27	142
Jamais	11	50	2	26	89
Régulièrement, vous êtes même prêt à vous déplacer dans les différentes bibliothèques	2	10		2	14
Régulièrement, vous ne ratez pratiquement jamais les activités organisées près de chez vous		4		2	6
Total général	**30**	**202**	**2**	**83**	**317**

Tableau 7 - Pourcentage des usagers en animation culturelle selon leur tranche d'âge.

Emprunts dans différentes bibliothèques	Depuis la mise en réseau des bibliothèques, vous êtes vous déplacé dans une bibliothèque autre que celle la plus proche de votre commune ?			
	NP	Non	Oui	Total général
Non	1	157	34	192
Oui	2	22	98	122
Total général	**3**	**179**	**132**	**314**

Tableau 8 – Emprunts dans différentes bibliothèques en fonction des déplacements.

	Savez-vous qu'à la bibliothèque de Chinon vous pouvez avoir accès à une console de jeux sur place ?			
Quelles bibliothèques du réseau fréquentez-vous le plus ?	NP	Non	Oui	Total général
NP	0		1	1
Bibliothèque d'Huismes		4		4
Bibliothèque de Chinon		17	26	43
Bibliothèque de Rivière	0	4	5	9
Bibliothèque de Seuilly		2	1	3
Médiathèque du Véron (Avoine)	0	166	30	196
Médiathèque du Véron (Avoine), Bibliothèque d'Huismes		8	1	9
Médiathèque du Véron (Avoine), Bibliothèque de Chinon		18	22	40
Médiathèque du Véron (Avoine), Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Rivière			1	1
Médiathèque du Véron (Avoine), Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Rivière, Bibliothèque de Seuilly			1	1
Médiathèque du Véron (Avoine), Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Seuilly			1	1
Médiathèque du Véron (Avoine), Bibliothèque de Rivière		1		1
Médiathèque du Véron (Avoine), Bibliothèque de Seuilly		2	1	3
Médiathèque du Véron (Avoine), Bibliothèque de Thizay		1		1
Total général	**0**	**223**	**90**	**313**

Tableau 9 – Pourcentage des usagers ayant connaissance de la présence d'une console de jeux en fonction des bibliothèques qu'ils fréquentent le plus.

	Ce service vous intéresse-t-il ? Seriez-vous prêt à vous déplacer pour y avoir accès ?			
Quelles bibliothèques du réseau fréquentez-vous le plus ?	NP	Non	Oui	Total général
NP	0	1		1
Bibliothèque d'Huismes		3	1	4
Bibliothèque de Chinon		37	6	43
Bibliothèque de Rivière	0	8	1	9
Bibliothèque de Seuilly		3		3
Médiathèque du Véron	0	184	12	196
Médiathèque du Véron, Bibliothèque d'Huismes		9		9
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon	0	35	4	39
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Rivière		1		1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Rivière, Bibliothèque de Seuilly		1		1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Chinon, Bibliothèque de Seuilly		1		1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Rivière			1	1
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Seuilly		3		3
Médiathèque du Véron, Bibliothèque de Thizay		1		1
Total général	**0**	**287**	**25**	**312**

Tableau 10 – Pourcentage des usagers intéressés par la console de jeux selon les bibliothèques qu'ils fréquentent le plus.

	Ce service vous intéresse-t-il ? Seriez-vous prêt à vous déplacer pour y avoir accès ?			
Savez-vous qu'à la bibliothèque de Chinon vous pouvez avoir accès à une console de jeux sur place ?	NP	Non	Oui	Total général
NP	0	1		1
Non	0	206	16	222
Oui	0	80	9	89
Total général	**0**	**287**	**25**	**312**

Tableau 11 – Pourcentage des usagers intéressés par la console de jeux en fonction de leur connaissance du service.

.	*Vous avez*				
Votre catégorie socioprofessionnelle	Entre 15 et 35 ans	Entre 35 et 65 ans	Moins de 15 ans	Plus de 65 ans	Total général
NP	1	1			2
Adulte handicapé		1			1
Agriculteur	3	1			4
Animatrice (FPT)		1			1
Artisan / commerçant / chef d'entreprise		2			2
Artiste		1			1
Assistante maternelle		1			1
Cadre / profession libérale	5	29		4	38
Employée domicile		1			1
Enfant / jeune			2		2
Enseignant	3	30		2	35
Etudiant / apprenti	4				4
Retraité		48		75	123
Salarié	9	76			85
Sans emploi	5	9		1	15
Association		1			1
Total général	**30**	**202**	**2**	**83**	**317**

Tableau 12 – CSP des usagers en fonction de leur âge.

11. Synthèse de la question ouverte pour les publics de la CC CVL

1. Pratique et accès à plus de livres, documents.....
2. concertation et coordination.
3. La souplesse d'utilisation.
4. La multiplication du choix des livres
5. Une mutualisation des ressources et des fonds disponibles.
6. Etant intéressé surtout par les livres à base historique et littéraire, j'irai sans doute prochainement dans le Véron, ayant pratiquement lu tous les livres pouvant m'intéresser sur ces sujets dans les 2 bibliothèques de Chinon.
7. Meilleur maillage territorial avec plus de facilité d'emprunt et de retour.
8. Un possible échange de services et des possibilités plus importantes de réaliser des projets.
9. La richesse des échanges et la diversité des documents.
10. Prêt inter, coordination/complémentarité des activités.
11. Pour le lecteur, beaucoup plus de facilités d'emprunt. Meilleure distribution dans les petites bibliothèques.
12. Accès à différents endroits avec la même carte !
13. Plus de travail pour le personnel non ?
14. Plus de choix de livres et horaires complémentaires.
15. Moins de choix.
16. Plus de choix de documents. un vrai plus pour les "petites" bibliothèques qui peuvent proposer plus et en proximité.
17. L'accès au site permet de savoir de quoi on dispose.
18. La mise en réseau des documents et leur disponibilité pour le lecteur.
19. Possibilité d'emprunter des documents d'autres bibliothèques.
20. La facilité d'emprunt, le catalogue est plus riche.
21. Prêt interbibliothèques, davantage d'ouvrages puisque le fond est commun.
22. La souplesse, enrichissement des documents.
23. Mise en commun des fonds et accès indifférencié.
24. Plus de doc disponible, une plus grande diversité dans les cd et dvd.
25. Pouvoir faire venir des documents d'une bibliothèque trop éloignée.
26. Une connaissance plus approfondie des différentes bibliothèques qui constituent le réseau.
27. Davantage d'idées d'activités, plus grande quantité de livres, boîte de retour.
28. Fond commun, plus de choix, facilité d'accès, horaires variés, mutualisation de moyens.
29. Plus de choix, plus pratique, plus attractif.
30. Complémentarité, diversification offre, vie d'un réseau.

31. Un choix plus important et un meilleur service aux lecteurs. Mais il est aussi de plus en plus facile de lire directement et gratuitement sur Internet....
32. La mise en commun des ressources tant en terme de personnel que de documents, l'échange entre les professionnels et les bénévoles ne peuvent être que bénéfiques pour le lecteur, dans le cadre d'un réseau bien structuré; à l'inverse, dans une bibliothèque autonome, un certain ronronnement peut s'installer et le frein budgétaire empêcher le développement des collections. La mise en réseau est aujourd'hui l'avenir des bibliothèques. et leur richesse, ne serait-ce que pour la constitution du catalogue en ligne.
33. Plus de choix en termes d'ouvrages ou d'animations.
34. Je n'ai pas changé mes habitudes et ne vais qu'à la médiathèque. J'apprécie de pouvoir rendre les emprunts ailleurs et d'être informée des animations sur tout le réseau.
35. Accès à plus de documents. Enrichissant pour les bibliothèques.
36. Mutualisation des livres et documents, amplitude horaire (pour les petites communes). diversité des animations.
37. Plus de budgets pour le programme d'animations et une meilleure communication.
38. Si un livre n'est pas disponible, il faut attendre son retour de prêt par exemple.
39. Accès a plus de documents (mutualisation et mouvements vers demandes), plus grande diversité des achats (concertations et discussions entre les différents responsables réseau) et meilleure distribution (accès a tous les membres du réseau), peut-être achats plus importants par une seule entité permet des prix plus serrés donc au final plus de documents nouveaux chaque année. Meilleur ciblage des besoins ou goûts des membres fréquentant les lieux si discussions entres les différentes entités réseau après statistiques des livres sortis par catégorie.
40. Diversité, propositions multipliées, proximité…
41. Les nouveautés sont moins disponibles.les délais d'attente pour les réservations sont à mon avis beaucoup plus longs.
42. Pour mon utilisation, pas vraiment de changement. Sauf, en effet, si un document n'est pas dispo, le lien est fait rapidement entre les bibliothèques. J'avoue ne pas bien maîtriser et comprendre ce qu'est la mise en réseau. Cela a provoqué des changements pour les salariés, surtout en interne mais pour les utilisateurs ....!?!. Je fais mes renouvellements, mes réservations ... auprès des bibliothécaires, en direct et favorise l'échange, le relationnel et non pas l'informatique. Enfin, je ne vais pas dans la bibliothèque la plus proche de mon domicile. Enfin, je trouve dommage, que vous ne proposiez pas dans votre questionnaire, bien construit ceci dit, une partie expression ou autre remarque ....
43. Plus de choix, plus de commodité, catalogue élargi.
44. C'est plus simple pour réserver et ça met plus de livres en ligne.
45. L'accès aux différents documents, plus de circulation, une facilité d'accès selon le lieu où l'on se trouve.

46. La mise en réseau implique plus de documents et d'animations pour les utilisateurs. C'est une chance.
47. Bibliothèque des Hucherolles hors réseau, c'est dommage vu son potentiel…
48. Un accès facilité à plus de livres et documents, un choix plus large les bibliothèques regroupant leurs acquisitions.
49. Choix plus important, souplesse "d'utilisation", sentiment d'appartenance à un beau réseau.
50. Beaucoup plus de documents récents mis à disposition (dernières nouveautés).
51. Complémentarité des horaires, gain proximité en ayant choix plus large.
52. Richesse de propositions, d'animations. Je regrette que la bibliothèque des Hucherolles soit encore autonome.
53. Un réseau de bibliothèques offre une plus grande diversité appréciable mais il faut pouvoir se déplacer facilement.
54. L'accès à davantage d'ouvrages et d'animation. Un réseau de professionnels supers compétents.
55. Pouvoir se rendre physiquement dans l'une ou l'autre.
56. Une plus grande diversité de documents dans un réseau et une facilité d'échange plus aisée.
57. La flexibilité et le gain de temps.
58. Plus de liberté mais autant de contact avec les bibliothécaires, donc génial!
59. La mutualisation.
60. Couverture territoriale / plus grande accessibilité / dynamisme rural.
61. L'augmentation du nombre de documents. La possibilité d'adapter ses emprunts et restitutions à ces déplacements. Le sentiment que la communauté s'élargit.
62. La pluralité, l'accessibilité, le travail et la réflexion d'équipe pour maintenir un service de qualité.
63. Cela permet d'emprunter des livres que l'on ne trouve pas dans notre bibliothèque habituelle.
64. Entente entre les équipes des bibliothèques, la volonté de proposer un service de qualité et un large choix aux lecteurs grâce aux réseaux de bibliothèques.
65. Un plus grand nombre de documents et une diversité de lieux adaptés à mes besoins.
66. Plus d'ouvrages, un service étendu, une programmation coordonnée.
67. La mutualisation des ressources et l'augmentation des offres de lieux et créneaux horaires.
68. Choix de documents plus importants. Economie d'échelle pour les communes.
69. La quantité d'ouvrages disponible sur l'ensemble du réseau et la facilité du retour de documents (plus près de chez soi).

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS 5

INTRODUCTION 6

CHAPITRE 1 : L'INTERCOMMUNALITE, LES BIBLIOTHEQUES ET LEURS PUBLICS 8

1. Etat des lieux du maillage territorial français : l'intercommunalité 8
1.1. Aspects administratifs et juridiques - la décentralisation territoriale 8
1.1.1. Les premières réformes territoriales : vers une nouvelle organisation du territoire 8
1.1.2. Apparition des communautés de communes 9
1.1.3. Renforcement et simplification de la coopération intercommunale 10
1.1.4. Répartition des compétences entres collectivités : la nouvelle carte intercommunale 10
1.2. Politique culturelle et intercommunalité 11
1.2.1. Bref état des lieux de la politique culturelle française 11
1.2.2. Déconcentration et décentralisation en faveur du développement culturel 12
1.2.3. La compétence culturelle en zone rurale 14
2. Les bibliothèques en réseaux 16
2.1. L'intercommunalité et la lecture publique 16
2.1.1. La lecture publique comme transfert choisi 16
2.1.2. Les BDP, premiers établissements à incarner la mutualisation en matière de lecture publique - le cas de la DdLLP. 17
2.1.3. De la nécessité de passer à l'intercommunalité : la lecture publique depuis 1945 19
2.2. Les réseaux de bibliothèques, une nouvelle organisation qui engendre des bouleversements internes 21
2.2.1. Simple collaboration ou réseau intercommunal ? Une liberté des choix au profit des bibliothèques 22
2.2.2. Les nouveaux métiers de la lecture publique ? La place des professionnels et des bénévoles 25
2.2.3. Mutualiser les moyens financiers, les équipements et les méthodes de travail 26
2.3. La "doctrine professionnelle" en faveur des réseaux 28
2.3.1. Volonté politique : le rôle majeur des élus municipaux 28
2.3.2. Faire des économies, oui, mais au profit des publics ! 29
3. Publics et pratiques de la lecture 32
3.1. Les services à destination des lecteurs 32
3.1.1. Faciliter l'accès au public 32
3.1.2. Enrichir l'offre documentaire 34
3.1.3. Animer et promouvoir 35
3.2. Les usagers des bibliothèques de lecture publique 36
3.2.1. La fréquentation des bibliothèques 37
3.2.2. Profil des usagers des bibliothèques municipales 39
3.2.3. Les usages des publics 41
3.3. Enquête : les réseaux, quels changements pour les publics ? 42
3.3.1. Méthodologie de l'enquête : le questionnaire 43
3.3.2. Les répondants et leurs réponses 44
3.3.3. Analyse des résultats 45

CHAPITRE 2 : SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 48

1. Bibliographie et sitographie 48
1.1. Politique culturelle et intercommunalité 48
1.1.1. Monographies 48
1.1.2. Articles de périodiques 48
1.1.3. Travaux universitaires 48
1.1.4. Acte de colloque 48
1.1.5. Sitographique 48
1.2. La lecture publique et l'intercommunalité 49
1.2.1. Monographies 49
1.2.2. Articles de périodiques 49

1.2.3. Travaux de recherche....50
1.2.4. Acte de colloque....51
1.2.5. Sitographie....51
1.3. Les usagers des bibliothèques de lecture publique....53
1.3.1. Monographies....53
1.3.2. Articles de périodiques....53
1.3.3. Travaux de recherche....54
2. Les sources....55
2.1. Sites web sur l'intercommunalité et les réseaux de bibliothèques....55
2.1.1. Les rapports d'activités, synthèses et statistiques concernant les bibliothèques et leurs publics....55
2.1.2. Les différents sites concernant l'intercommunalité....55
2.1.3. Les différents sites et blogs des professionnels des bibliothèques....56
2.2. Entretiens, enquêtes et étude de cas....56

CHAPITRE 3 : ETUDE DES LECTEURS DE RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES – LE CAS DU RESEAU CHINON, VIENNE ET LOIRE....57

1. Présentation du réseau des bibliothèques chinonaises....57
1.1. La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire....57
1.2. Les bibliothèques chinonaises....58
1.3. Organisation interne du réseau....59
1.3.1. Mutualiser les moyens financiers, les équipements etc.... 59
1.3.2. L'intercommunalité des ressources humaines....59
1.3.3. De nouvelles compétences professionnelles et des formations ?....60
1.3.4. Les réactions des équipes (positives et négatives)....60
2. Enquête auprès des publics et de leurs usages....62
2.1. Méthodologie de l'enquête....62
2.1.1. Le questionnaire....62
2.1.2. Les entretiens....63
2.2. Analyse et conclusion du questionnaire....65
2.2.1. Bibliothèques municipales et bibliothèques en réseau : même profil d'usagers ?....65
2.2.2. … mêmes usages ?....69
2.2.3. Des services globalement satisfaisants....76
2.2.4. Mauvaise connaissance et peu d'utilisation de certains services....81

CONCLUSION....85

ANNEXES....87

1. Cartes – La lecture publique en France en 2016....87
2. Réunion du comité de pilotage de février 2015, CC CVL....90
3. Bilan d'activité 2017 du réseau de la CC CVL....92
4. La Charte documentaire du réseau de la CC CVL....98
5. Conférence de Julie Godard-Leboffe lors de la Journée de la Lecture Publique de Touraine....101
6. Entretiens auprès de dix jeunes actifs....105
7. Entretien à la médiathèque du Véron....109
8. Entretien avec Julie Godard-Leboffe....111
9. Les questionnaires auprès des publics de réseaux de bibliothèques....130
10. Tableaux croisés des réponses au questionnaire pour le réseau CVL....139
11. Synthèse de la question ouverte pour les publics de la CC CVL....146

TABLE DES MATIERES....149

TABLE DES ILLUSTRATIONS....151

TABLE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES....152

Table des illustrations

Figure 1 : Exposition des bibliothèques sur le territoire français. 87

Figure 2 : Exposition des bibliothèques intercommunales sur le territoire français. 88

Figure 3 : Exposition des bibliothèques de lecture publique en Indre-et-Loire 89

Table des tableaux et des graphiques

Graphique 5 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.23 : Sexe des répondants. 66

Graphique 6 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.1 : Nombre d'années d'abonnement. 67

Graphique 7 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.24 : Age des répondants..... 68

Graphique 8 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.25 : CSP des répondants. 69

Graphique 9 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.4 : Déplacements dans plusieurs bibliothèques. 70

Graphique 10 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.3 : Bibliothèques les plus fréquentées. 71

Graphique 12 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.11 : Evolution des habitudes de lecture. 73

Graphique 15 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.17 : Fréquentation des animations culturelles. 75

Graphique 16 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.18 : Médiation des actions culturelles. 76

Graphique 18 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.6 : Des services mieux adaptés ?78

Graphique 20 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.14 : Taux de satisfaction de l'augmentation des quotas. 80

Graphique 22 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.15 : Connaissance de la présence de la console de jeux 82

Graphique 23 - Questionnaire Chinon, Vienne et Loire - Q.16 : Intérêt pour la console de jeux. 82

Tableau 1 – Les inscrits actifs individuels du réseau des bibliothèques chinonaises. Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, Bilan d'activité 2017. 65

Tableau 2 – Les inscrits actifs du réseau Chinon, Vienne et Loire selon leur âge et leur sexe. Julie Godard-Leboffe, Synthèse d'activité 2017 détaillée (non terminée)..... 66

Tableau 3 – Déplacements des usagers en fonction du nombre de kilomètres qui les sépare de la bibliothèque la plus proche. 139

Tableau 4 – Déplacements des usagers selon les bibliothèques qu'ils fréquentent le plus. .140

Tableau 5 – Participation aux animations selon les bibliothèques les plus fréquentées. 141

Tableau 6 – Pourcentage d'hommes et de femme participant aux activités culturelles.....142

Tableau 7 - Pourcentage des usagers en animation culturelle selon leur tranche d'âge.....142

Tableau 8 – Emprunts dans différentes bibliothèques en fonction des déplacements. 142

Tableau 9 – Pourcentage des usagers ayant connaissance de la présence d'une console de jeux en fonction des bibliothèques qu'ils fréquentent le plus. 143

Tableau 10 – Pourcentage des usagers intéressés par la console de jeux selon les bibliothèques qu'ils fréquentent le plus. 144

Tableau 11 – Pourcentage des usagers intéressés par la console de jeux en fonction de leur connaissance du service. 145

Tableau 12 – CSP des usagers en fonction de leur âge. 145

RÉSUMÉ

Aujourd'hui, la plupart des communes sont regroupées en intercommunalités et les bibliothèques municipales s'inscrivent parfaitement dans ce contexte de réseaux. De plus, elles constituent un sujet intéressant dans le sens où elles sont des lieux de rencontre et d'échange et où elles favorisent les liens entre la population. Pour ces raisons, la lecture publique occupe aujourd'hui une place importante dans les politiques culturelle de développement et de dynamisme du territoire déployées par les collectivités territoriales.

La coopération entre bibliothèques devient alors essentielle pour faire rayonner la lecture publique sur l'ensemble du territoire. En milieu rural, là où les plus petites bibliothèques n'ont généralement pas les moyens de proposer aux usagers un service public pertinent, la mutualisation des moyens financiers, des équipements et des ressources humaines est une solution pérenne.

Face à un public de plus en plus exigeant et varié, la mise en réseau permet aux bibliothèques d'enrichir et de diversifier l'offre, de simplifier leur fonctionnement et de développer les actions pour pouvoir faciliter les pratiques des lecteurs et répondre à leurs besoins.

La création de réseau de bibliothèques intercommunales a-t-elle permis d'attirer de nouveaux publics, de faire évoluer leurs pratiques culturelles et de les encourager à se déplacer sur le territoire en dépassant les simples limites communales ? Ce mémoire traite de l'intercommunalité rurale en matière de lecture publique. L'étude sociologique des lecteurs d'un réseau de bibliothèques intercommunales en Indre-et-Loire permet alors de répondre aux nombreuses interrogations concernant les publics et leurs usages.

mots-clés : France – Intercommunalité – Communauté de communes – Politique culturelle - Lecture publique - Bibliothèque intercommunale – Réseau – Mutualisation – Public – Usage

ABSTRACT

Nowadays, most of municipalities are gathered in clusters named intercommunality and libraries fit perfectly in this network context. Libraries constitute an interesting subject because they are places of meeting and exchange and they promote links between the populations. Thus, public reading is in the centre of local cultural policies and many actions are undertaken by local authorities in order to improve it.

Cooperation between libraries is an essential point for the development of public reading especially in rural areas where small libraries cannot generally offers their users a sufficient service. The pooling of financial resources and equipment seems to be here a durable solution.

Moreover, the creation of libraries networks allows users to have more and better resources available. In the other hand, it has an impact on the work of public employees by simplifying the development of actions to meet the needs of users.

Has networking attracted new users, changed their cultural habits and encouraged them to move on the territory by going beyond the simple municipal limits? This work is based on a sociological study on an intercommunal libraries network in Indre-et-Loire and deals with public reading in a context of rural intercommunality. It tries to answer to the numerous interrogations about readers and their habits.

keywords : France – Intercommunality – Community of communes – Cultural policy – Public reading – Intercommunal library – Network – Pooling – Users – Users Habits

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41

FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je soussignée Granel Claire,
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **28** / **05** / **2018**

Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint à tous les rapports, dossiers, mémoires.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex

FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ D'ANGERS